

# PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE KOUAOUA (KAA WII PAA)



## I- RAPPORT DE PRESENTATION





## SOMMAIRE

Sommaire .....	3
I. Préambule .....	5
I.1 Pourquoi élaborer un PUD à kouaoua (KOUAOUA) ? .....	5
I.2 Le cadre juridique du PUD.....	7
I.3 La méthodologie utilisée .....	8
II. LaPrésentation du territoire.....	9
II.1 Retour sur l’histoire de la commune de KOUAOUA.....	9
II.2 Lasituation géographique : une commune enclavée .....	10
II.3.Le poids de la SLN dans la gouvernance locale .....	12
III. L’Analyse Foncière.....	13
III.1 Peu de terres privées.....	16
III.2 Une grande majoritéde terres domaniales .....	16
III.3 Les quelques terres de l’ADRAF .....	17
III.4 Les terres coutumières au positionnement stratégique .....	17
III.5 La répartition foncière des zones NC selon leur taille.....	18
III.6 Un grand nombre de concessions minières .....	20
IV. Etat des lieux du patrimoine environnemental et urbain et analyse des risques .....	23
IV.1 Le patrimoine environnemental .....	23
IV.2 Le patrimoine urbain.....	39
IV.3 Analyse des risques .....	41
V. Analyse socio-économique du territoire.....	53
V.1 Les caractéristiques démographiques .....	53
V.2 L’emploi.....	63
V.3 Les activités économiques .....	66
V.4 L’habitat .....	83
V.5 Les équipements .....	87
VI. Les réseaux.....	92
VI.1 L’adduction en eau potable .....	92
VI.2 L'assainissement .....	93
VI.3 Le transport et la distribution d’énergie électrique.....	94
VI.4 Le réseau viaire .....	95
VI.5 Le réseau de télécommunications .....	99
VI.6 Les transports en commun .....	100
VI.7 La gestion des déchets .....	100
VII. Le projet de territoire ou schéma stratégique communal.....	103

VII.1 Restructurer l'habitat en tenant compte des besoins de la population et des risques naturels .....	105
VII.2 Développer l'attractivité du territoire .....	109
VII.3 Protéger et mettre en valeur le patrimoine environnemental pour les générations futures .....	113
VIII. La traduction réglementaire .....	115
VIII.1 Le zonage et le règlement : .....	115
IX. Table des cartes.....	121
X. Table des tableaux.....	122
XI. Table des figures .....	123
XII. Lexique .....	124

## I. PREAMBULE

### I.1 POURQUOI ELABORER UN PUD A KOUAOUA (KOUAOUA) ?

#### ▪ **METTRE EN VALEUR ET PREPARER L'AVENIR DE LA COMMUNE**

Kouaoua est un territoire avec ses caractéristiques propres. Commune marquée par deux entités : le village et les tribus, KOUAOUA s'est centralisé autour de l'activité minière, qui a profondément transformé les paysages, dicté les principes d'aménagement et qui reste aujourd'hui la clé de voute du développement territorial. Cependant KOUAOUA se caractérise également par un potentiel touristique et agricole non négligeable, qui, s'il est sous exploité aujourd'hui du fait du poids considérable de l'activité minière dans l'économie, reste un atout certain.

Afin de mettre en valeur ces potentialités, d'adapter dès aujourd'hui la commune de KOUAOUA à son développement urbain futur, et afin d'assurer une bonne fonctionnalité de l'espace ainsi qu'un cadre de vie de qualité, la commune a décidé de se doter d'un Plan d'Urbanisme Directeur. Ce cadre réglementaire sera garant de la bonne cohérence et du bon fonctionnement du territoire.

#### ▪ **QU'EST CE QU'UN PUD ?**

Le PUD est composé de quatre documents opposables :

- Le présent rapport de présentation,
- Le règlement,
- Les documents graphiques (le jeu de plans du zonage et celui des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol),
- Les annexes (documents informatifs, avec notamment la liste des servitudes et des réserves d'emprises approuvés et/ou en projet, le cahier des recommandations architecturales,...).

L'objectif du PUD est de présenter un zonage de la commune. A chaque zone correspond un règlement spécifique qui donne les conditions d'utilisation et d'occupation du sol. Les plans présentent un découpage des terres de droit commun de la commune, en zones urbaines ou naturelles selon que les terrains correspondants se prêtent au développement de l'urbanisation, aux activités agropastorales ou au contraire exigent une protection quasi intégrale en raison de leur topographie, leur couvert végétal, la qualité des sites ou l'existence de risques naturels. Ce zonage fait des réserves foncières indispensables à l'établissement d'équipements d'infrastructures et de superstructures nécessaires.

Par ailleurs, les terres coutumières sont, quant à elles, cartographiées en fonction de leurs origines (réserves autochtones ou groupements de droit particulier local GDPL) et de leur occupations possibles (habitats, cultures, protégés).

Réalisé à partir d'études cartographiques, foncières, économiques et sociales, ce document est établi à partir de l'identité actuelle de la commune, ses volontés et possibilités de développement. Ainsi, la réalisation de ce document d'urbanisme est basée sur un état des lieux actuel de la commune et sur des prévisions d'évolutions démographique, économique et sociale. Le souci majeur est de concilier l'intérêt général aux intérêts particuliers au travers des objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent le projet global de développement de la collectivité. Ce Plan d'Urbanisme Directeur est un des outils primordiaux pour un développement cohérent de la commune. Il est le seul document opposable aux tiers.

### ▪ LES OBJECTIFS DU PUD

Le plan d'urbanisme directeur de KOUAOUA vise à définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal qui doivent s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Ainsi les objectifs visés concernent :

- **l'habitat** : il s'agit dans ce domaine de donner les moyens du maintien de l'évolution démographique et de la mixité sociale.
- **l'aménagement et l'espace** : L'objectif est de réduire les effets de coupure des infrastructures, de limiter l'étalement urbain, de recadrer les zones d'habitat dispersées hors agglomération et de renforcer la centralité du village.
- **l'environnement** : le PUD doit permettre d'identifier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique, d'améliorer et de protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune ainsi que de mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage et l'environnement des zones d'extension du village.
- **Les déplacements** : Il s'agit d'améliorer notamment la circulation automobile, le stationnement et les circulations douces (marche à pied – vélo).
- **le développement économique** : Le PUD aborde cette thématique dans l'objectif d'un rééquilibrage entre activités minières et activités complémentaires.

### ▪ LE PUD AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Le PUD est le document de planification utilisé à l'échelle communale. A l'échelle de la Nouvelle Calédonie, il existe également un document stratégique qui définit les grands principes de l'organisation du territoire : Le Schéma Directeur 2025 de la Nouvelle Calédonie.

Les grands enjeux de ce Schéma Directeur en matière d'aménagement sont les suivants :

- Définir le secteur VKP (Voh, Koné, Pouembout) comme pôle de rééquilibrage par rapport à la capitale.
- Se tourner vers une agriculture plus performante.
- Offrir des infrastructures et des services de transport répondant mieux aux besoins des populations.
- Améliorer la couverture du territoire par les services, notamment ceux essentiels en milieu rural.
- Adopter une politique foncière et une planification de l'espace au service du développement économique et social ainsi que de la protection de l'environnement.
- Adopter une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels.

Il est donc important dans le cadre du PUD, de prendre en compte ces enjeux généraux afin de rentrer en conformité avec les grands principes de développement de la Nouvelle Calédonie pour un développement cohérent et harmonieux du territoire, et cela, à toutes les échelles d'action.

**LE PUD PERMET DE ...**

- **Renforcer l'identité** de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable.
- **Déterminer les zones futures d'habitat** en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements publics.
- **Améliorer et protéger l'environnement** et le cadre de vie de la commune.
- **Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine** naturel et historique.
- **Préserver et améliorer l'image de la commune.**
- **Faciliter les déplacements** dans la commune.
- **Prévoir l'accueil de nouvelles activités** en utilisant les potentialités du territoire.
- **Structurer et anticiper une diversification des activités économiques.**
- **Prendre en compte les risques naturels.**

**I.2 LE CADRE JURIDIQUE DU PUD****I.2.1 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME EN NOUVELLE CALEDONIE**

Les Accords de Matignon (loi n°88-1028 du 9 novembre 1988) et ceux de Nouméa (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) ont eu pour objet de créer, par une nouvelle organisation des pouvoirs publics, les conditions dans lesquelles les populations de Nouvelle-Calédonie pourront librement choisir leur destin.

En Nouvelle-Calédonie, le droit de propriété, garanti par la constitution, s'exerce en matière foncière sous la forme de la propriété privée, de la propriété publique et des terres coutumières. Ces dernières "*sont constituées des réserves, des terres attribuées aux Groupements de Droit Particulier Local (GDPL) et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers (...)* Les terres coutumières sont inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables, elles sont régies par la coutume."

Les compétences en matière d'urbanisme sont réparties entre les collectivités de la manière suivante :

- La Nouvelle-Calédonie : principes directeurs du droit de l'urbanisme et du cadastre.
- Les provinces : modalités d'application du droit de l'urbanisme.
- Les communes : l'urbanisme opérationnel s'il existe un PUD approuvé et après délégation de compétence par la province.

**I.2.2 LE CONTENU LEGAL DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR**

- **LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES:**
  - Délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
  - Délibération n°24 du 8 novembre 1989 modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959, relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement,
  - Délibération n°227-CP du 5 mai 1993 modifiant la réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
  - Délibération n°2008-55/APN du 22 février 2008 relative aux plans d'urbanisme, mise à jour le 17 septembre 2010.

**LE CONTENU LEGAL DES PUD :**

- L'article 4 de la délibération modifiée n° 24 du 8 novembre 1989 modifiant la délibération n°74 des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie et relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement précise que:  
« *Tout projet d'urbanisme ou d'aménagement fait l'objet d'un plan comprenant un ou plusieurs documents graphiques et un règlement. Un rapport de présentation expose les perspectives de développement de la zone couverte par le plan.* »

**I.2.3 L'HISTORIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE KOUAOUA**

- Délibération n°2007-25/APN du 15 mars 2007 relative à l'élaboration du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de KOUAOUA.
- Délibération n°2013-124/APN du 26 avril 2013 modifiant la délibération ci-dessus, suite à la demande du conseil municipal (délibération n°25/2012 du 14 novembre 2012) qui relance l'élaboration du PUD de KOUAOUA.

**I.3 LA METHODOLOGIE UTILISEE**

Ce rapport de présentation constitue un diagnostic dont le but est de présenter un état des lieux complet de la commune de KOUAOUA. Ce diagnostic permettra de dégager les caractéristiques principales du territoire, ses forces, ses faiblesses et les enjeux principaux pour un développement optimisé du territoire. Il s'agit également de connaître de façon la plus exhaustive possible les facteurs présents et influant sur le devenir de la commune dans différentes thématiques qui touchent au développement territorial global.

Ce diagnostic a été réalisé d'après des données collectées auprès des institutions, des instituts de recherches, des divers acteurs concernés par la vie communale de KOUAOUA, et a été régulièrement alimenté par des visites de terrains sur la commune.

Ainsi, seront regroupées et croisées des données concernant, notamment :

- **Les éléments humains et sociaux** : La population et ses caractéristiques sont des éléments indispensables pour la connaissance de la commune.
- **L'occupation actuelle du sol** : Une étude foncière basée sur les documents cadastraux, les données de l'ADRAF et des visites sur le terrain, permettent de mettre en valeur la capacité et les conditions d'aménagement des divers terrains.
- **Les éléments naturels** : La géologie, les aléas et les risques naturels sont autant de facteurs à prendre en compte pour le développement de la commune.
- **Les éléments économiques** : Les activités économiques créent l'identité de la commune. Les connaître permet de contrebalancer les écarts de développement et/ou de renforcer les pôles prédominants.
- **Les équipements et les projets en cours** : Un recensement des équipements présents et absents sur la commune permet d'analyser les potentiels d'aménagement des différentes zones. De plus, il s'agit de savoir si la réponse donnée par la commune aux demandes des usagers est satisfaisante ou bien si elle doit et peut être améliorée.

Ainsi, avant de pouvoir réaliser un zonage et une réglementation cohérents d'une commune, il est nécessaire de bien maîtriser les caractéristiques. L'analyse de ces données fournit un état des lieux précis de la commune, mettant en évidence atouts, dysfonctionnements et caractéristiques des territoires. Dans une deuxième phase, il s'agit alors de donner une vocation aux différentes occupations du sol ainsi que de définir des orientations et programmations de développement pour la commune. Cela en s'appuyant sur des prévisions de développement économique, démographique et sociale, en accord avec les évolutions passées et présentes, et notamment l'existence de projets structurants.

## II. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

### II.1 RETOUR SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE KOUAOUA

La région de Kouaoua est originellement appelé pays *Mèa* (du nom de la langue qui y est parlée) ou des *Kaawipaa* (reprenant le nom du fils aîné de l'ancêtre fondateur mythique, *Pè Arshii*). Le nom de *Kaawipaa* a été francisé en Kouaoua et désigne tout aussi bien la vallée centrale du territoire de la commune actuelle, sa rivière et le district coutumier organisé en 1898 par les autorités coloniales et au village chef-lieu.

L'histoire administrative de la commune de KOUAOUA est très récente. En effet, anciennement rattachée à la commune de Canala, ce n'est qu'en 1995 que KOUAOUA devient une commune à part entière. Cette scission de Canala en deux communes KOUAOUA et Canala intervient alors que chacun des deux sites affirme son identité culturelle. Leur séparation dans l'espace est une volonté commune de distinguer les deux entités.

L'histoire de KOUAOUA est intimement liée à celle du développement de l'activité minière. C'est à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle que l'Irlandais Higginson et le Hollandais Hanckar firent fortune en ouvrant des mines à Houailou et à KOUAOUA. En mai 1880, ils fondèrent avec Garnier la Société Le Nickel. La première activité minière de la région remonte aux années 1890, mais jusqu'en 1960, les mines de KOUAOUA ne connaissent qu'une exploitation sporadique. En 1977, la SLN s'engage dans le développement du très gros gisement de Méa. La capacité de production et de descente en bord de mer est de l'ordre de un million de tonnes par an de minerai trié. La production réalisée dans la région de KOUAOUA depuis l'origine est d'environ 27 millions de tonnes de minerai silicaté (sapolite), dont 17,5 millions de tonnes uniquement sur le gisement de Méa<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, la commune reste essentiellement dédiée au développement minier qui façonne son économie mais également son organisation territoriale et sociale, ainsi que ses paysages.

---

<sup>1</sup> Source : Société d'Etudes et de Formation du Pacifique (S.E.F.P)

## II.2 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE : UNE COMMUNE ENCLAVEE

Carte 1 : La situation de KOUAOUA en Nouvelle-Calédonie



Source : ISEE, 2011

La commune de KOUAOUA fait partie de l'ensemble administratif de la province Nord. Les communes l'avoisinant sont Houailou au Nord, Bourail et Moindou à l'Ouest Sud-Ouest, Sarraméa au Sud et Canala au Sud-Est. Elle s'étend sur une surface de 38 300 ha, ce qui représente 4% de la superficie de la province Nord.

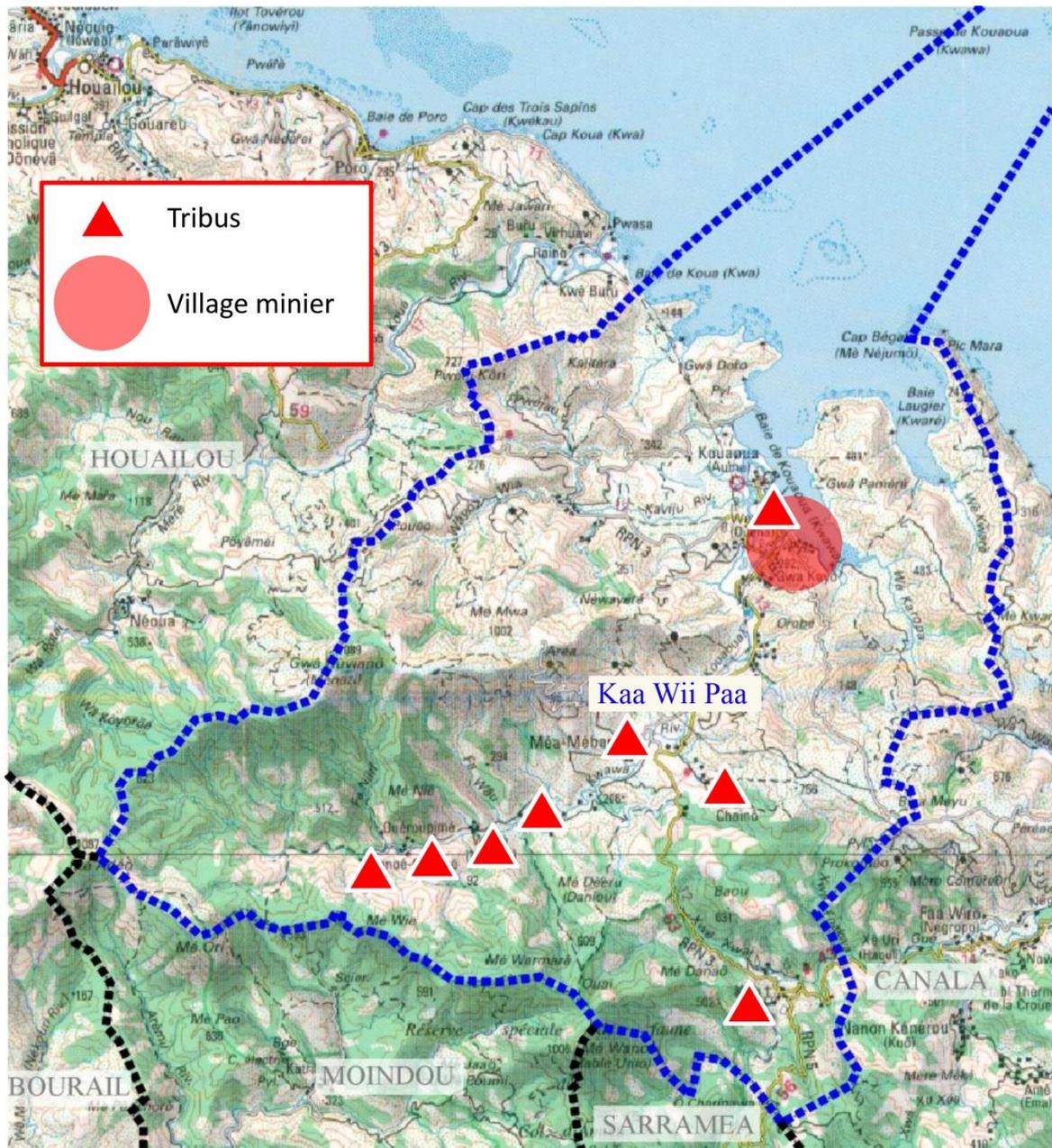
La commune concentre un centre minier qui se situe sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie, à 175 kilomètres au Nord de Nouméa. Enclavée, la commune de KOUAOUA est soumise à des difficultés d'accès impliquant ainsi une faiblesse des échanges avec l'extérieur et quasiment aucun flux de passage.

Les mines se trouvent à environ 10 km de la côte. Les installations de chargement en mer sont situées au cœur d'une baie profonde et abritée.

Ainsi KOUAOUA se compose des secteurs suivants :

- le village minier,
- les différents campements des sociétés minières,
- les sept tribus d'Amon-Kasiori, Méa-Mébara, Ceynon, Méchin, Ouérou-Pimet, Konoyes-Shaoué et Koh. Alors que les six premières tribus font partis du district de KOUAOUA, Koh appartient au district de Canala, mais elles font toutes parties de l'aire coutumière Xaracûû.

Carte 2 : Présentation générale de la commune de KOUAOUA



Source : S.E.F.P, modifiée par Design Construction, 2012

L'organisation de l'espace de KOUAOUA se caractérise par les spécificités suivantes :

- un centre urbain dont le foncier est propriété de la SLN en presque totalité, village minier structuré, situé en zone inondable, concentrant une partie de la population et pratiquement l'ensemble des commerces,
- des habitations excentrées du centre, implantées le long de la RPN3, notamment au niveau du lotissement FSH,
- un habitat largement dispersé, dont la tendance est un développement en linéaire, sous la forme de petits hameaux, le long du réseau routier, notamment au niveau des tribus,
- une grande partie du territoire communal (56%) soumis à des périmètres liés à l'activité minière.

### II.3. LE POIDS DE LA SLN DANS LA GOUVERNANCE LOCALE

Comme il a été soulevé, l'activité minière commence très tôt à KOUAOUA : dès la fin du XIXe siècle, la première mine à KOUAOUA est ouverte et la SLN créée. L'administration coloniale et la SLN mettent en place une véritable « société minière », c'est-à-dire, une société dont les caractéristiques sont toutes directement liées à l'activité minière.

Dans ce cadre, la SLN a eu un rôle primordial comme acteur de la ville, un rôle qui alla au-delà de son simple statut d'entreprise privée. En effet, la SLN eu une véritable participation au développement de KOUAOUA, et endossa des compétences dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, construction de logements, d'équipements, etc.

Le village actuel est encore situé sur du foncier possédé par la SLN, de même pour les campements miniers construits à destination des employés du secteur minier. La société

Quoique la commune ait la maîtrise des compétences publiques, la SLN conserve toujours un impact fort dans la gestion communale car elle est ancrée dans la vie quotidienne de la commune. La mise aux normes des constructions du village incombe à la charge de la SLN. De même l'activité minière a des impacts sur le territoire qui la lie indéniablement au domaine public : utilisation des routes municipales par les camions miniers, transports publics liés aux déplacements des travailleurs sur les mines, gestion du patrimoine foncier, pour ne citer que quelques exemples. Une concertation de l'entreprise minière et de la municipalité est donc primordiale pour une gestion cohérente de la commune.

C'est dans ce cadre qu'un contrat de partenariat est en cours de signature pour l'année 2013 entre la municipalité de KOUAOUA, la SLN et la province, afin de soutenir la réalisation d'équipements en faveur des habitants, d'accompagner durablement le développement économique, social et culturel de la collectivité, et de renforcer la protection de son environnement. Ce contrat de partenariat cible plusieurs projets d'un montant total de 377 millions de francs. Parmi ces projets, les plus notables sont la réfection des routes du village et des tribus, qui sont déjà goudronnées mais dégradées par l'activité minière, l'extension du réseau d'adduction d'eau potable vers Vieux Méchin, dernière tribu qui n'est pas alimentée, et la réalisation d'un pont au même endroit.

Ce contexte institutionnel singulier doit être pris en compte dans l'élaboration du PUD afin de ne pas occulter le poids de l'activité minière et de la présence de la SLN dans le fonctionnement général de la commune et de répondre de manière réalistes aux besoins et enjeux du territoire.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### PRESENTATION DU TERRITOIRE

- **Un territoire profondément marqué par son activité minière** : dans ses paysages, dans sa structure urbaine, dans son degré d'équipement et dans la composition de sa population.
- Une commune composée de **deux types d'entités urbaines** : Le village et les tribus.
- **Un positionnement géographique à l'écart des voies de communication**, induisant un isolement important.
- Un **territoire coutumier** important.
- Une **gouvernance communale liée à la SLN**.

### III. L'ANALYSE FONCIERE

Comme dans toutes les communes de Nouvelle-Calédonie, deux régimes de propriété coexistent sur la commune de KOUAOUA : le régime de droit commun et le régime de droit coutumier.

Sous le régime de droit commun, les droits et obligations définis par le Code Civil français doivent être appliqués, tandis que sous le régime de droit coutumier, ce sont les droits et obligations définis par les autorités coutumières qui doivent être appliqués. Les terres placées sous le régime du droit coutumier sont reconnues par l'administration à travers notamment l'ordonnance n°82.880 du 15 octobre 1982.

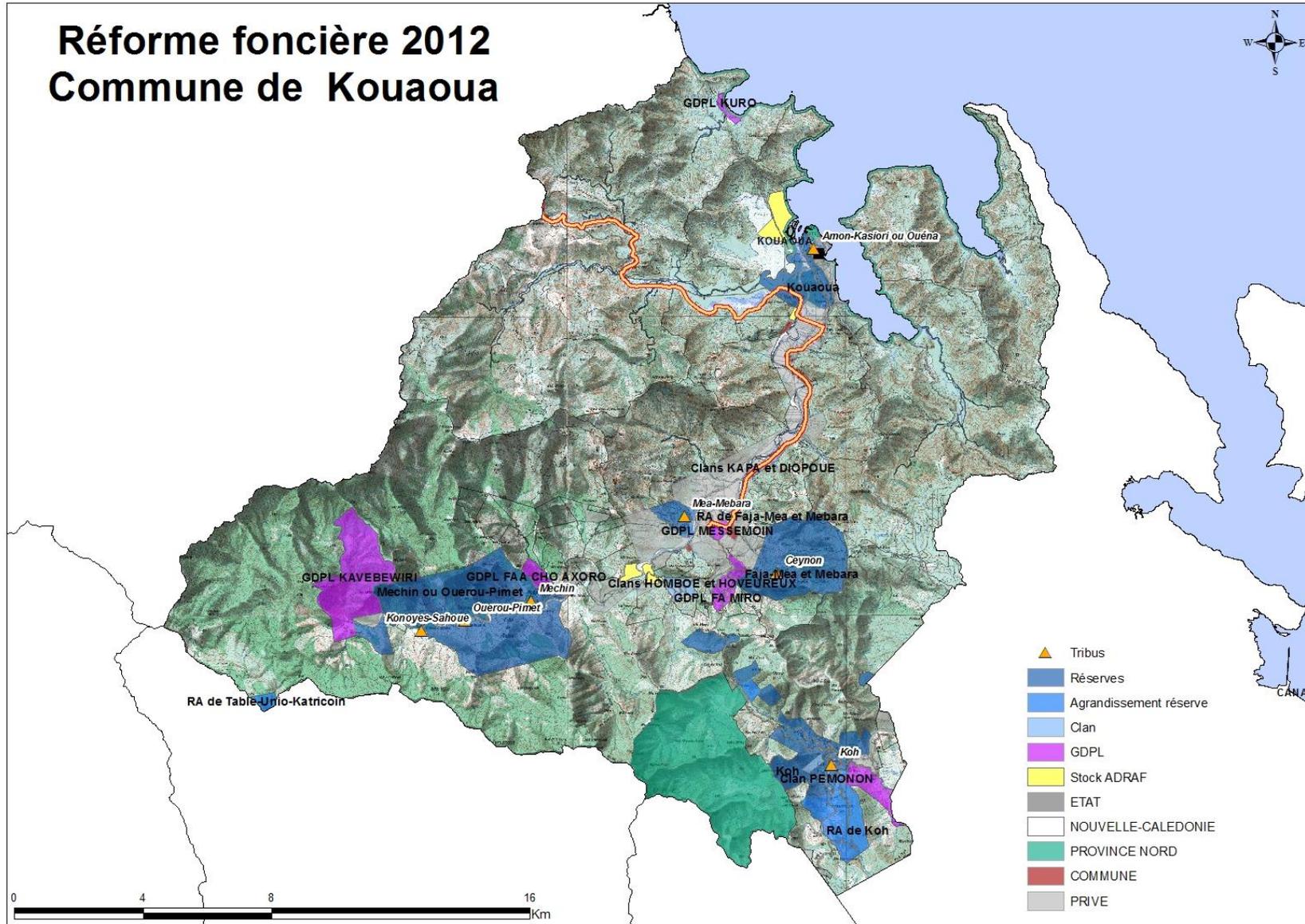
Actuellement, le foncier est composé de :

- Terres privées relevant du droit commun,
- Terres domaniales (Etat, Nouvelle-Calédonie, province Sud, Commune) de droit commun,
- Terres coutumières incluant les réserves autochtones, les agrandissements de réserves, les terres de Groupement de Droit Particulier Local (G.D.P.L.), de droit coutumier.

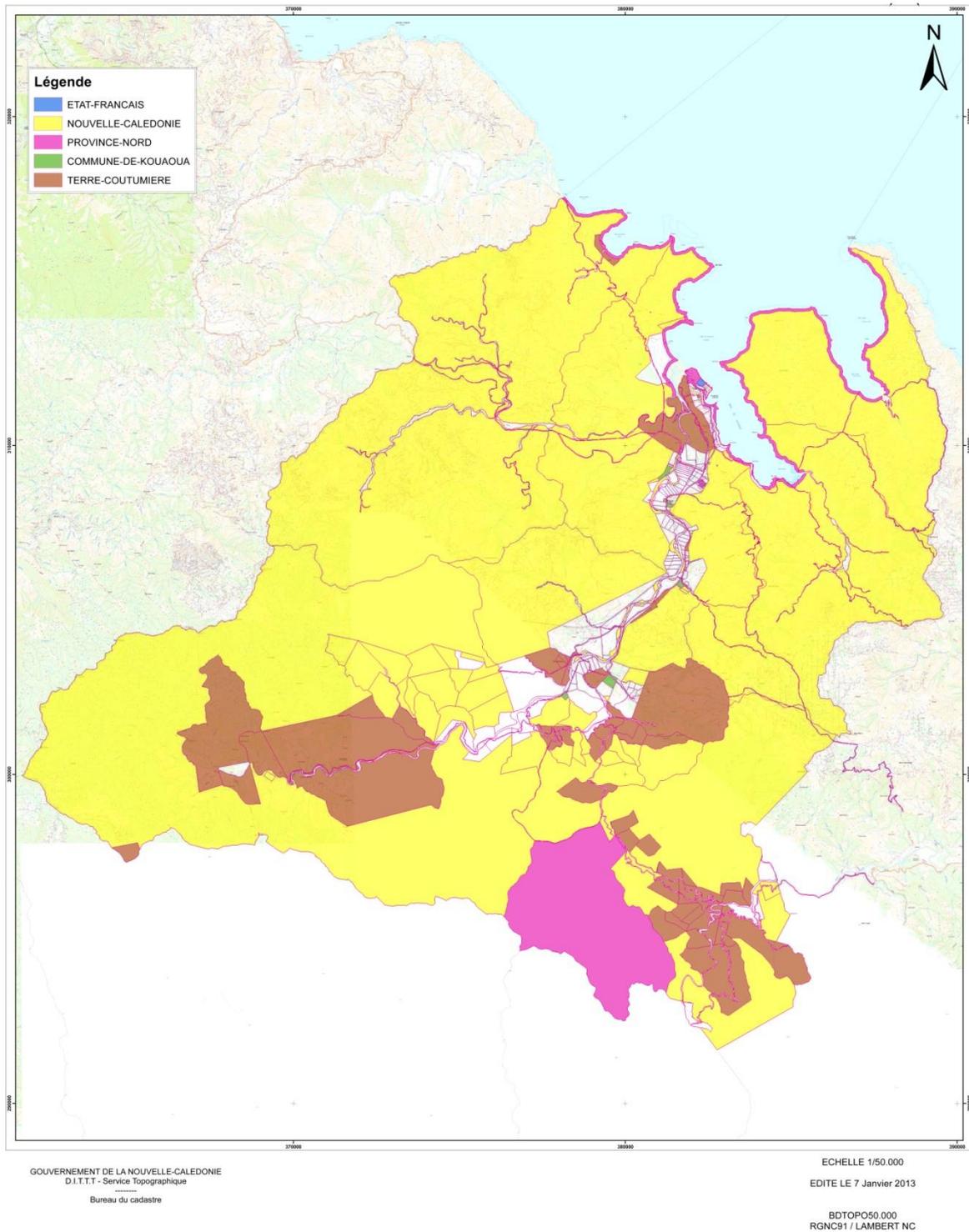
Nombre de terrains de droit commun inoccupés où déjà occupés concernent des terrains peu propices à l'urbanisation en raison de leur inondabilité. Celle-ci implique des contraintes sur les terrains concernés. En effet, les remblais et les constructions en zone inondables, non seulement modifient et accélèrent le cours de l'eau lors de crues, mais aussi et surtout mettent en danger la sécurité des biens et des personnes.

Les terres de la commune de KOUAOUA se répartissent à environ 10% de terres de statut coutumier et à 90% de terres de droit commun.

Carte 3 : La domanialité à KOUAOUA



### Carte 4 : La domanialité au village de KOUAOUA



Source : DITT, Janvier 2013

### III.1 PEU DE TERRES PRIVEES

Les propriétés privées, qui relèvent du droit commun, couvrent environ 400 ha, soit 1% du territoire communal.

Sur la commune de KOUAOUA, les terres privées sont réparties à la périphérie du centre du village le long de la route et au Sud Est en limite avec la commune de Canala. Au niveau du lotissement FSH, on trouve quelques 3 ou 4 terrains privés.

#### ▪ LES TERRAINS SLN

La SLN (Société Le Nickel) est propriétaire de plus de 800ha soit environ 2 % du territoire communal. De plus la SMLN (Société Métallurgique Le Nickel) compte 220ha soit 0,5% du territoire communal.

En comptabilisant les terrains privés et les terrains des sociétés privées, l'ensemble des terres privées couvrent presque 4% du territoire.

La réserve foncière de la SLN est importante et très supérieure à celle de la commune. Par contre ces terrains sont situés pour l'essentiel au niveau du village, et sur une large bande le long de la RPN3 et de la rivière Kouaoua; par conséquent ils sont pour une bonne partie en zone inondable.

La SLN est entre autres, propriétaire du village minier et notamment de parcelles sur lesquelles sont construits des équipements publics. Par conséquent, il s'agit de mettre aux normes ces parcelles : soit déménager ces équipements pour les positionner sur des parcelles appartenant au gestionnaire de ces équipements, soit un rachat à la SLN de la parcelle. De plus le déplacement des équipements situés en zone inondable est en cours de réalisation progressive.

Le souhait de la SLN serait de vendre le village à la commune après l'avoir mis aux normes. Il est important de signaler que ce village se situe en zone inondable ; ainsi la municipalité n'envisage pas réellement d'acquérir ces lots. En effet, cela signifierait pour elle, la gestion d'un risque sur une zone construite, alors que la volonté municipale est forte pour ne plus développer l'habitat en zone inondable, et de déplacer le centre urbain de KOUAOUA hors de cette zone à risque.

### III.2 UNE GRANDE MAJORITE DE TERRES DOMANIALES

Par terres domaniales, il faut entendre les terres appartenant à l'Etat, à la Nouvelle Calédonie, à la province Nord ou à la commune. Elles couvrent respectivement un espace d'environ 25 ha, 30600 ha, 2000 ha et 14 ha soit 0,05%, 80%, 5% et 0,04 % du territoire communal. Par conséquent le stock foncier domanial représente environ 85% du territoire de KOUAOUA.

Ces zones relevant du domaine public, ont une valeur stratégique toute particulière puisqu'elles peuvent faire l'objet de transfert de gestion envers la commune ou supporter des projets d'aménagement importants, réalisés en partenariat avec des acteurs privés.

Les terres de l'Etat se situent au niveau du village principalement en bord de la baie de KOUAOUA. Les terres de la Nouvelle-Calédonie occupent la majeure partie du territoire hors du village. Les terres appartenant à la province Nord se situent principalement dans le secteur Sud Est de la commune et le bord de mer. La zone maritime, comprenant la zone de balancement des marées et la bande des 50 pas géométriques<sup>2</sup>, en fait également partie.

Cependant, Les terres communales, sur lesquelles la mairie pourrait agir rapidement, sont très restreintes et situées pour la majeure partie en zone inondable dans la vallée de la Kouaoua.

---

<sup>2</sup> La zone comprise entre la laisse des hautes mers et la limite supérieure de la zone domaniale est appelée zone des 50 pas géométriques. Sa largeur est de 81,20 mètres.

### III.3 LES QUELQUES TERRES DE L'ADRAF

Sur la commune de KOUAOUA, le stock foncier appartenant à l'Agence du Développement Rural et de l'Aménagement Foncier représente environ 100 ha, **soit 0,2 % de la superficie communale**.

Ces terrains répartis dans la zone centrale du territoire de la commune allant du littoral à la haute vallée de la KOUAOUA représentent des stocks fonciers dont l'objectif final n'est pas encore défini. Ils peuvent aboutir à la création de zones tribales, être mis en location ou être attribués en propriétés individuelles. Leur rôle est primordial, car ces terrains servent de zones tampons et restent des stocks fonciers qui peuvent également être attribués en tant que terres coutumières.

### III.4 LES TERRES COUTUMIERES AU POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

#### ▪ RAPPEL AU SUJET DU STATUT DES TERRES COUTUMIERES :

Les terres de réserves autochtones sont, au titre de la délibération n°67 du 10 mars 1959, la **propriété incommutable, insaisissable et inaliénable** des tribus. Ces terres sont placées sous le régime du droit coutumier, reconnues par l'administration à travers l'ordonnance n°82.880 du 15 octobre 1982, confirmé par la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, qui y a également ajoutée la notion d'incessibilité.

#### ▪ LA PRISE EN COMPTE DES TERRES COUTUMIERES DANS LE PUD

Il est important de rappeler à ce stade de l'étude, le rôle et l'impact des documents d'urbanisme sur les terres coutumières.

Le PUD est un document qui présente un zonage de la commune. Si sur les terres de droit commun ce document sera de fait réglementaire, **sur les terres de droit coutumier, son application ne sera que partielle**. En effet, les autorités coutumières sont et resteront toujours maîtres des choix de développement sur les terres de droit coutumier. En revanche, dans le cadre d'une vie participative au développement de la commune toute entière, leur implication volontaire dans les études d'urbanisme est primordiale. Les études actuellement menées sur ces terres ainsi que la mobilisation des tribus montrent la volonté d'un engagement des autorités coutumières dans le cadre d'un développement plus global qu'est celui de la commune.

L'application du PUD pourra être faite par les autorités coutumières en collaboration avec la municipalité dans le souci d'une meilleure gestion des espaces et des finances publiques, de la protection des sites naturels, ainsi que de la prise en compte du mode de vie des habitants.

**Cette prise en compte des terres coutumières dans la mise en place du PUD est primordiale.** En effet, la population mélanésienne fait partie intégrante de la commune, de sa vie et de son évolution. La mise en œuvre du PUD au niveau des terres coutumières doit alors prendre en considération et intégrer non seulement les besoins créés par la modernité, mais aussi le poids et la valeur de la culture Kanak. Les propositions de classement en différentes zones, de ces terres doit donc se faire en étroite collaboration avec les autorités coutumières pour allier faisabilité des aménagements, besoins, volontés des acteurs concernés, dans un souci de gestion, de l'espace et des finances communales ; de développer les tribus, de fournir le confort souhaitable et demandé. La prise de conscience des différents acteurs est alors primordiale pour la valorisation de ces terres qui fournissent un cadre de vie et un potentiel naturel ou de développement humain capital.

Les terres coutumières de la commune de KOUAOUA représentent environ 4200 ha, soit 10% du territoire communal<sup>3</sup>. Elles correspondent aux réserves coutumières des tribus, aux terres de G.D.P.L. et aux terres claniques.

---

<sup>3</sup>Source : ADRAF

- **Les réserves:**

Les réserves représentent environ 3 400 ha soit presque 9% du territoire communal. Elles sont situées au niveau des tribus et regroupent la quasi-totalité des habitations tribales.

Les tribus sont généralement organisées à la manière d'un hameau. Toutefois, en fonction du relief, des contraintes d'aménagement, des liens à la terre et surtout de la culture, l'habitat est souvent très éclaté. En moyenne, une cellule familiale occupe entre 0,5 et 1 ha de terrain. Ces estimations ne tiennent cependant pas compte des jardins individuels ou collectifs disséminés sur le territoire.

- **Les terres des Groupements de Droit Particulier Local :**

Les G.D.P.L. sont définis dans la loi du 9 novembre 1988 relative aux Accords de Matignon. Depuis 1999, et la loi organique, les terres de G.D.P.L. dépendent du droit coutumier, dans le cadre d'une personne morale, dont le mandataire est désigné par le groupement. Ce titre confère au groupement le droit de disposer de la terre et de l'utiliser entre les membres du groupement ou avec des personnes extérieures, de louer, ou bien de mettre à disposition le foncier à des exploitants individuels ou regroupés en société. Les terres de G.D.P.L. sont valorisées sous différentes formes: location du terrain nu, location d'habitations, création de lotissements pour permettre le logement des jeunes ménages, exploitations agricoles.

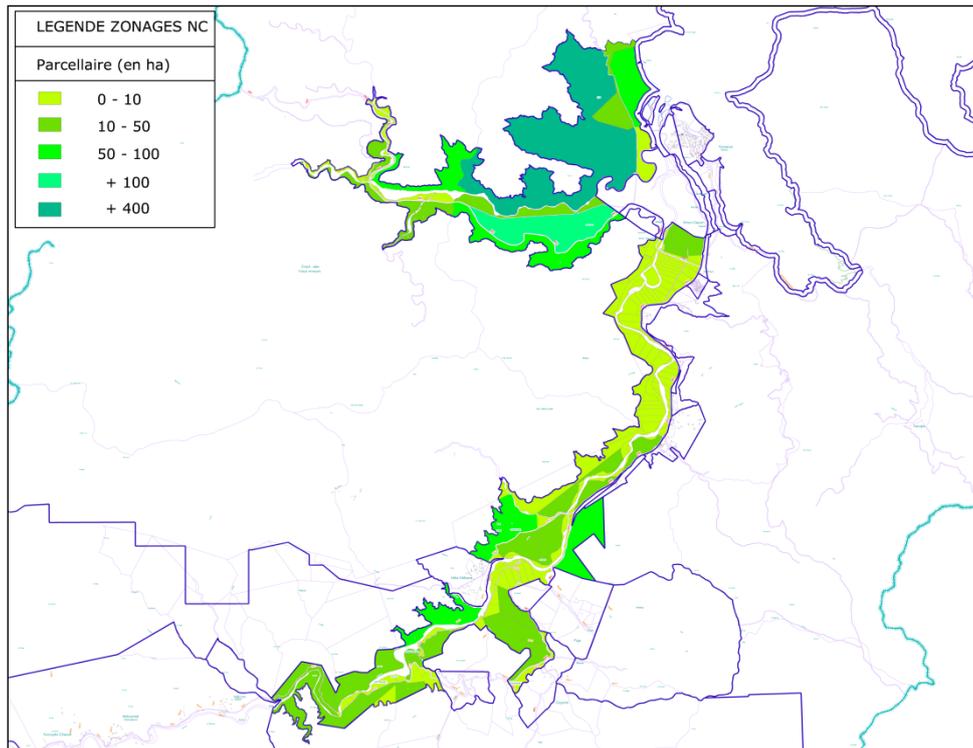
Les terres de G.D.P.L. représentent environ 803 ha, soit 2% de la superficie communale.

### III.5 LA REPARTITION FONCIERE DES ZONES NC SELON LEUR TAILLE

Sur la commune de Kouaoua, la taille des parcelles en zone NC sont en grande majorité inférieures ou égales à 10 hectares. Seulement 6 parcelles sont supérieures à 50 hectares dont une de 116 hectares et une autre de 438 hectares.

**Tableau 1 : Répartition foncières des zones NC selon la taille des parcelles**

Intervalle	Nombre de parcelles en zones NC selon leurs tailles
<b>0 &lt; S ≤ 10 ha</b>	119
<b>10 ha &lt; S ≤ 50 ha</b>	28
<b>50 ha &lt; S ≤ 100 ha</b>	5
<b>S ≥ 100 ha</b>	1
<b>S ≥ 400 ha</b>	1
<b>TOTAL</b>	154

**Carte 5 : Répartition foncière des zones NC selon la taille des parcelles**

Source : DITTT, mise à jour part Design, 2013

### III.6 UN GRAND NOMBRE DE CONCESSIONS MINIERES

La commune de KOUAOUA, comme bon nombre de communes en Nouvelle-Calédonie, voit son territoire empreint de nombreuses concessions minières. Elle compte parmi les communes possédant un domaine minier des plus conséquents puisqu'elle est la septième commune après Yaté, Thio, Poya, Boulouparis, Mont Dore et Houaïlou comportant le plus de surfaces de titres miniers (6,6% des titres Néo Calédoniens).

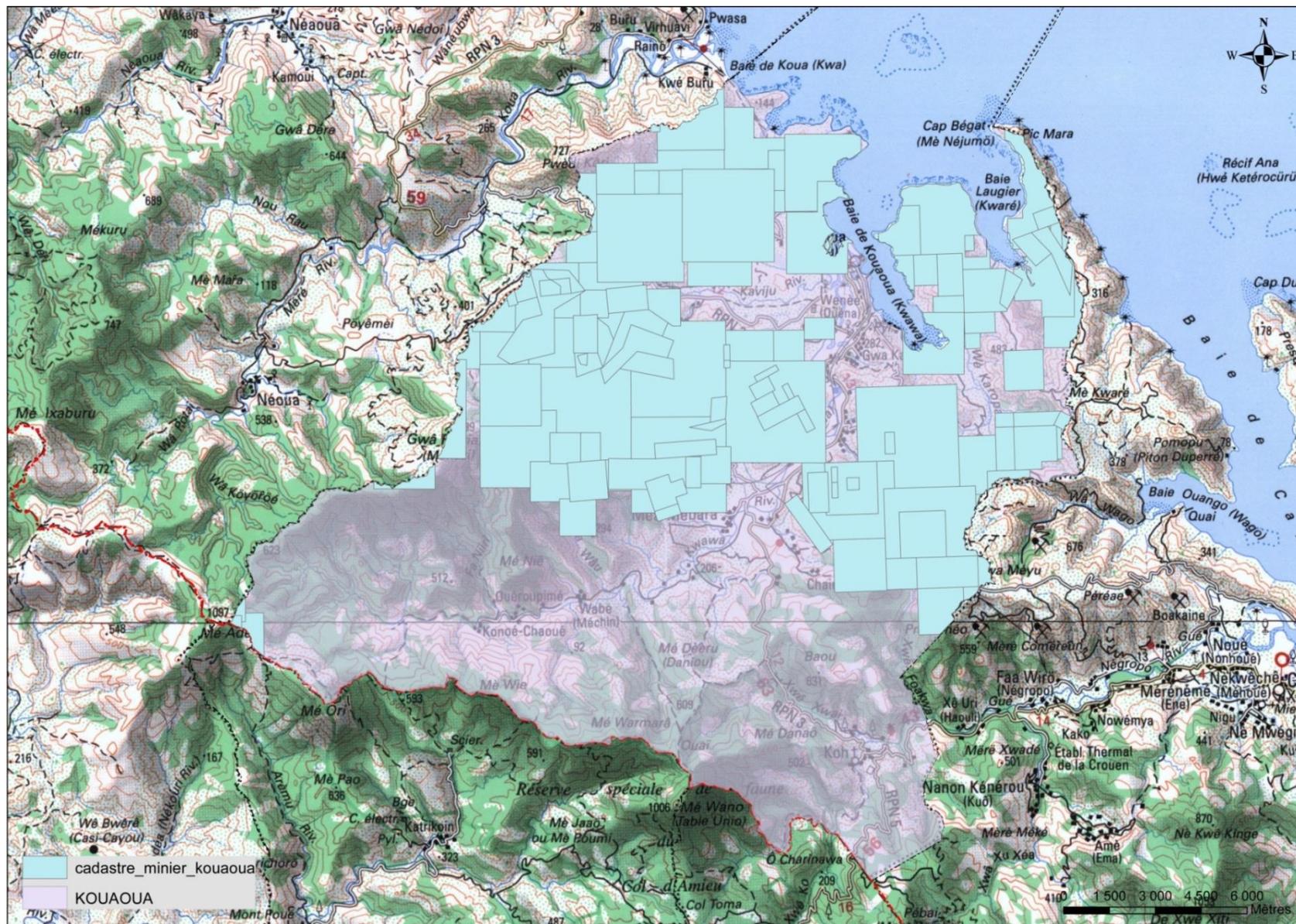
Environ 56% du territoire communal est sous l'emprise de concessions minières. Elles sont principalement sur les terres domaniales.

Il est important de noter que le droit minier est prépondérant au droit foncier, selon le principe de favoriser les intérêts du territoire par rapport aux intérêts particuliers.

Par conséquent, tout terrain qui fait l'objet d'une concession minière est considéré comme « gelé » pour l'urbanisation ou toute autre activité que l'exploitation minière. Ainsi, ces terrains sont exclusivement destinés à l'exploitation minière, tant que la concession est valide.

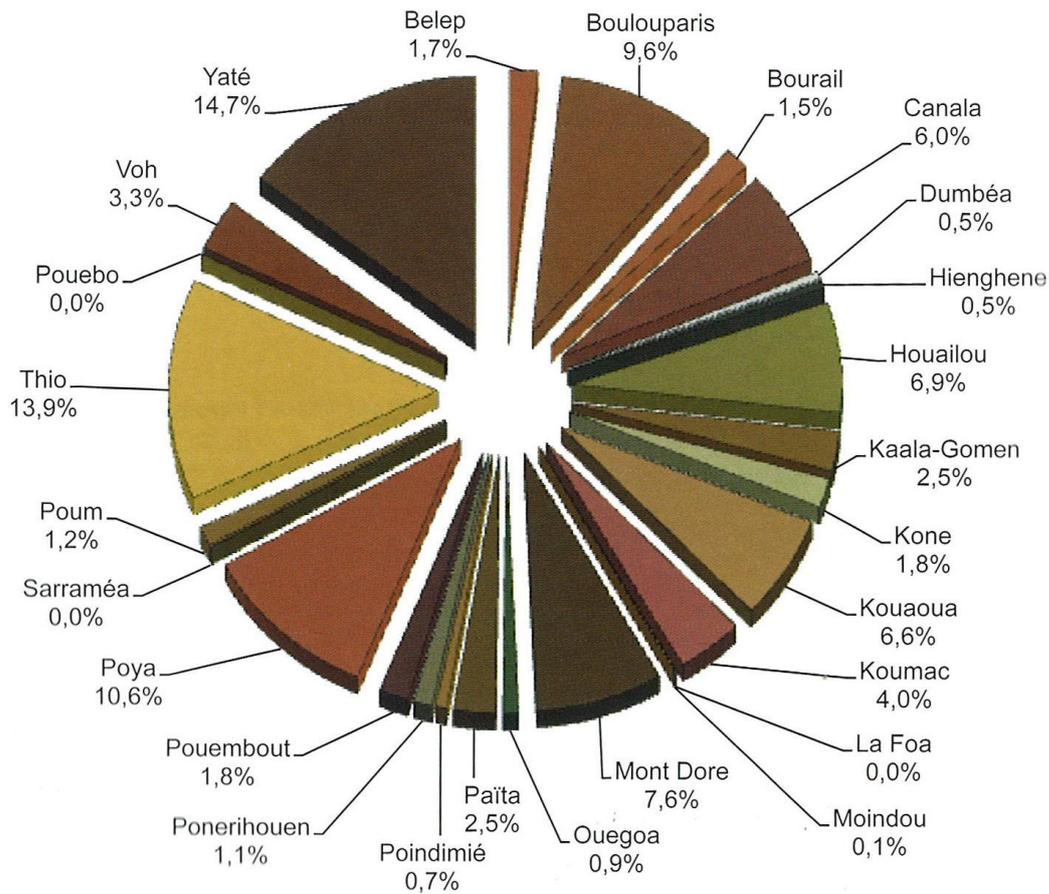
Par conséquent ceci signifie que 56% du territoire de KOUAOUA est gelé pour l'urbanisation tant que l'activité minière existe ou l'intérêt des gisements est réel.

Carte 6 : Les emprises des concessions minières sur la commune de KOUAOUA



Source : DIMENC, 2008

Figure 1 : La répartition du domaine minier par commune



Source : Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle Calédonie, DIMENC, 2008

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

### LE FONCIER

- **Peu de terres privées** et souvent concernées par le **risque inondation**.
- Des **terres privées** appartenant essentiellement à **la SLN**, et qui nécessitent une **régularisation de la domanialité avec la commune pour les équipements publics** au niveau du village.
- **Une majeure partie du territoire** appartenant à la **Nouvelle Calédonie**.
- **Une faible proportion de terres coutumières** et de terres appartenant à l'**ADRAF**.
- **56% du territoire soumis à des concessions minières**.
- **Un déficit foncier** de la commune

## IV. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN ET ANALYSE DES RISQUES

### IV.1 LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

#### IV.1.1 PRESENTATION GENERALE DU MILIEU NATUREL<sup>4</sup>

La commune de KOUAOUA est située sur la côte Est de la Grande Terre. Cette côte est caractérisée par une végétation tropicale, agrémentée de nombreuses rivières et cascades et bordée de longues plages. La Côte Est, est aussi l'une des parties les plus humides du territoire car elle est exposée aux alizés (vents régnants de Sud - Sud Est) et se trouve au pied de la chaîne de montagnes centrales qui bloque ainsi les pluies. Un autre trait essentiel de cette côte est que la montagne tombe directement dans la mer, ne laissant que peu d'étendues planes. La commune de KOUAOUA compte de nombreuses rivières sur son territoire, Kouaoua, Karoipa, Kouari, Kakenjou, Koua et Negropo.

##### IV.1.1.1 LE RELIEF

D'un point de vue général, la région de KOUAOUA est caractérisée par des zones montagneuses au relief accidenté, d'altitude moyenne à élevée (restant toutefois inférieure à 1 100 mètres). Les terminaisons du relief sur la côte Est engendrent un bord de mer aux presqu'îles très découpées isolant de vastes baies. La commune de KOUAOUA est traversée par une large vallée d'axe Ouest-Est à Nord-Est, parcourue par la rivière Kouaoua. Le fond de cette vallée est occupé par un recouvrement d'alluvions (formations superficielles) qui en nivelle le fond.

**Carte 7 : Le relief de KOUAOUA**



Source : Géorep, 2011

<sup>4</sup> Les informations de cette partie sont pour la plupart issues du rapport PUD de SEFP de 2010.

#### IV.1.1.2 LA GEOLOGIE

D'un point de vue géologique général, la région de KOUAOUA est située sur l'unité du grand massif Sud, plus précisément sur son prolongement le long de la côte Est. Cette bande allongée dans le sens de l'île, s'étend de Thio à Houaïlou sur une largeur de 5 à 15 km. Les terrains occupant la majeure partie de la surface de la commune de KOUAOUA appartiennent à l'unité des péridotites et sont constitués de roches ultrabasiques (harzburgites, dunites et serpentinites). Les formations de cette unité correspondent à un copeau de lithosphère océanique mis en place par charriage entre l'Eocène et l'Oligocène.

Aux formations d'harzburgites et dunites sont associés les gîtes de minéraux exploités (Nickel, Chrome, Cobalt ...).

Le substratum rocheux est largement recouvert d'horizons d'altérites (cuirasses ferrugineuses et terres latéritiques), issus de l'altération directe de la roche.

L'unité de la nappe des péridotites chevauche, au Sud-Ouest de la commune, les terrains appartenant aux unités suivantes :

- **Unité de Boghen :**

Unité géologique la plus ancienne en Nouvelle Calédonie, ce massif conserve au sommet de Table Unio, un témoin de sa couverture crétacée et éocène. Il est ceinturé de fractures dont la faille Até – Daniou, est un élément structural majeur.

Observées dans la partie supérieure de la vallée de la KOUAOUA, ces formations sont représentées par des schistes quartzeux micacés intercalés de roches basiques éruptives (basaltes). Ces terrains antépermien, les plus anciens des ensembles du substrat, ont connu plusieurs phases de déformation et de métamorphisme.

- **Unité de Koh :**

Cet ensemble volcanique anté-sénonien basique forme un important massif de 30 km<sup>2</sup>. Dominé par le sommet Table Unio à 1006 m, son altitude moyenne se situe aux environs de 600m. Profondément entaillé par la rivière Koh, le massif est également recoupé par trois vallées principales : rivière Toïli, la Foa Poupeta et l'Ouen Ouai. Il apparaît au Nord Est du massif antépermien de la Boghen, séparé de celui-ci par un important accident cassant de direction N150°E, jalonné de serpentinites. Au Nord, une faille majeure de direction N100°E le met en contact avec les serpentinites du Mé Favé Dao. A l'Est, il est surmonté par la formation terrigène de l'Anisien et recouvert en discordance par le Sénonien du mont Pembaye.

L'unité de Koh est constituée de roches endogènes grenues (gabbros, diorites), surmontées de roches volcaniques (Dolérites et basaltes) et d'une série de spilites, roches acides et tufs. Des failles majeures séparent l'unité de Koh de celle de la Boghen (faille d'Até) et des terrains du Crétacé.

- **Unité des basaltes :**

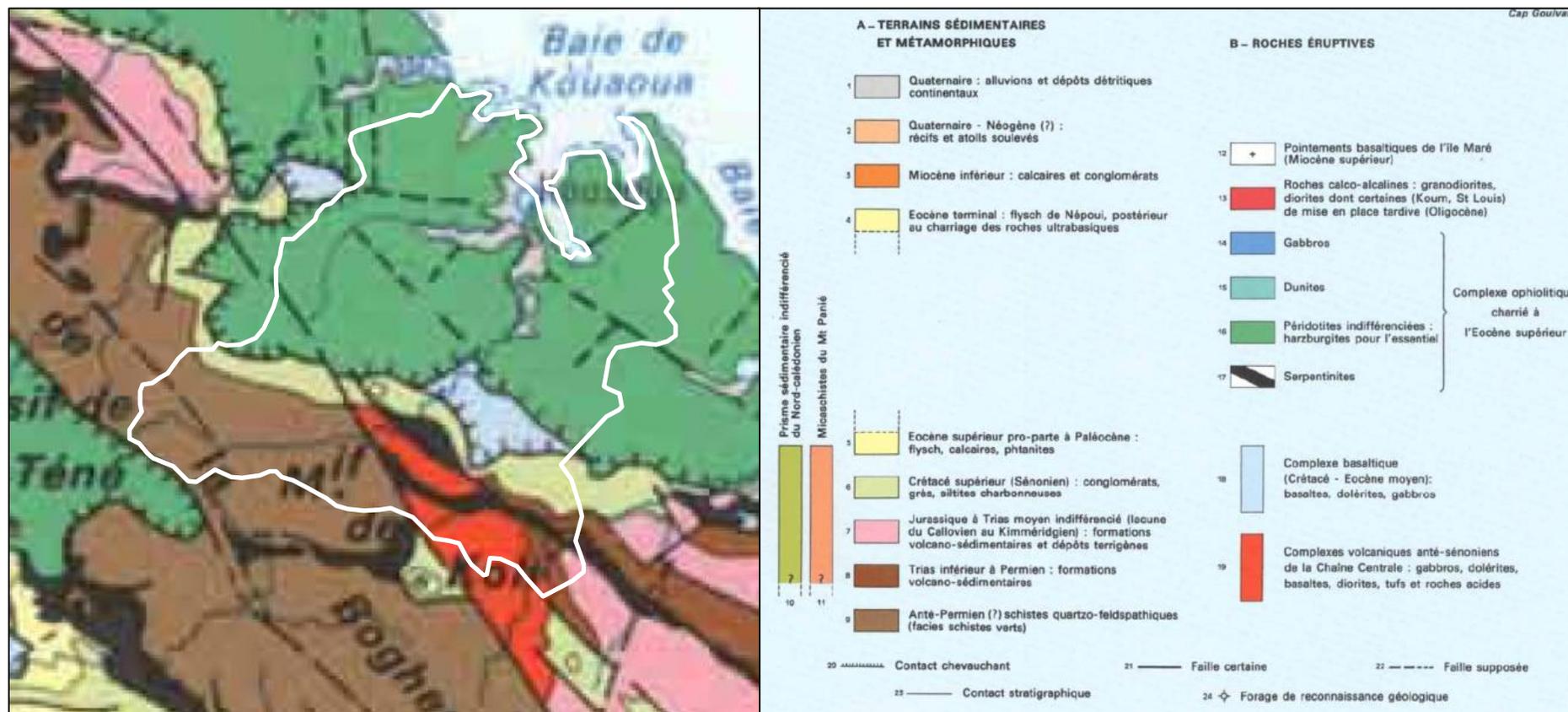
Ces terrains, comprenant principalement des roches éruptives (Dolérites et basaltes), sont rencontrés dans la vallée de la KOUAOUA, près des tribus de Chainon et Méa-Mébara. Ces formations du Crétacé supérieur renferment des roches siliceuses associées (Jaspe) et des argilites témoignant des épanchements sous-marins.

- **Unité des terrains volcano-sédimentaires du Crétacé supérieur :**

Les "formations à charbon" comportent essentiellement des roches sédimentaires détritiques (arénites et siltites) à débris charbonneux, en contact avec l'unité des basaltes ou des "semelles de serpentine" par l'intermédiaire de discontinuités tectoniques orientées Ouest/Nord-Ouest Est/Sud-Est.

- **La zone du Dogny** montre des terrains triastiques et liastiques plissés au sein desquels apparaissent les édifices volcaniques de Koh. L'ensemble est surmonté en discordance, au plateau de Dogny et au mont Pembaye par les formations du crétacé supérieur.

Carte 8 : La carte géologique de la région de KOUAOUA



*Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie / carte établie par J.-P. Paris ; service cartographique de l'ORSTOM. - Paris (FRA) : ORSTOM, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, 1981*

## IV.1.1.3 CLIMAT ET HYDROLOGIE

- **Alimentation des bassins :**

L'alimentation des bassins versants se fait par les apports météorologiques importants : la région de KOUAOUA, malgré 107 jours de pluie par an et une hauteur annuelle totale des précipitations voisine de 2 350 millimètres (moyennes de 2003 à 2012) est un des secteurs les moins humides de la côte Est.

**Tableau 2 : Statistiques des quantités de précipitations en millimètres, station météorologique de Méa entre 2003 et 2012**

De 2003 à 2012	Hauteur moyenne mensuelle (mm)	Hauteur maximale quotidienne (mm)	Date
Janvier	264.2	183.0	22/01/2006
Février	345.6	245.9	4/02/2009
Mars	328.0	149.9	24/03/2009
Avril	204.7	125.4	16/04/2009
Mai	274.9	146.6	5/05/2012
Juin	100.2	130.9	11/06/2012
Juillet	98.6	134.8	16/07/2009
Aout	151.9	133.3	13/08/2010
Septembre	89.1	189.7	18/09/2012
Octobre	75.8	52.7	18/10/2010
Novembre	145.3	62.0	20/11/2012
Décembre	269.0	216.8	24/12/2011
Année	2348.3	245.9	4/02/2009

*Source : Météo France, 2012*

Les précipitations y sont caractérisées par un maximum au mois de Février (hauteur moyenne mensuelle de 345.6 millimètres) et un minimum au mois d'Octobre (hauteur moyenne mensuelle de 75.8 millimètres). La saison dite sèche débute au mois de Juillet et se termine en Novembre. La période humide est comprise entre les mois de Décembre et d'Avril. Il s'agit de la saison cyclonique au cours de laquelle les précipitations peuvent être très abondantes.

On soulignera ainsi les fluctuations très importantes dans le régime des apports météorologiques d'une année sur l'autre, à la suite d'événements cycloniques ou dépressionnaires

Lors de la dernière dépression tropicale « Freda » des 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2013, une quantité de précipitation quotidienne de respectivement 128 millimètres et 308 millimètres a été enregistrée. Au total 436 millimètres, c'est plus d'une fois et demi l'équivalent de la moyenne mensuelle (264 mm) enregistré en 48 heures.

Un lac s'est formé au niveau du village, inondant habitations et cultures et causant également des dommages aux infrastructures, notamment routières. Ce constat confirme la nécessité de déplacement du centre urbain et des équipements publics, notamment sanitaires et scolaires hors zone inondable.

- **L'hydrographie :**

Le territoire de la commune de KOUAOUA peut être subdivisé en de vastes bassins versants délimités par les reliefs des massifs de péridotites. Ces bassins versants sont occupés dans leur axe par de larges vallées alluviales débouchant sur la côte Est à la faveur de zones estuariennes. Du Nord au Sud, les principales vallées rencontrées correspondent aux rivières Koua, Kouro, Kakenjou, Kouaoua, Karoïpa, Kouari.

Sur les versants, le drainage se fait grâce à un réseau hydrographique dense. Le relief est entaillé de ravines dont l'exutoire est situé dans l'axe des vallées.

Les plateaux (au droit des terrains de péridotites) sont caractérisés par une absence temporelle, partielle ou totale du réseau hydrographique. Le drainage des eaux se fait plutôt en profondeur : des réseaux souterrains de dolines souvent interconnectées se développent alors le long des lignes de fracture.

#### IV.1.1.4 LE PAYSAGE

Le secteur de KOUAOUA est composé des éléments paysagers suivants :

- La presqu'île de Bogota, très découpée (baies de Pain, Ouassé, de Kooh, baie Paano, baies de Toho et Nidio, à l'Est ; port d'Urville, Port Makau, baie d'Amata à l'Ouest. L'altitude des plateaux, de 500 mètres au Sud (Napunicho 546 mètres) descend progressivement jusqu'à 300 mètres au Nord.
- Les plateaux du Néponkoui- Mé Aïu, au centre, vallonnées (dépressions fermées et petites buttes), d'une altitude moyenne de 500 mètres, séparés de la presqu'île de Bogota par la baie de Canala et la baie Ouango. Ils sont délimités au Sud par la vallée de la Négropo et à l'Ouest par la Kouaoua. Les vallées de la Ouango et de la Karoïpa isolent deux blocs reliés par un col étroit. Le plateau de Néponkoui s'avance dans la mer en deux caps (dont le cap Bégat) isolant la baie Laugier. L'altitude décroît progressivement de 816 mètres (Mé Aïu au Sud) à 300 mètres (Balékalé au Nord).
- A l'Ouest trois massifs délimités par les vallées de la Kouaoua, de la Kakenjou et de la Koua :
  - Le massif d'Aréha (mont d'Aréha 722 mètres) à l'intérieur de terres, prolonge le massif de Mézani où se situe le point culminant de la Région (1097mètres).
  - Le massif de Kadjitra culminant à 646 mètres au mont Tionda d'une altitude moyenne de 360 mètres aux formes molles entaillées par la vallée de la Pouédjaou et la vallée de Koura ; celle-ci s'ouvre sur la mer par une baie dominée par la Goa N'Doro (319mètres).
  - La vallée de KOUAOUA qui débouche sur la baie du même nom et s'élargit au bord de la mer en une petite plaine.

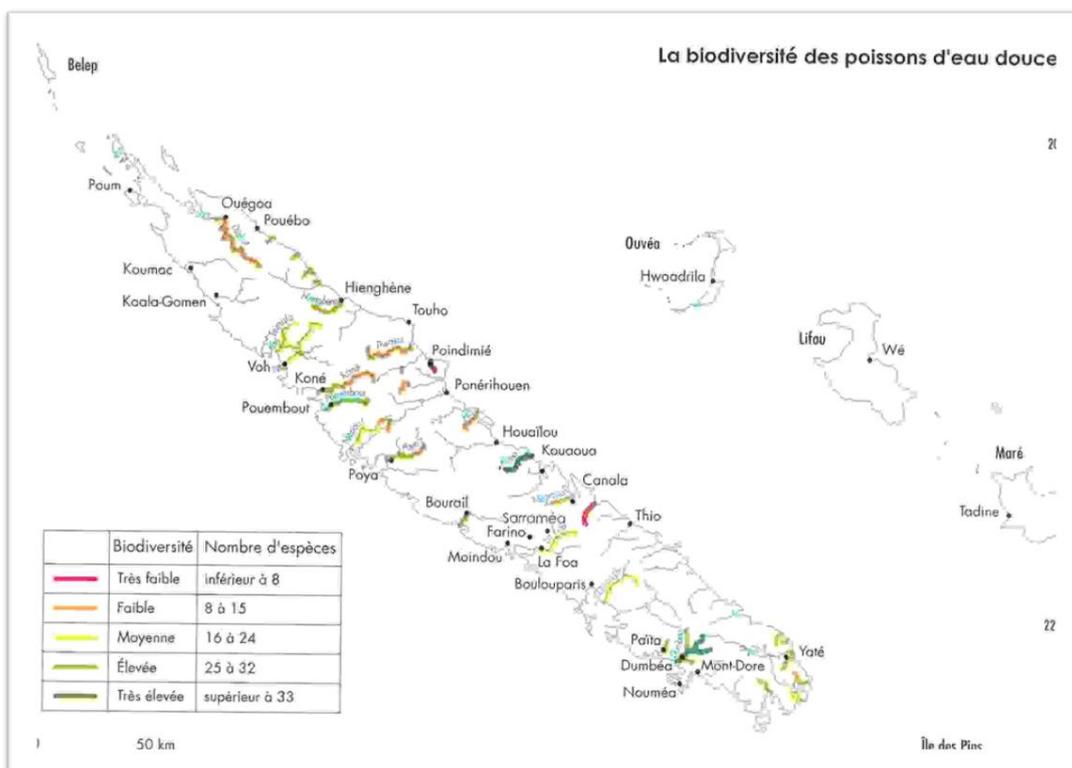
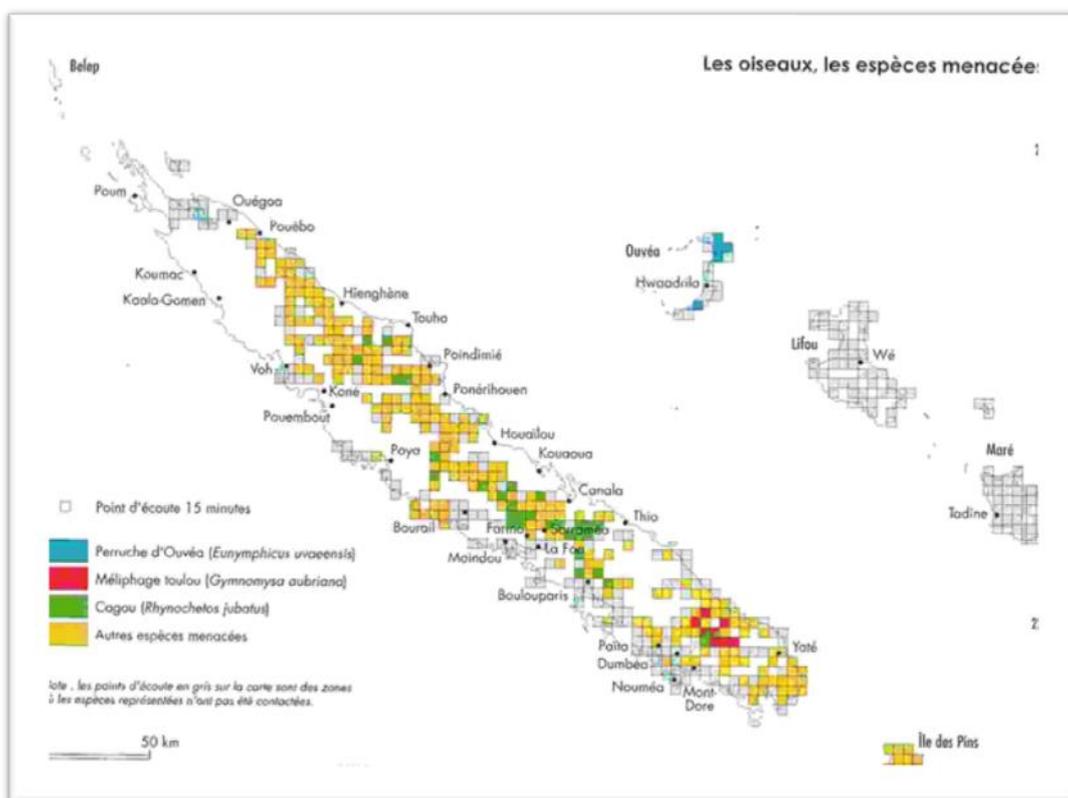
Dans la chaîne centrale, on note un relief tourmenté et des dénivelées brutales. La ligne de partage des eaux ou crête centrale, court d'Ouest en Est et s'infléchit brusquement vers le Nord à l'Ouest du col d'Amieu. Depuis cette crête divergent les cours d'eau qui rejoignent les deux côtes en isolant de hautes crêtes subméridiennes fragmentées par les vallées affluentes. Cette dissection par le réseau hydrographique a épargné certaines formes, telle la surface tabulaire du plateau de Dogny, forme structurale que l'on retrouve à l'ouest du mont Pembaye (Rembaï). Le réseau hydrographique le plus souvent sur imposé est localement orienté par les structures. Tel est le cas dans le Nord-Est de la zone, où Ouen Koindé, Ouen Kondaou et Ouen Ouai soulignent une fracture majeure. Les affluents de la rivière Ciu et du Ouen Méhoué accompagnent un important réseau de fractures directionnelles.

#### IV.1.1.5 LA FAUNE

La faune terrestre est assez pauvre : elle est composée presque uniquement d'oiseaux : pigeons notous, rapaces diurnes ou nocturnes, merles. On observe quelques lézards, crevettes d'eau douce, quelques roussettes. Cependant la rivière de Koua est dotée d'une biodiversité de poissons d'eau douce de plus de 33 espèces ce qui à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie est considérée comme étant très élevée.

Certaines espèces importées sont retournées à l'état sauvage : cochons, cerf, tandis que les bovins sont domestiques.

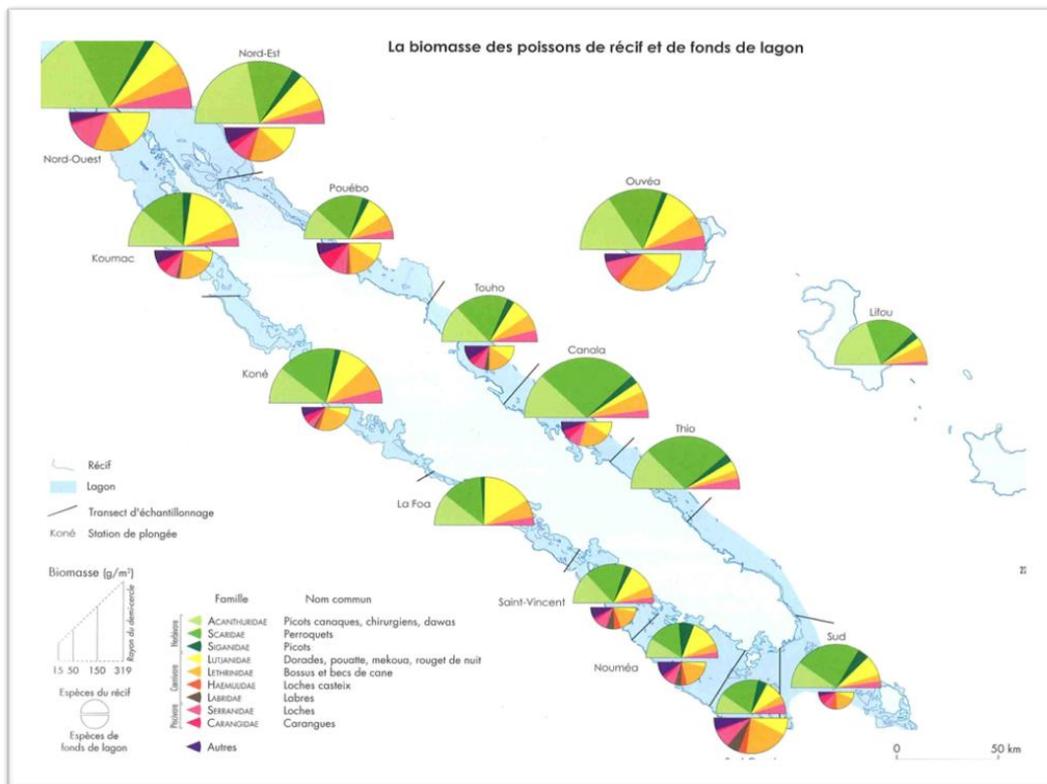
Carte 9 : Un aperçu de la biodiversité animale terrestre



Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD, 2012

La faune marine est par contre très riche, habitant les divers récifs qui bordent la côte. A l'échelle de la Calédonie, l'environnement marin de la commune de Kouaoua concentre une des plus importantes biodiversités marines du territoire. Perroquets, Picots canaques, chirurgien, dawas, bossus, becs de cane, dorades, carangues et loches s'y côtoient.

**Carte 10 : La biodiversité des poissons côtiers**



Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD, 2012

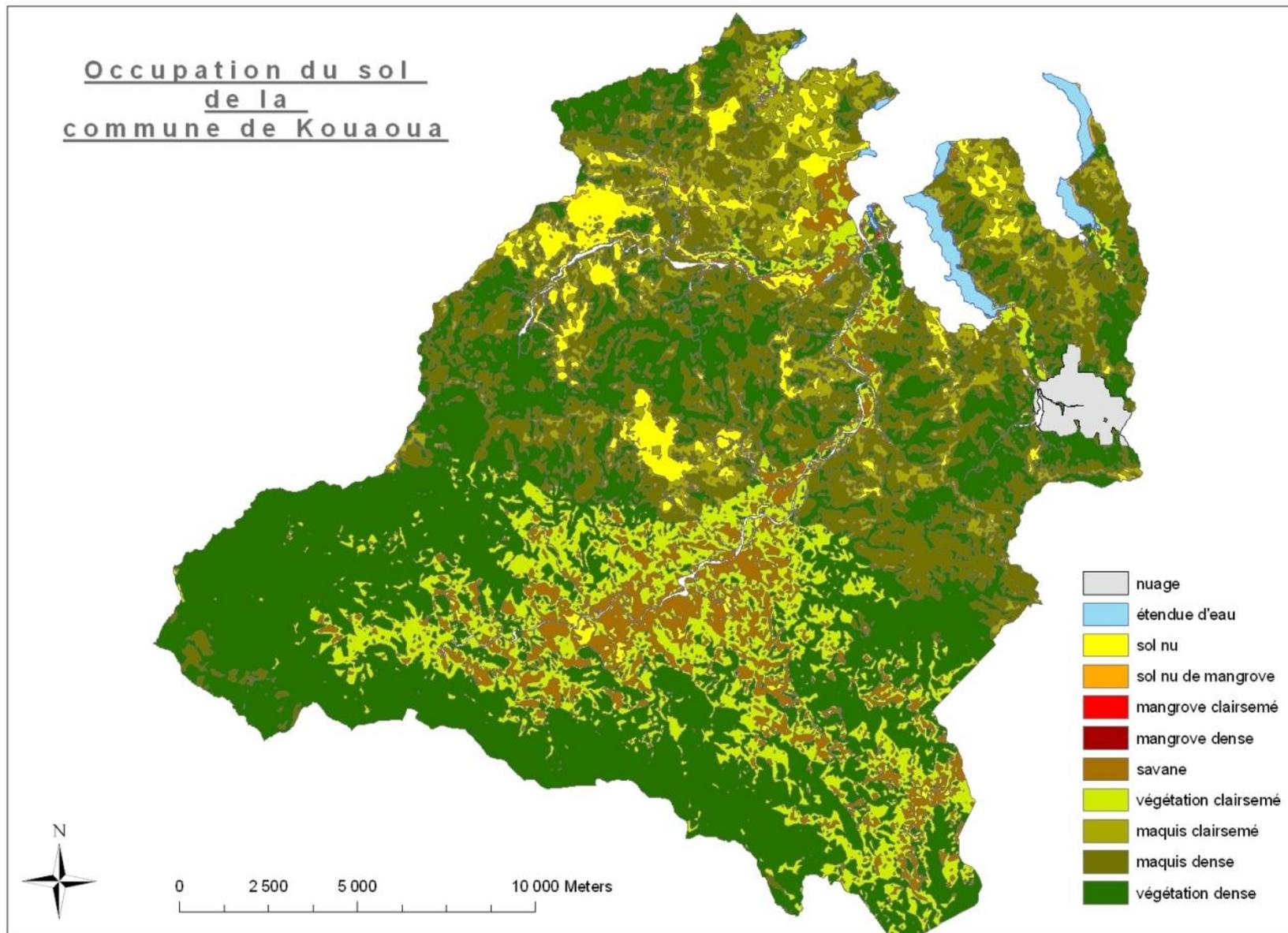
#### IV.1.1.6 LA VEGETATION

Sur la commune de KOUAOUA, on rencontre plusieurs écosystèmes. Certains sont appelés écosystèmes primaires, car ils sont présents de manière naturels et depuis toujours dans un lieu. D'autres sont des formations dites secondaires, car ils se sont développés après la disparition de la forêt primaire humide ou sèche suite aux feux de brousse. La végétation de la commune de Kouaoua est composée avant tout par les maquis sur roches ultramafiques de basse et moyenne altitudes, également nommés : « maquis miniers » mais aussi par une forêt sempervirente humide et par de la mangrove.

Ces maquis se développent sur des sols bruns hyper magnésiens, sont composés de serpentinites et de sols ferrallitiques. De par leurs extrêmes pauvretés en éléments organiques et de leurs richesses en éléments toxiques (nickel, cobalt, manganèse, chrome), ces sols ont conduit à la formation d'une végétation propice à l'endémisme.

- La végétation des plateaux cuirassés : maquis à *Dracophyllum* dominé par les araucarias (zones cuirassées) ; sur les plateaux de Bogota, du Napunicho au Kouimendo de Mé Aïu et de Néponkoui et sur les plateaux d'Aréha, les peuplements d'araucarias sont souvent spectaculaires. Le Kaori apparaît en altitude.
- La végétation des vallées encaissées sur éboulis de péridotites: forêt à *Metrosideros*, palmiers fougères. Les myrtacées et euphorbiacées ont de nombreux représentants. Les pentes fortes sous plateaux sont couvertes de cette forêt dont le caractère humide s'accroît au voisinage des creeks.
- La végétation des dépressions et croupes de terres rouges : maquis à cypéracées myrtacées cunoniacées.
- La végétation sur serpentines, caractérisée par la présence du bois de fer et du gaïac.
- La végétation littorale, enfin qui n'est pas propre quant à elle aux péridotites. On y retrouve le bois de fer, les cocotiers pandanus, etc. La mangrove à palétuviers s'étendant au fond des baies de Canala, Kouaoua Ouango.
- La prairie recouvre le fond des vallées de Kouaoua et de Koua où l'on pratique un élevage extensif.

Carte 11 : Carte de l'occupation du sol et de la végétation de la commune de KOUAOUA



Source:  
province  
Nord, DAF,  
2011

#### IV.1.2 DES MILIEUX TERRESTRES TRES RICHES

##### IV.1.2.1 DU MAQUIS MINIER ECOLOGIQUEMENT TRES PRECIEUX

###### ▪ QU'EST-CE QUE LE MAQUIS MINIER ET QUELLE EST SA VALEUR ?

Ce type de végétation rase est typique des sols de péridotites. Elle se caractérise par une formation végétale buissonnante, composée principalement d'arbustes et d'herbes. On le retrouve surtout sur les terres rouges dues aux péridotites. Cette végétation recouvre actuellement 4 500 km<sup>2</sup> de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire 30% du territoire et 80% des sols de péridotites.

La végétation qui s'y développe est adaptée à la présence de minéraux toxiques, comme le nickel, mais surtout au manque de nutriments (azote, phosphore, potassium...), à la chaleur et à la sécheresse. Ainsi les feuilles des plantes souvent vernies et enroulées pour limiter la perte en eau, mais elles dépendent aussi d'autres êtres vivants. Pour autant les végétaux n'en sont pas moins rabougris.

Le maquis minier est composé des 1 140 espèces végétales dont 90% sont endémiques. Selon le type de massif, on rencontre une densité d'arbuste variable, et il est même possible qu'y pousse le kaori des montagnes et certaines espèces forestières.

La faune aussi s'est adaptée à ces conditions difficiles. On y retrouve des insectes, des arachnides, des lézards et des scorpions, mais aussi des oiseaux comme le méliphage ou la perruche à front rouge.

Ce milieu naturel est très important à protéger car il a un très fort taux d'endémisme et son développement est lent, alors qu'il subit les attaques des feux de brousse, de l'activité minière et des espèces envahissantes.

##### IV.1.2.2 LA FORET SEMPERVIRENTE HUMIDE : UN MILIEU A FORT POTENTIEL

###### ▪ QU'EST-CE QUE LA FORET SEMPERVIRENTE ?

La forêt dense humide est dite « sempervirente » ou « toujours verte » car la majeure partie des arbres des étages supérieurs ne perdent pas leurs feuilles pendant la saison sèche. Elle s'étire de façon discontinue du Sud au Nord, le long de la chaîne centrale, et occuperait 20 % (4 000 km<sup>2</sup>) de la superficie de la Grande Terre. On la retrouve également sur sols calcaires dans les Iles Loyauté. Ces forêts, avec plus de 80 % d'espèces endémiques, abritent une multitude d'animaux (oiseaux, insectes, reptiles...) uniques au monde. La fougère arborescente (*Cyathea intermedia*) présente en forêt humide, est l'une des plus grandes fougères au monde, pouvant mesurer jusqu'à 35 mètres de hauteur. Son tronc, très solide, est utilisé pour la sculpture, il sert aussi à faire des pointes de sagaies (flèches). La fougère arborescente est également utilisée en médecine traditionnelle<sup>5</sup>.

La forêt humide située à des altitudes supérieures à 300m. Ainsi celle de KOUAOUA se développe dans les contreforts de la chaîne centrale. Sa qualité est menacée par l'exploitation minière et les feux de brousse une attention particulière est donc nécessaire pour sa protection à long terme.

<sup>5</sup> <http://www.biodiversite.nc>.

### IV.1.3 DES MILIEUX HUMIDES ET MARINS A POTENTIEL

#### IV.1.3.1 MANGROVE

▪ **QU'EST-CE QUE LA MANGROVE ET QUELLE EST SA VALEUR ?**

La mangrove est un écosystème incluant un groupement de végétaux principalement ligneux spécifique, tels les palétuviers, ne se développant que dans la zone de balancement des marées. C'est un espace naturel qui a un rôle primordial pour l'environnement. En effet, il agit tel un filtre naturel de l'eau de mer, et il abrite une faune importante, en lui fournissant nourriture, abri et lieu de reproduction.

La dégradation rapide de certaines mangroves, dans le monde entier, est devenue préoccupante car elles constituent des stabilisateurs efficaces pour certaines zones côtières fragiles qui sont menacées, et parce qu'elles contribuent à la résilience écologique des écosystèmes après les cyclones et face aux effets du dérèglement climatique comme la montée des océans.

Les zones naturelles sont importantes sur la commune ; forêt humide, mangrove, maquis minier sont autant de secteur à préserver dans le cadre d'un développement durable et de la préservation des ressources naturelles. La sensibilisation de la population à leur préservation est primordiale, non seulement pour un futur proche mais aussi à plus long terme : la déforestation, les feux, modifient et détériorent paysages et ressources naturelles, écoulements d'eau et donc l'impact des inondations.

#### IV.1.3.2 UN MILIEU MARIN RICHE

La commune de KOUAOUA dispose d'un littoral important et découpé, avec de longues baies protégées et des espaces naturels maritimes exceptionnels du point de vue des paysages, des écosystèmes et des espèces ; parmi ces espèces, les tortues marines entre autres, sont aujourd'hui protégées par le biais du code de l'environnement.

Il n'existe pas d'îlot au large de la côte de la commune. Les récifs sont pourtant nombreux et fragiles. Il est donc important d'intégrer la préservation des milieux marins tout en permettant le développement d'activités économiques dans les objectifs du territoire.

En raison de la l'exploitation des ressources, de la pollution notamment causée par l'industrie minière et les conséquences du réchauffement climatique, la pérennité de ce patrimoine naturel reste dans un équilibre incertain.

La mise en place d'une aire marine qui s'étendrait entre les communes de KOUAOUA et de Houailou est en cours de réflexion. Ce projet à l'initiative de la province Nord a pour but la protection et la mise en valeur des richesses du littoral et du lagon au niveau de ces deux villes. Cependant, cette démarche bien qu'indispensable ne pourra pas à elle seule résoudre l'ensemble des problèmes posés.

---

#### IV.1.4 UNE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS INDISPENSABLE

##### ▪ **ACTIVITE MINIERE ET ENVIRONNEMENT**

De 1920 à après la seconde guerre mondiale, les productions ont généré des quantités de stériles peu importantes. Néanmoins, l'excavation ainsi créée s'inscrivait dans le paysage et pouvait donner lieu à un démarrage de l'érosion. Ces stériles étaient rejetés sur les flancs et aboutissaient dans les rivières où ils allaient éroder les lits en partie haute et engraver progressivement les parties basses. Les effets néfastes de l'activité minière se sont accentués avec la mécanisation des procédés dans les années 1960-1970. Les crêtes scalpées ont déversé leurs produits stériles sur les flancs de montagnes, dans les rivières, et dans le lagon pour les produits plus fins. La puissance publique n'est peu ou pas intervenue pendant cette période de boom du secteur minier car seule l'exploitation économique était recherchée.

A partir de 1975, la population civile comme les acteurs du secteur minier ont pris progressivement conscience des dégâts considérables de l'activité minière sur l'environnement. L'objectif prioritaire fut alors de faire cesser les déversements de matériaux sur les flancs ou dans les creeks et de constituer des verses stabilisées, protégées de l'érosion par les merlons rocheux et replantés d'espèces végétales locales. La profession a appris la gestion de l'eau de ruissellement sur la mine et s'est essayée progressivement à la revégétalisation des surfaces dénudées.

Bien que de réels progrès aient été enregistrés, il n'existe à ce jour que peu de moyens juridiques efficaces pour garantir la protection de l'environnement sur ces sites (code de l'environnement et code minier). Par ailleurs, en dépit d'efforts de recherches conséquents, la connaissance de la biodiversité terrestre est aujourd'hui relativement dispersée et les moyens des collectivités, malgré leur mobilisation sur ces enjeux, reste limités. Il n'existe pas encore en Nouvelle Calédonie de Schéma Directeur sur la préservation et la gestion du patrimoine naturel.



### ▪ LES PROCEDURES DE REHABILITATION DES SITES MINIERES

Commencée il y a presque 30 ans, la revégétalisation s'est véritablement développée à partir du début des années 1990 et a commencé à se généraliser chez les principaux mineurs vers 1995. La réhabilitation des sites miniers concerne également la gestion des eaux.

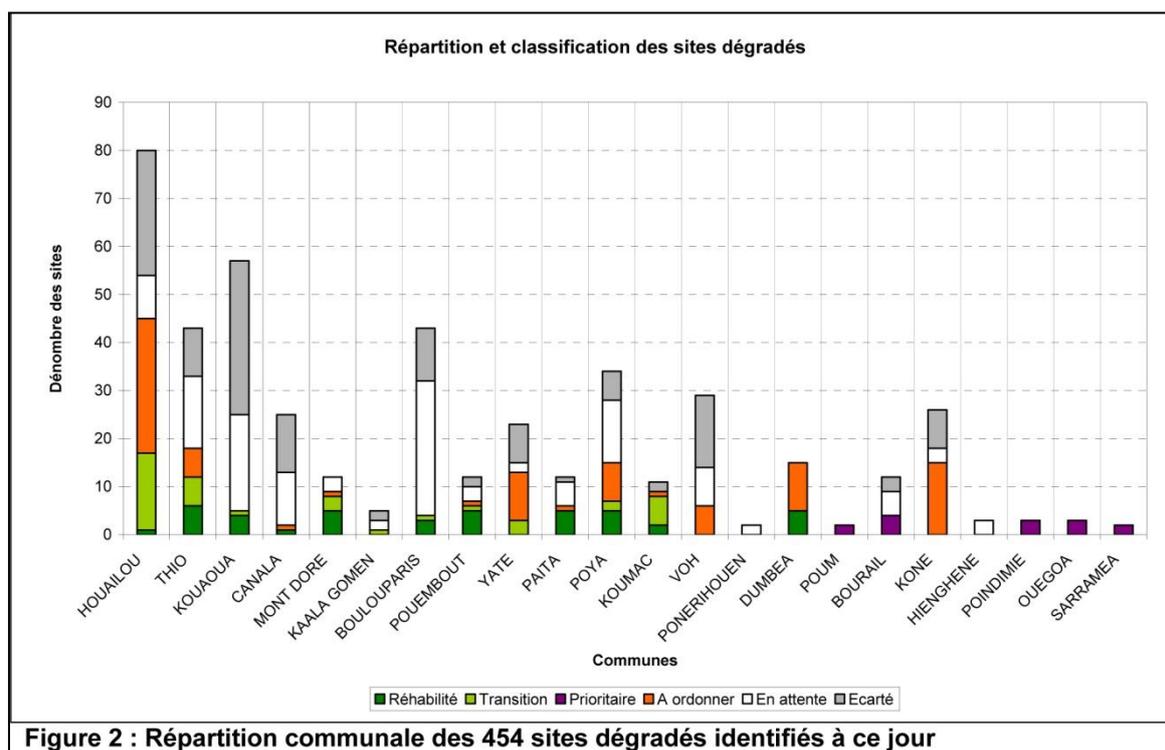
D'autres communes étant plus touchées par la dégradation minière, KOUAOUA n'a pas bénéficié de cette démarche de revégétalisation. Cependant, en 2007, les comités de réhabilitations ont financés les opérations suivantes dans la commune de KOUAOUA:

- Etude d'adduction en eau potable de secteurs situés sous des sites miniers (2003),
- Travaux d'adduction en eau potable « Faja » et « Basse vallée » (2004),
- Etudes de réhabilitation de la mine *Wooloomooloo* réduite (2004),
- Etat des lieux des bassins versants en rive droite de la Kouaoua (2004),
- Etudes de réhabilitation des mines *Maya 2-3, Surprise* et du CR13 (2005-2006).

Par ailleurs, le Fond nickel, crée en mars 2009 et garant de l'élaboration d'un programme pluriannuel de réhabilitation des anciens sites miniers, a permis la mise en place d'un classement de sites dégradés, hiérarchisés selon qu'ils soient prioritaires, à ordonner, en cours de réhabilitation ou en attente. Pour être ainsi classés, les sites sont évalués selon deux notes :

- L'impact des dégradations minières,
- La pertinence de la réhabilitation.

**Figure 2 : Répartition communale des 454 sites dégradés identifiés par le Fond nickel**



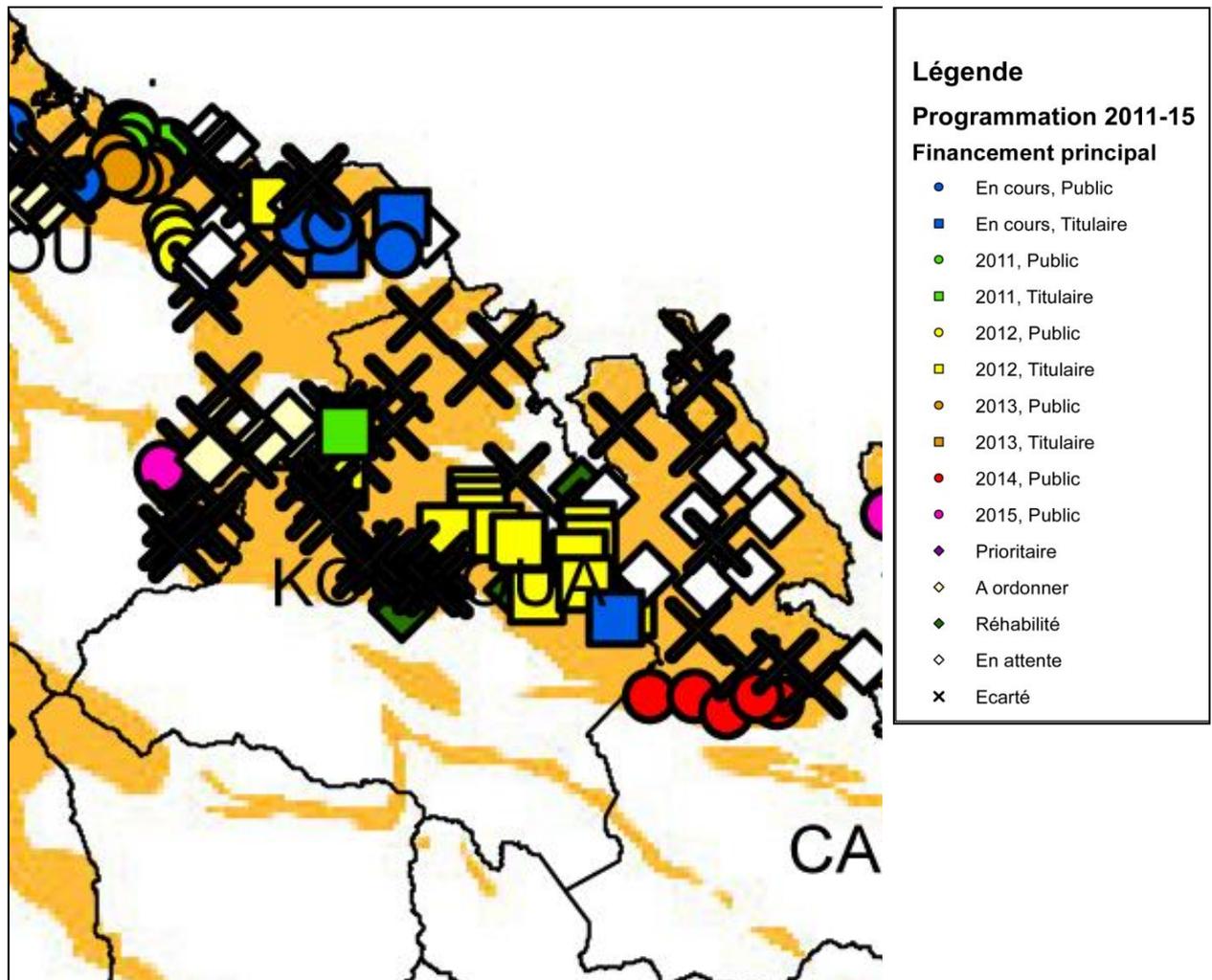
**Figure 2 : Répartition communale des 454 sites dégradés identifiés à ce jour**

*Source : Fond Nickel, présentation du programme pluriannuel de réhabilitation des sites dégradés par l'activité minière ancienne, Mise à jour : 9/08/2011.*

On note que si la commune de KOUAOUA présente un grand nombre de sites dégradés par l'activité minière ancienne (c'est la deuxième commune contenant le plus de sites dégradés après Houailou), la plupart d'entre eux sont en attente ou écarté du programme pluriannuel de réhabilitation du fait de notes relativement basses.

Déjà certains sites ont été réhabilités. La commune ne comporte pas d'autres sites prioritaires pour l'instant. Les sites en attente nécessitent essentiellement des travaux en termes de gestion des eaux.

## Carte 13 : Plan Pluri annuel de réhabilitation du Fonds Nickel – Programmation 2011-2015



*Source : Fonds Nickel, 2011*

En conclusion, à l'échelle communale, peu de mesures sont accessibles par la municipalité pour agir pour la protection environnementale des sites miniers, ce sont des mesures provinciales ou gouvernementales qui régissent avant tout ce domaine.

## IV.1.4.3 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous récapitule les Installations classés pour la protection de l'environnement.

Tableau 3 : Liste des ICPE de KOUAOUA

ANNEE	N°	ICPE	DEMANDEUR	REGIME	STATUT	LOCALISATION
2000	1	Station-service MOBIL	RIGOURD Fabrice Eugène	D	Délivré	Lot 49 Propriété Ballande
	2	Station-service MOBIL	DUVOUX Claude	D	Délivré	Lot 49 Propriété Ballande
2005	3	Dépôt explosifs	SLN	D		Kouaoua bord de mer
	4	Centrale à béton	SARL OUATRAG	D		Lot 19 TV haut de Kakenjou
2006	5	Dépôt d'explosifs	SLN	D	Délivré	Ancienne carrière Pionnier
	6	Demande de modification d'activités site MEA	SLN	A		Massif de MEA
2009	8	Lagunage du centre scolaire	Mairie de KOUAOUA	A	En cours	Lot 12 section FAJA
	9	Ouvrage de traitement des eaux usées-Centre scolaire	Mairie de KOUAOUA	D	Délivré	Lot 12 section FAJA
2010	10	Installation de concassage criblage et atelier mécanique	Nickel Mining Company	AS	Délivré	Kadjitra
	11	Elevage porcin	MATI Marianna	D	Délivré	Lots 62 et 52 section FAJA
	12	Station-service MOBIL	SCI EUGEMA	D	Délivré	Lot 106 (5863 – 517108) section 04
ANNEE	N°	CARRIERES	DEMANDEUR	REGIME	STATUT	LOCALISATION
2005	1	Exploitation de tout venant	Entreprise Réunion SAS	A		Rivière de Kakenjou
	2	Exploitation de tout venant	bolliet	A		Rivière de Kaviju

Source : province Nord

## CE QU'IL FAUT RETENIR...

## LE PATRIMOINE NATUREL

- KOUAOUA est caractérisée par son relief marqué, une plaine limitée et inondable, une côte très découpée qui isole de grandes baies
- KOUAOUA possède un **milieu naturel très riche**, à la fois terrestre et marin, qu'il convient de **protéger** (maquis minier, forêt humide, mangrove, etc.)
- Des sites miniers dégradés dont certains ont été réhabilités mais la plupart sont écartés du plan pluriannuel de réhabilitation

## IV.2 LE PATRIMOINE URBAIN

### IV.2.1 LE VILLAGE : PRINCIPAL ELEMENT DE CENTRALITE

Le village de KOUAOUA constitue l'élément urbain central de la commune. S'y regroupent :

- les activités salariées dans l'administration ou dans le secteur de la mine, qui constituent le mode de vie principal d'une partie des habitants du centre de KOUAOUA. Tout ou presque est axé sur l'activité minière,
- les activités commerciales ou de services du bourg, qui répondent juste aux besoins fondamentaux de la population locale (petits commerces et services de proximité) ou de passage (hôtels, stations-services),
- les équipements publics,
- un type d'habitat relativement dense.

Etant donné le caractère récent du village de KOUAOUA, le patrimoine industriel minier est l'unique intérêt patrimonial historique urbain existant.

### IV.2.2 DES PETROGLYPHES RECENSES, MAIS PAS TOUS CLASSES

Les sites « pétroglyphiques » de Nouvelle-Calédonie ont été classés monuments historiques par arrêté n°73-104/CG du 19 février 1973.

Comme sur l'île de Pâques ou aux Marquises (de culture polynésienne), les premiers habitants de la Nouvelle Calédonie ont laissé des traces sur la pierre. Plus de 350 sites de gravures rupestres ont été dénombrés dans l'archipel, rassemblant plus de 6000 motifs géométriques : cercles, spirales, croix entourées d'une ligne continue, etc. Certains évoquent des silhouettes humaines ou animales. Tous sont réalisés par piquetage ou par incision directe sur le rocher. Leur interprétation demeure mystérieuse, et leur datation au carbone 14 est impossible puisqu'ils ne comportent aucun élément organique.

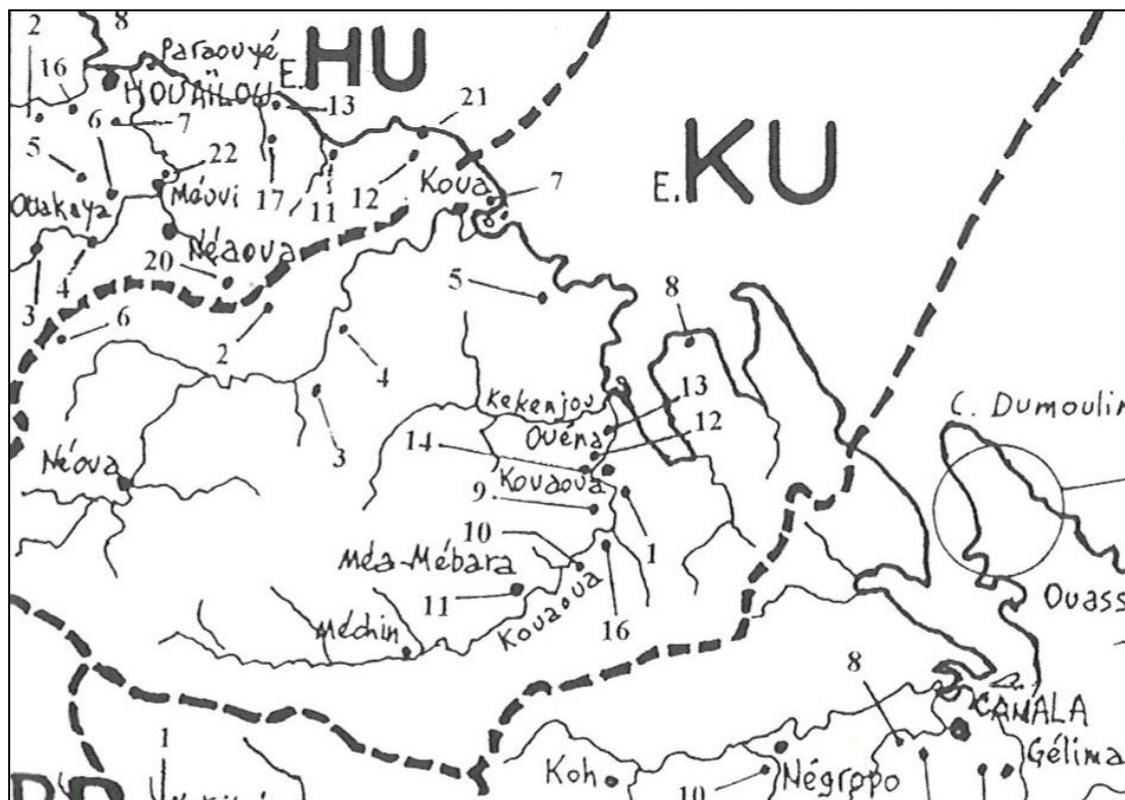
Il ressort de « l'essai de synthèse sur les pétroglyphes calédoniens<sup>6</sup> » que des pétroglyphes ont été recensés à KOUAOUA sur 16 sites. Le document ci-dessous les répertorie.

En juillet 2010, un nouveau pétroglyphe qui n'avait pas été répertorié a été signalé à l'aval du creek M'Béri, à proximité de la tribu de Méa Mébara, comme le note le rapport réalisé par l'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique pour le compte de la province Nord : « Intervention archéologique sur un site de pétroglyphe à KOUAOUA ».

---

<sup>6</sup>Les Cahiers de l'Archéologie en Nouvelle Calédonie, Volume 16, KIBO, le serment gravé, Département Archéologie, Service des musées et du patrimoine, 2004

Carte 14 : Les pétroglyphes recensés à KOUAOUA



Source : Département archéologie, service des musées et du patrimoine de Nouvelle Calédonie.

N°	Kouaou	EKU
1	Faouin Mè	002
2	Koua	006
3	Nere	007
4	Oué Nmemwin	008
5	Newenda	009
6	Nu Peloo	010
7	Kua	011
8	Ka Saru Goati	003
9	Me Mere	004
10	Fane Poe Ngoro	005
11	Mea	017
12	Bouenu	018
13	Uena	019
14	Ku	020
15	(maintenant au Musée)	021
16	Kouaoua galets	001

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

### LE PATRIMOINE URBAIN

- Un **patrimoine urbain restreint**.
- La présence de **pétroglyphes** comme **seul éléments historiques**.

### IV.3 ANALYSE DES RISQUES

#### ▪ QU'EST-CE QU'UN ALEA ?

Un aléa est la probabilité qu'un événement naturel violent se produise. L'évaluation de l'aléa ne préjuge en rien des dégâts éventuels ou des conséquences économiques possibles. C'est pourquoi, **avant d'effectuer le zonage du PUD, il est indispensable d'évaluer les aléas qui pourraient se transformer en risques après anthropisation.** Il convient une fois ces aléas définis, de quantifier l'acceptabilité du risque et de prévoir des conditions sécuritaires à l'aménagement.

#### ▪ QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

On parle de risques et plus particulièrement de risques naturels lorsque les phénomènes cycliques et d'intensité aléatoire peuvent, lors de leurs manifestations localisées, faire subir des dommages aux biens et aux personnes (l'enjeu). En effet, des inondations catastrophiques auront peu d'incidence dans une région déserte, alors qu'une crue modeste représentera un risque élevé dans une zone fortement urbanisée.

Du fait de la présence de rivières importantes, de plaines de faibles pentes et de massifs, le territoire communal est soumis à des risques naturels majeurs, dont il est nécessaire de tenir compte dans le cadre des perspectives d'aménagement du territoire. D'autre part, le climat est assez irrégulier avec des précipitations plutôt faibles principalement concentrées sur la saison des pluies avec des vents dominants d'Est-Sud Est en saison chaude et d'Ouest en saison fraîche.

#### IV.3.1 LES RISQUES CYCLONIQUES

#### ▪ LES RISQUES ENCOURUS LIES AUX CYCLONES

Les cyclones ont une probabilité d'occurrence annuelle. Les risques potentiels encourus sont liés à la montée des eaux, aux glissements de terrain par saturation en eau des sols et à la force du vent. Les cyclones sont suffisamment fréquents en Nouvelle-Calédonie pour avoir un impact sur la morphologie des récifs coralliens. Outre l'impact direct de destruction dû à la force des houles cycloniques, les cyclones induisent une forte sédimentation en zone lagunaire au débouché des rivières, particulièrement dans les bassins versants touchés par l'exploitation minière.

Néanmoins le danger le plus immédiat est celui des vents violents qui accompagnent ces phénomènes et qui comportent des risques non négligeables sur les zones urbanisées et ses habitants, surtout lorsqu'il s'agit de constructions précaires.

Après le passage d'un cyclone, les communes connaissent souvent des problèmes récurrents : inondations, affaissements de terrain, chutes d'arbres, des réseaux électriques et téléphoniques.

Dans ce cadre, il est important de se prémunir de tels risques liés aux cyclones. Plusieurs recommandations peuvent être définies :

- Mise en place d'un système de prévision et d'alerte rapide.
- Etude et choix des sites de constructions d'ouvrages majeurs dont la rupture ou l'endommagement serait un facteur d'aggravation de la catastrophe.

#### IV.3.2 LES RISQUES D'INONDATION<sup>7</sup>

##### ▪ LES ORIGINES DE L'INONDATION

Les inondations constituent avec la sécheresse, un fléau majeur qui frappe, d'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie. En effet, s'y trouvent concentrés les causes climatiques, morphologiques et humaines qui déterminent ou aggravent ce phénomène. C'est ainsi que des épisodes pluvieux importants ou exceptionnels sur des bassins versants de grandes tailles provoquent régulièrement le débordement des cours d'eau dans les plaines qui les bordent (plaines qui reçoivent elles-mêmes d'abondantes précipitations). Les inondations sont donc un phénomène lié à des événements climatiques particuliers combinés à une configuration morphologique de plaines alluviales. Dans les types de plaines deltaïques, le lit mineur du cours d'eau, rehaussé par les alluvionnements, s'insère entre des levées de berges plus ou moins importantes ; le niveau des crues, même moyen, arrive à être supérieur à l'altitude des parties basses des plaines. Les inondations peuvent survenir lors du passage d'un cyclone, mais aussi lors de pluies d'orage, ou bien suite à une rupture brutale d'un embâcle sur une rivière. Il existe également des phénomènes de submersion des terres par la mer sous l'effet de la dépression atmosphérique.

##### ▪ LE DEGRE D'INONDABILITE D'UN SECTEUR

L'inondabilité d'un secteur peut être sensiblement aggravée sous l'action humaine : aménagements en plaine inondable, terrassements incohérents, augmentation de la surface imperméable sous l'effet de l'urbanisation, drainage des terres agricoles, disparition de la couverture végétale sont autant de facteurs qui dévient et modifient le cours de l'eau et donc créent des inondations.

Ainsi, pour ne pas aggraver les conséquences liées aux inondations, l'aménagement des rivières, des bassins versants et plus globalement des zones inondables doit être réalisé dans un cadre cohérent et préventif. La réglementation doit être ferme et cohérente pour assurer des aménagements sécuritaires.

##### ▪ LES FACTEURS ANTHROPIQUES ACCUENTUENT LE DEGRE D'INONDABILITE

L'inondabilité d'un secteur peut être sensiblement aggravée sous l'action humaine : aménagements en plaine inondable, terrassements incohérents, augmentation de la surface imperméable sous l'effet de l'urbanisation, drainage des terres agricoles, disparition de la couverture végétale sont autant de facteurs qui dévient et modifient le cours de l'eau et donc des inondations.

Plusieurs études ont été menées sur la commune de KOUAOUA:

- Etude de faisabilité de l'amélioration des écoulements des eaux de crue en aval des rivières Kouaoua et Kaviju, Golders Associates NC Sarl, commandité par le Province Nord, août 2011.  
La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exécution d'une étude relative à l'amélioration des écoulements des eaux de crue en aval des rivières Kouaoua et Kaviju. L'objectif était de disposer d'un levé topographique et bathymétrique, d'une modélisation hydrologique, des solutions techniques pour l'amélioration des écoulements et d'une évaluation de l'impact environnemental des différentes options.
- *Enquête historique de crue, commune de Kouaoua, DAVAR, Septembre 2004, Réalisé par Erwann Lamand, géographe, en collaboration avec l'observatoire de la ressource en eau.*

---

<sup>7</sup>Voir annexe : carte des servitudes liées aux aléas d'inondabilité.

Cette étude basée sur une enquête bibliographique et sur un travail de terrain recense les crues maximales observées sur la commune.

- *Atlas des cartes d'inondabilités potentielles, Commune de Kouaoua, DAVAR, Service de l'eau et des statistiques et études rurales, Observatoire de la ressource en eau, Carex environnement, Août 2004.*

Cette compilation de cartes au 1/10000ème offre un état des lieux précis des zones inondables pour les cours d'eau suivants, selon la méthode hydrogéomorphologique :

- La Kouaoua,
- La Kaviju, affluent de la rive gauche à la Kouaoua,
- La Néumwa, affluent de la rive gauche à la Kouaoua,
- La Wa Dèyu

La carte d'assemblage ci-après donne un aperçu de l'étude dans sa totalité. Pour plus de lisibilité et afin d'intégrer le risque " inondation " dans le zonage du PUD, les cartes d'inondabilité sont intégrées dans les servitudes, permettant alors une mise à jour en fonction de la réalisation de nouvelles études.

### Carte 15 : La zone inondable de KOUAOUA



Source : Géorep, 2011

## Carte 16 : Synthèse de l'étude sur l'inondabilité de quatre cours d'eau de la commune de KOUAOUA.

COMMUNE DE KOUAOUA

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

CARTE D'INONDABILITES POTENTIELLES



DATE : AOÛT 2004

Echelle : 1 / 50 000

Source : Atlas des cartes d'inondabilités potentielles, Commune de KOUAOUA, DAVAR, Service de l'eau et des statistiques et études rurales, Observatoire de la ressource en eau, Carex environnement, Août 2004.

Cette étude relève l'importance des zones inondables sur la commune de KOUAOUA et tout particulièrement, la forte inondabilité du village minier. Cet espace étant le plus densément peuplé, il fait l'objet d'un risque important. Cerné par les massifs péridotitiques préposés à l'activité minière, l'extension et le développement du village ne peut se faire là où il est.

La délocalisation du centre de vie de la commune est envisagée par la municipalité afin d'offrir un cadre de vie plus sécuritaire pour les habitants et moins contraignant pour la municipalité.

Pour ne pas aggraver les conséquences liées aux inondations, l'aménagement des rivières, des bassins versants et plus globalement des zones inondables doit être réalisé dans un cadre cohérent et préventif en suivant une réglementation ferme pour assurer des aménagements sécuritaires.

On peut limiter la portée par la prise en compte du risque dans le type et la conception des projets ainsi que la localisation et le dimensionnement des infrastructures :

- Mesures particulières de construction ou d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées,
- Digue nues, engazonnées ou revêtues,
- Construction si nécessaire de points hauts où la population et les animaux peuvent se réfugier en cas de besoin,
- Mesures de protection contre la déforestation et l'accélération de l'érosion sur les terres des bassins versants qui sont des facteurs de diminution des temps de concentration des écoulements et qui aggravent donc les inondations,
- Information et formation des autorités administratives et de la population,
- Rectification et amélioration de la capacité de transport du lit mineur,
- Ouvrages de stabilisation du lit du fleuve et des écoulements,
- Dérivations d'écoulements exceptionnels.

#### IV.3.3 LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

##### ▪ L'ORIGINE DU RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est soumise au risque des mouvements de terrain. En effet plusieurs facteurs sont propices à l'apparition de tels événements : une intense altération des roches en climat tropical, de fortes pentes, des événements pluvieux cycloniques qui préparent et déclenchent des phénomènes d'instabilité.

Affectés par des glissements de terrains, des écroulements, des coulées de boue, mais également par des ravinements, du ruissellement concentré, les reliefs et les sols évoluent. Il en résulte un certain nombre de nuisances qui, lorsqu'elles se superposent à des aménagements (urbains, agricoles, touristiques ou autres) peuvent ne plus être supportable économiquement, sans compter les éventuelles menaces qu'elles font peser sur la sécurité des personnes et des biens.

L'érosion et la sédimentation naturelles sont fortement accentuées par les feux de brousse. Ces problèmes représentent, en période de crues cycloniques, la plus importante source de dégradation pour le littoral, les récifs frangeants et le lagon.

Les problèmes d'érosion et de sédimentation naturels sont aussi fortement accentués par l'exploitation minière. Ces problèmes représentent, en période de crues cycloniques, la plus importante source de dégradation pour le littoral, les récifs frangeants et le lagon, en particulier sur la côte est.

##### ▪ LE ROLE DE L'ENTREPRISE D'EXPLOITATION MINIERE DANS LA GESTION DES RISQUES

Force est de constater que l'activité minière est, dans la plupart des cas en lien avec l'aggravation de l'aléa mouvement de terrain. Ce dernier peut constituer ou non, un risque selon qu'il ait une incidence ou pas sur le milieu humain (endommagement des espaces urbanisés, etc.). Dans ce



**Carte 18 : La ravine du creek Wayö Wia**



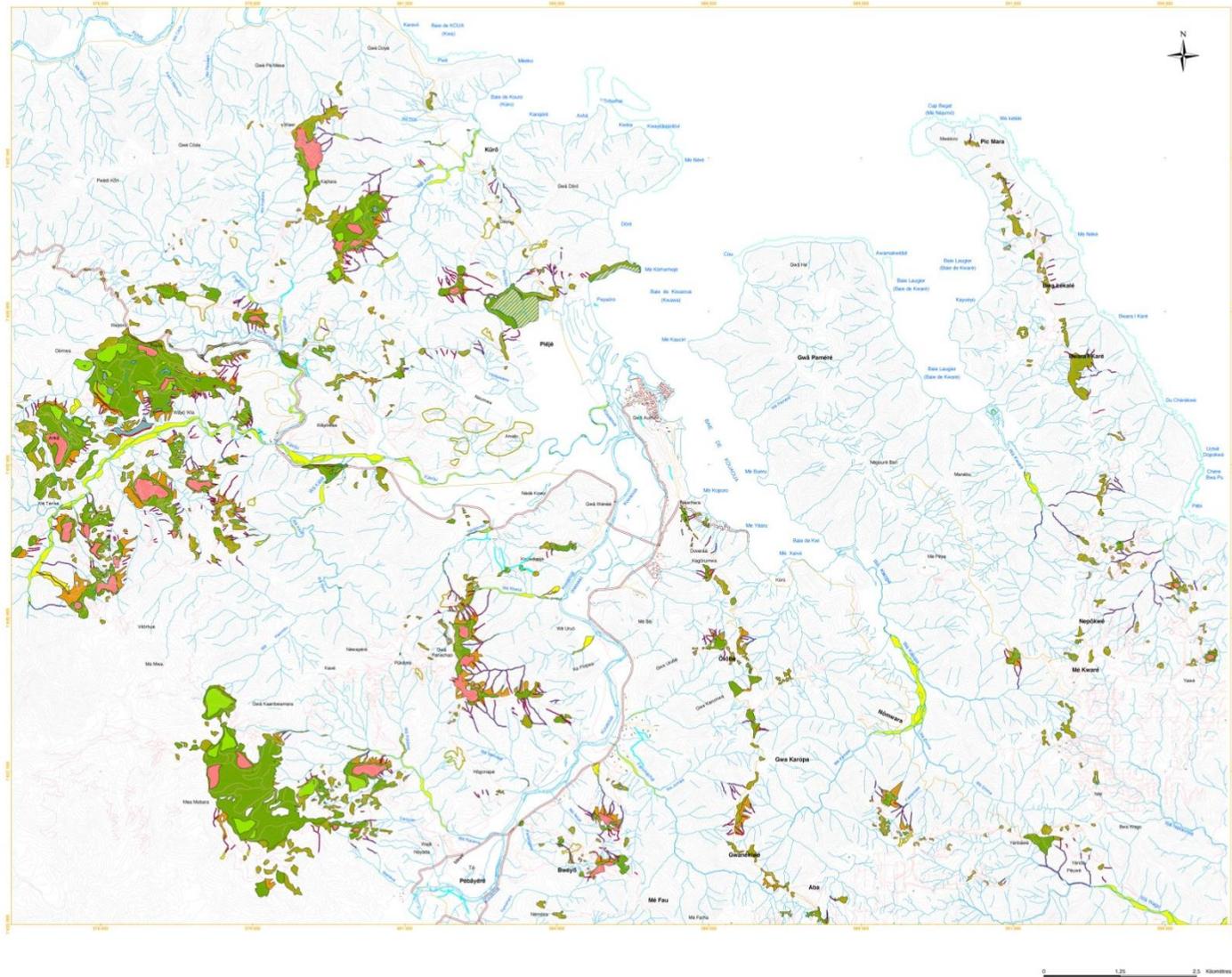
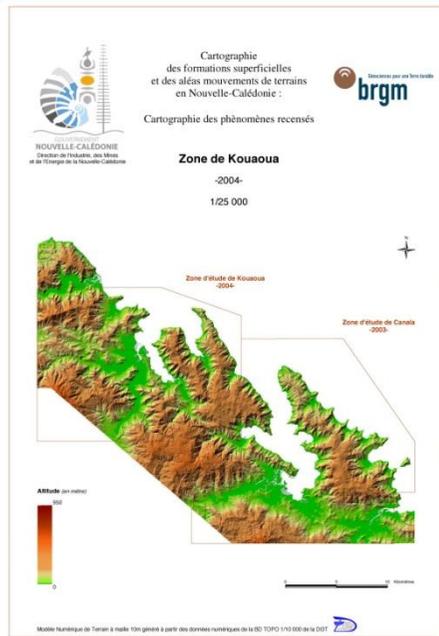
*Source : BRGM – DIMENC 2004 (mosaïque réalisée avec l'image Quic Bird de 2002 et les photographies aériennes de 1995) – Design Construction*

**Carte 19 : Les ravines sous la mine de Méa**



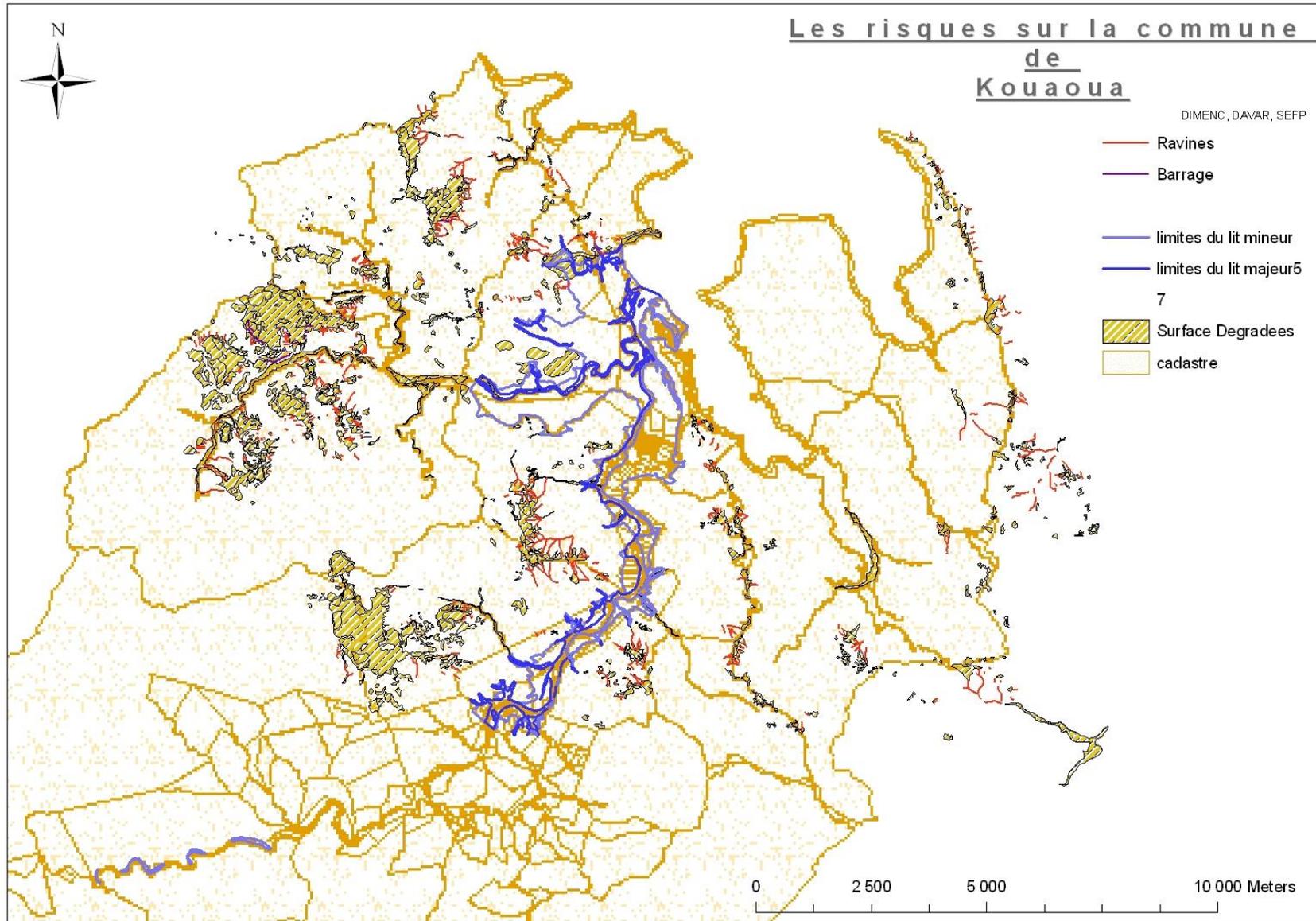
*Source : Géorep – Design Construction, 2011*

Carte 20 : Cartographie des sites dégradés par l'activité minière et des risques de mouvements de terrain



Source : BRGM – DIMENC 2004

Carte 21 : Carte récapitulative des risques inondation et mouvement de terrains sur la commune de KOUAOUA



Source : DIMENC, DAVAR, 2008

#### IV.3.4 LES RISQUES DE FEUX DE BROUSSE

##### ▪ L'ORIGINE DU RISQUE DE FEUX DE BROUSSE

La problématique du feu est importante en Nouvelle Calédonie, en effet les risques encourus par les biens et les personnes mais aussi par la faune et la flore sont nombreux.

Il existe trois origines possibles aux feux de brousses :

- Origine naturelle : ces déclenchements sont rares et souvent liés à la foudre.
- Origine anthropique liée à l'indifférence ou à l'inconscience : dans les deux cas, l'origine des feux est souvent issue de pratiques agricoles tels que le brûlis, les feux de campement mal éteints ou des mégots jetés en bord de route.
- Origine anthropique volontaire : elle est particulièrement difficile à reconnaître et peut engendrer des poursuites en justice. Il s'agit la plupart des cas de malveillance, de vengeance ou encore d'actes de pyromanes.

Les conséquences sont nombreuses :

- Destruction de la flore originelle qui sera remplacée par un écosystème moins riche et beaucoup plus pyrogène.
- Disparition de la faune endémique qui n'est pas adaptée aux feux.
- Augmentation de l'érosion et de l'imperméabilisation des sols.
- Développement des espèces envahissantes car elles possèdent une meilleure adaptabilité.
- Diminution de la disponibilité en eau.
- Perte des atouts touristiques, risque de banalisation des paysages lors de la repousse.

La commune de KOUAOUA étant concernée par le risque de feux de brousse, une vigilance toute particulière doit être observée dans cette commune. La présence d'un camion de Pompier sur la commune permet de répondre à ce risque. De plus une convention avec la Province Nord est établie pour l'utilisation d'hélicoptère, si le besoin se présente.

#### IV.3.5 LES TSUNAMIS : UN RISQUE RECEMMENT PRIS EN COMPTE

##### ▪ LE RISQUE DE TSUNAMI EN NOUVELLE CALEDONIE

Un tsunami est une onde océanique ou marine provoquée par un mouvement rapide d'un grand volume d'eau dont l'origine est géologique, le plus souvent l'effet d'un tremblement de terre ou d'une irruption volcanique. Il est associé à la naissance et au déploiement d'une immense vague qui devient destructrice au contact des rivages terrestre<sup>8</sup>. Comme l'explique les études du laboratoire de sismologie de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), La Nouvelle Calédonie est une région à risque en termes de séismes et de tsunamis étant donné la forte activité sismique de la région pacifique Ouest. En dehors des îles Loyauté qui sont les plus exposées au risque de séismes et de tsunamis, il existe une sismicité locale faible mais non négligeable sur et autour de la Grande Terre. Des études indiquent que la sismicité locale la plus importante se situe dans le Sud de la Grande Terre et au niveau du lagon Sud ; en bordure de la marge Est de la Grande Terre, à l'Ouest des Iles Belep et à l'Ouest de la ride de Fairway<sup>9</sup>.

La côte littorale de KOUAOUA connaît un risque de tsunami faible mais non négligeable étant donné la présence de zones habitées dans ce secteur.

---

<sup>8</sup>Source : Wikipedia

<sup>9</sup>Source : www.seisme.nc

#### IV.3.6 L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL

##### ▪ QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL ET QUELS SONT SES RISQUES ?

L'amiante est une substance minérale présente sous forme de fibres microscopiques. Lorsque ces roches ne sont pas affleurantes ou manipulées, les fibres restent contenues sans possibilité de libération. C'est lors de manipulations ou lorsque les roches sont à nus que le risque d'exposition aux fibres est avéré : en effet, lors de la réalisation de travaux (terrassements, extractions, etc.) ou lorsque les roches sont apparentes et soumises aux phénomènes naturels (vents, érosion, etc.), les fibres sont libérées et mises en suspension dans l'air. Ce sont ces fibres qui sont à l'origine de pathologies mortelles.

La Nouvelle-Calédonie a cette particularité d'avoir de l'amiante à l'état naturel. La répartition des zones à risques est liée à la constitution géologique du territoire qui possède des roches susceptibles de contenir des fibres d'amiante. Ainsi une carte *des formations potentiellement amiantifères en Nouvelle-Calédonie* a été réalisée conjointement par le BRGM, l'IRD, l'Institut Pasteur et la DIMENC, sur la base de la cartographie géologique.

La commune de KOUAOUA est largement empreinte de la présence de l'amiante environnemental (voir carte ci-dessous). Quelques zones à probabilité forte ont été repérées mais restent minoritaires. Les zones à probabilité indéterminable dans l'état des connaissances actuelles sont également très importantes. Les zones à probabilité moyenne avec présence occasionnelle et dispersées représentent la majeure partie du territoire.

Dans les zones à risques, il s'avère donc indispensable de prendre certaines précautions avant tous travaux (terrassement, construction, ...) ou toutes activités susceptibles de bouger de la terre et de mettre à nue ces roches (agriculture, etc.).

Il est nécessaire de :

- Consulter le service géologique de la Nouvelle-Calédonie,
- Evaluer les risques et prévoir des mesures de protection le cas échéant, comprenant notamment :
  - La mise en place des protections individuelles selon l'intensité du risque (masques),
  - L'humidification préalable du sol par arrosage avant de le travailler afin d'éviter l'envol de poussières,
  - Le changement fréquent des vêtements de travail,
  - La mise en œuvre technique de déblais recouverts et confinés sur place ; une zone de stockage appropriée doit être identifiée et cartographiée,
  - La restriction au minimum de la surface de la zone terrassée et des volumes de matériaux excavés,
  - La revégétalisation (gazon, herbacées, plants...) de la surface du site après travaux afin de pérenniser le bon état de la couverture mise en place.



## V. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

## V.1 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

L'analyse démographique de KOUAOUA même est difficile à réaliser sur le long terme. En effet la commune de KOUAOUA résulte depuis 1995 de la scission de Canala en deux communes : Canala et KOUAOUA. Afin d'appuyer l'analyse sur des chiffres cohérents, il a été décidé, pour les chiffres d'avant 1995, de comptabiliser la population des tribus formant KOUAOUA.

## V.1.1 KOUAOUA : UNE COMMUNE EN FAIBLE DECROISSANCE DEPUIS 2004

Avec une population de 1 345 habitants au dernier recensement de 2009, KOUAOUA est la 29<sup>e</sup> commune de Nouvelle-Calédonie au regard du nombre d'habitants, la Nouvelle Calédonie en comportant 33. KOUAOUA fait donc partie des communes les moins peuplées du territoire, ce qui peut s'expliquer par son caractère récent.

**Tableau 4 : La population de la commune de KOUAOUA, des communes voisines, de la province Nord et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009**

	1969	1976	1983	1989	1996	2004	2009
<b>KOUAOUA</b>	<b>621</b>	<b>557</b>	<b>610</b>	<b>1059</b>	<b>1524</b>	<b>1586</b>	<b>1345</b>
Canala	3 559	3 884	3 842	3 966	3 374	3 512	3 341
Sarraméa	331	357	483	400	486	610	636
Moindou	291	387	378	461	568	602	704
Bourail	2 433	3 149	3 410	4 122	4 364	4 779	4 999
Houaïlou	3 475	3 853	3 995	3 671	4 332	4 537	3 945
<b>Province Nord</b>	<b>27 181</b>	<b>32 021</b>	<b>31 310</b>	<b>34 526</b>	<b>41 413</b>	<b>44 474</b>	<b>45 137</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>100 579</b>	<b>133 233</b>	<b>145 368</b>	<b>164 173</b>	<b>196 836</b>	<b>230 789</b>	<b>245 580</b>

Source: ISEE 2009.

Alors que la population de KOUAOUA n'a cessé d'augmenter depuis 1976, on note à partir de 2004 un ralentissement de la croissance. C'est le cas également de plusieurs communes de la côte Est (Canala, Houaïlou), ce qui laisse supposer un ralentissement d'origine structurelle.

**Tableau 5 : Le taux annuel de croissance démographique de KOUAOUA, des communes voisines, de la province Nord et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009**

	1969-1976	1976-1983	1983-1989	1989-1996	1996-2004	2004-2009	1969-2009
<b>KOUAOUA</b>	<b>-1,54%</b>	<b>1,31%</b>	<b>-1,65%</b>	<b>5,34%</b>	<b>2,88%</b>	<b>-3,04%</b>	<b>2,91%</b>
Canala	1,30%	-1,08%	0,54%	-2,13%	0,51%	-0,97%	-0,15%
Sarraméa	1,12%	5,04%	-2,86%	3,07%	3,19%	0,85%	2,30%
Moindou	4,16%	-0,34%	3,36%	3,03%	0,73%	3,39%	3,55%
Bourail	3,75%	1,14%	3,21%	0,82%	1,14%	0,92%	2,64%

	Houaïlou	1,49%	0,52%	-1,40%	2,39%	0,58%	-	0,34%
	province Nord	2,37%	-0,32%	1,64%	2,63%	0,90%	2,61%	1,65%
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>4,64%</b>	<b>1,30%</b>	<b>2,16%</b>	<b>2,84%</b>	<b>2,16%</b>	<b>1,28%</b>	<b>3,60%</b>	

Source : ISEE, 2009

Sur la période de 1969 à 2009 la commune de KOUAOUA à un taux de croissance démographique de 2,91% annuel. Ce taux est le plus fort que celui constaté pour l'ensemble de la province Nord. Cependant sur la dernière période allant de 2004 à 2009, la commune a le plus faible des taux de croissance comparé dans ce tableau.

#### V.1.2 UN SOLDE MIGRATOIRE NEGATIF ET UN SOLDE NATUREL POSITIF

Deux facteurs expliquent l'accroissement d'une population donnée en un lieu géographique : l'excédent des naissances sur les décès, où solde naturel, et l'excédent des immigrants sur les émigrants, appelé solde migratoire<sup>10</sup>.

##### ▪ SOLDE MIGRATOIRE

L'observatoire des mouvements migratoires de l'ISEE, sous réserve de l'exactitude des sources provenant des recensements et de l'Etat Civil, fait état d'un solde migratoire négatif pour KOUAOUA. Par conséquent, l'augmentation de la population sur la commune de KOUAOUA se fait principalement par le solde naturel.

##### ▪ SOLDE NATUREL

D'après l'ITSEE, le **taux d'accroissement naturel** annuel pour la période inter censitaire 1989-1996 est estimé à **2 %** pour la province Nord.

Le taux d'accroissement naturel annuel de KOUAOUA serait de l'ordre de **5,8 %**. Ce taux est calculé sur la base de la variation de la population observée sur la période 1989-1996 et en retranchant le solde migratoire observé sur cette même période.

Au regard de la dynamique démographique constatée entre 1989 et 1996, il ressort :

- une très forte augmentation de la population due au solde naturel positif,
- un solde migratoire légèrement négatif.

La commune de KOUAOUA est donc une commune en plein expansion naturelle. Elle est assez peu attractive avec un solde migratoire négatif. Alors que l'activité minière est encore importante, la commune a tout de même un solde migratoire négatif. La fin des activités minières risque donc d'engendrer une désertion importante de la commune.

Par conséquent, il s'agit de trouver les moyens de capter la population dès aujourd'hui ; lui donner les moyens de vivre sur place d'un point de vue économique, humain et social, ceci dans la perspective de départ des activités minières.

#### V.1.3 L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE KOUAOUA PAR PERIODE

##### ▪ PERIODE 1969-1976

<sup>10</sup>Source : S.E.F.P

Les communes proches des massifs exploités connaissent en général une forte augmentation de la population étant donné le boom de l'exploitation du nickel.

Les chiffres pour l'évolution du village minier de KOUAOUA ne sont pas connus, toutefois, il est évident que la commune a connu une forte progression de population à cette époque. On remarque une forte diminution de la population à l'intérieur des tribus qui marquerait un exode des tribus vers le village minier.

Les communes voisines connaissent quant à elles, des progressions de population inégales ; elles sont beaucoup plus importantes pour les communes de la côte Ouest. Le développement de ce secteur est plus rapide et important que celui de la côte Est. Ce phénomène est observé sur tout le territoire et montre les divergences et clivages des deux régions.

#### ▪ PERIODE 1977-1983

Sur la période 1976-1983, l'évolution démographique des communes de la province Nord est marquée par les événements du milieu des années 1980. Cette période correspond aux mouvements d'exode vers les communes de la Province Sud.

En 1977, la SLN s'engage dans le développement du très gros gisement de Méa ainsi la population de KOUAOUA serait en augmentation dans la première moitié de cette période, puis en nette diminution au moment des événements. Les chiffres de KOUAOUA représentant la population tribale, on remarque un retour des populations au sein des tribus.

#### ▪ PERIODE 1984-1989

D'une façon générale, dans la continuité des événements, la population des communes de la côte Est enregistre de fortes diminutions. Toutefois, dans la seconde moitié de la période, la reprise des activités minières tend à inverser le processus ; ceci explique non seulement la faible augmentation de la population de Canala et la diminution des populations tribales de KOUAOUA qui retournent vers les villages miniers. Rappelons que les chiffres concernant KOUAOUA ne comprennent pas la population du village minier jusqu'en 1989.

#### ▪ PERIODE 1989-1996

Enfin, c'est surtout la période 1989-1996 et post 1996 qui insuffle à la commune de KOUAOUA un renouvellement démographique remarquable, avec un taux d'accroissement annuel de 5,3 %, nettement supérieur aux taux d'accroissement de la Nouvelle-Calédonie et de la province Nord (respectivement 3,1% et 2,6 %). Cette période correspond à la provincialisation et à la reprise d'une activité minière importante.

Ces données démographiques sont fortement conditionnées par l'activité minière, principale et quasi unique activité économique locale. L'exploitation du nickel pour la SLN devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Cependant, un autre déplacement de population est possible d'ici quelques années, conditionné par l'aboutissement des projets de l'usine du nord et/ou de celle de Yaté.

#### ▪ PERIODE 1996-2009

Après 1996, la tendance à l'augmentation de la population s'inverse. Si le taux d'accroissement reste supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2004, il devient inférieur entre 2004 et 2009 et devient même négatif (-3,95%). Cette situation est comparable à celle des communes de Thio et Canala qui subissent depuis 1969 un recul de leur population. Cette baisse de la population démontre le manque d'attractivité de la ville pour des populations nouvelles et le besoin de développement d'une diversification des activités.

### V.1.4 UNE POPULATION REPARTIE ENTRE LE VILLAGE ET LES TRIBUS

## V.1.4.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES POLES D'HABITAT

L'augmentation de la population de KOUAOUA se fait principalement au niveau du village. La construction de lotissements montre bien cet essor de la population, marqué par l'activité minière. Seule la tribu de Méa-Mébara montre une croissance régulière et relativement importante. Les autres tribus sont plus ou moins constantes exceptée celle d'Amon-Kasiori qui présente de grosses fluctuations et marque depuis le milieu des années 1980 une baisse constante et importante.

La commune de KOUAOUA, malgré son taux d'accroissement important, ne possède encore qu'un poids assez faible sur l'ensemble de la zone. C'est ainsi une commune qui peut garder les atouts de son caractère rural.

Les tribus de la commune ont quant à elle une faible évolution : elles présentent une dynamique de population calquée sur l'évolution naturelle.

## V.1.4.2 LES PRINCIPAUX POLES D'HABITAT

Selon le recensement de 2009, les 1 345 habitants de la commune de KOUAOUA se répartissaient de la manière suivante :

**Tableau 6 : La répartition de la population de KOUAOUA en 2009**

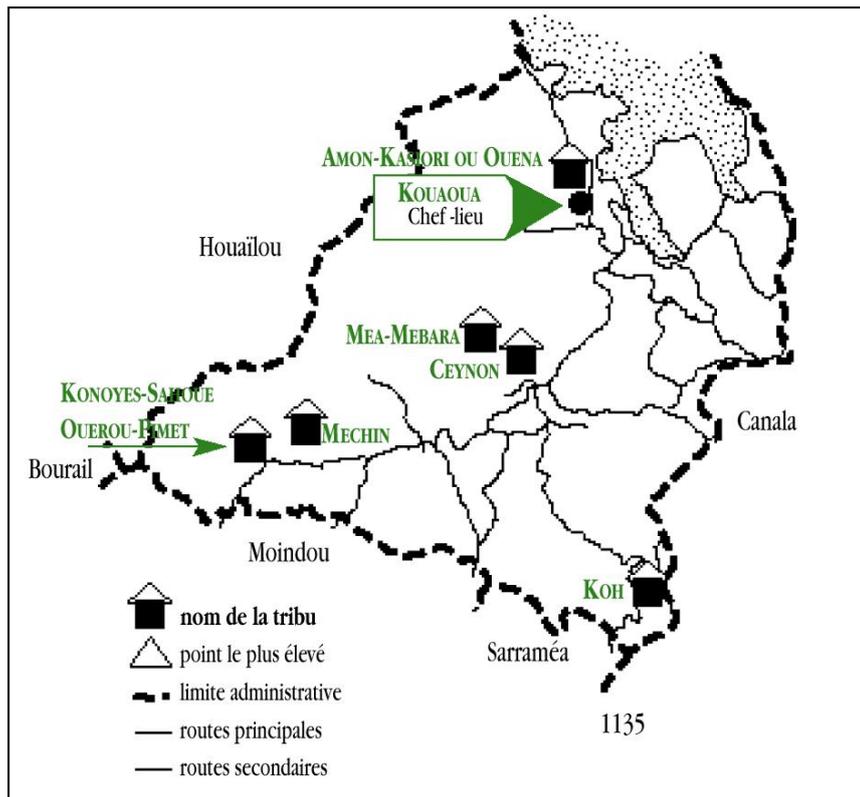
Localités	2009	Pourcentage
Ouérou Pimet	187	13,9%
Méchin	33	2,5%
Méa Mébara	178	13,2%
Ceynon	44	3,3%
Koh	105	7,8%
Amon Kasiori	116	8,6%
Village SLN	314	23,3%
Néwayéré	59	4,4%
Lot communal	255	19,0%
Cap Bégat	20	1,5%
Konoé Shaoué	28	2,1%
Gwa Ruviano	6	0,4%
<b>Total commune de KOUAOUA</b>	<b>1345</b>	<b>100%</b>

*Source : ISEE, 2009*

On constate d'après ces données et la carte ci-dessous que la population se répartit selon un axe depuis le village et qui suit la route provinciale. Le secteur le plus dense, faisant office de centralité principale, est constitué par le Village. Mise à part l'importance démographique du village, on constate des taux de population assez équilibré entre les tribus avec une diminution démographique proportionnel avec l'éloignement de la route principale.

## V.1.4.3 LES TRIBUS DE KOUAOUA

Carte 23 : Localisation des tribus de KOUAOUA



Source : ISEE, 2010

Tableau 7 : Degré de réseaux et d'équipements selon les différentes tribus de KOUAOUA

	Nombre de km de KOUAOUA	Route revêtue	Réseau distribution eau	Alimentation électricité	Réseau téléphonique	Equipement / lieux de culte	Ramassage scolaire
AMON-KASSIORI OU OUENA	0 km	oui	oui	oui	oui	-Maison commune -Temple	oui
CEYNON	12 km	non	oui	non	En cours	Aucun	oui
KOH	24 km	oui	oui	non	oui	-Maison commune -Chapelle	non
KONOYES-SAHOUE	22 km	non	oui	non	En cours	-Temple	oui
MEA-MEBARA	1 km	non	oui	oui	oui	-Temple	oui
MECHIN	18 km	non	oui	non	oui	-Maison commune -Temple -1 école primaire	non
OUEROU-PIMET	20 km	non	oui	non	En cours	-Maison commune -Chapelle	oui

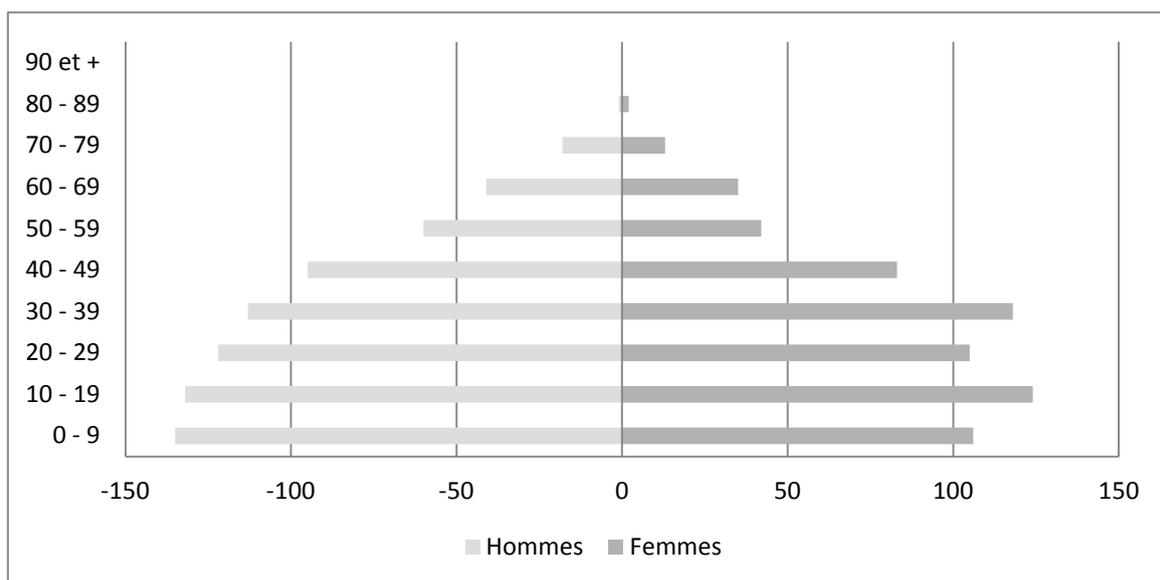
Source : ISEE, 2005

Les données de l'ISEE datant de 2005 permettent de constater que les tribus de KOUAOUA sont inégalement équipées en réseaux et équipements. Si toutes bénéficient d'un réseau d'adduction d'eau potable, elles n'ont pas toutes un réseau d'électricité, leur accessibilité est pour la plupart difficile par manque de revêtement des voies. Par contre, elles bénéficient souvent d'un réseau téléphonique. En ce qui concerne les équipements, une seule tribu a mis en place des classes maternelles et primaires. Toutes les tribus ont leur maison commune et/ou chapelle ou temple. Seule la tribu de Ceynon n'a pas d'équipement.

Depuis 2005, la municipalité a engagé de nombreux projets de raccordements aux réseaux. La priorité a été de pallier au manque de réseau électrique et de revêtement des voiries. Toutes les tribus sont désormais raccordées au réseau électrique et leur accessibilité est renforcée par des voies goudronnées.

#### V.1.5 UNE POPULATION RELATIVEMENT JEUNE

**Figure 3 : Le graphique de la répartition de la population par âge en 2009 à KOUAOUA**



*Source : ISEE RGP 2009.*

**Tableau 8 : La répartition de la population de KOUAOUA en 2009**

	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et plus	Total
<b>Nb</b>	241	256	227	231	178	102	76	31	3	0	1345
<b>Part</b>	17,9%	19%	16,9%	17,2%	13,2%	7,6%	5,7%	2,3%	0,2%	0%	100%

*Source: ISEE RGP, 2009*

L'élargissement progressif de la base de la pyramide représente donc une forte natalité et par conséquent l'installation et/ou la création de jeunes ménages. La population de la commune de KOUAOUA est une population jeune, dynamique et en croissance continue. La part des plus de 50 ans est très faiblement représentée.

Ceci s'explique notamment par l'importance de l'activité minière. Cette dernière est source d'emploi et génératrice d'économie et de travail ; par conséquent KOUAOUA est une commune

dynamique marquée par le secteur industriel minier. En revanche, les fins de semaine, la population du village se vide pour reprendre ses activités la semaine.

Ainsi la population qui est venue s'installer sur la commune, est une population jeune et active. Par conséquent, il est nécessaire, pour continuer de la fixer sur la commune, de créer des équipements qui lui sont propres. Il s'agit de gérer l'accroissement naturel de la population et le flux migratoire.

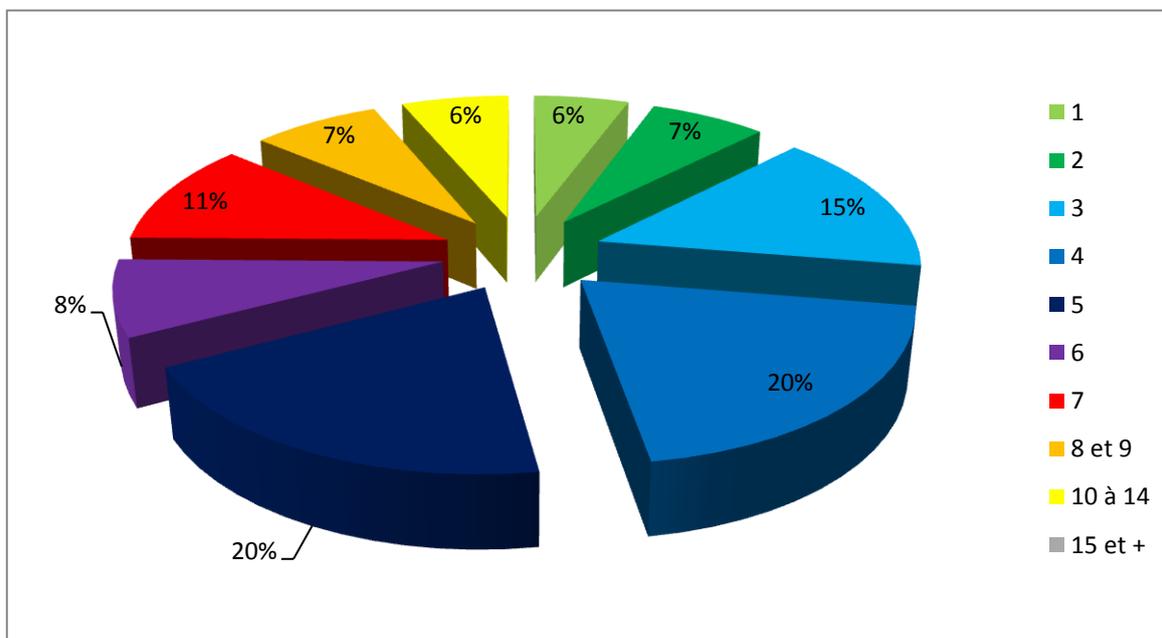
#### V.1.6 UNE REPARTITION DE LA TAILLE DES MENAGES SIMILAIRE A LA MOYENNE PROVINCIALE

**Tableau 9 : La taille des ménages en 2009 à KOUAOUA**

Taille du ménage (personnes)	1	2	3	4	5	6	7	8 et 9	10 à 14	15 et +	Total
<b>KOUAOUA</b>											
Nombre de personnes	75	92	204	268	265	108	147	101	85	0	1345
Part des ménages	5,6%	6,8%	15,2%	19,9%	19,7%	8,0%	10,9%	7,5%	6,3%	0,0%	100%
<b>province Nord</b>											
Nombre de personnes	2343	4446	6375	7988	6845	5574	3696	4041	2681	346	44335
Part des ménages	5,3%	10,0%	14,4%	18,0%	15,4%	12,6%	8,3%	9,1%	6%	0,8%	100%

Source: ISEE RGP, 2009

**Figure 4 : La répartition de la taille des ménages à KOUAOUA en 2009**



Source : ISEE RGP, 2009

On note que la répartition des ménages de KOUAOUA selon leur taille est globalement similaire à la répartition des ménages de la Province Nord. La structure des ménages à KOUAOUA ne

présente donc pas de particularité si ce n'est un taux légèrement plus élevé des ménages entre 4 et 5 personnes.

#### V.1.7 UNE COMMUNE A DOMINANCE MELANESIENNE

**Tableau 10 : La répartition ethnique des populations de KOUAOUA en 2009**

	KOUAOUA		province Nord	
Européenne	30	2,2%	5753	12,7%
Indonésienne	2	0,1%	445	1,0%
<b>Mélanésienne</b>	<b>1167</b>	<b>86,8%</b>	<b>33312</b>	<b>73,8%</b>
Ni-Vanuatu	10	0,7%	132	0,3%
Tahitienne	9	0,7%	247	0,5%
Vietnamienne	0	0,0%	44	0,1%
Wallisienne	51	3,8%	336	0,7%
Autre Asiatique	0	0,0%	49	0,1%
Autre	14	1,0%	1808	4,0%
Plusieurs communautés	58	4,3%	2562	5,7%
Non déclarée	4	0,3%	449	1,0%
<b>Total</b>	<b>1345</b>	<b>100%</b>	<b>45137</b>	<b>100%</b>

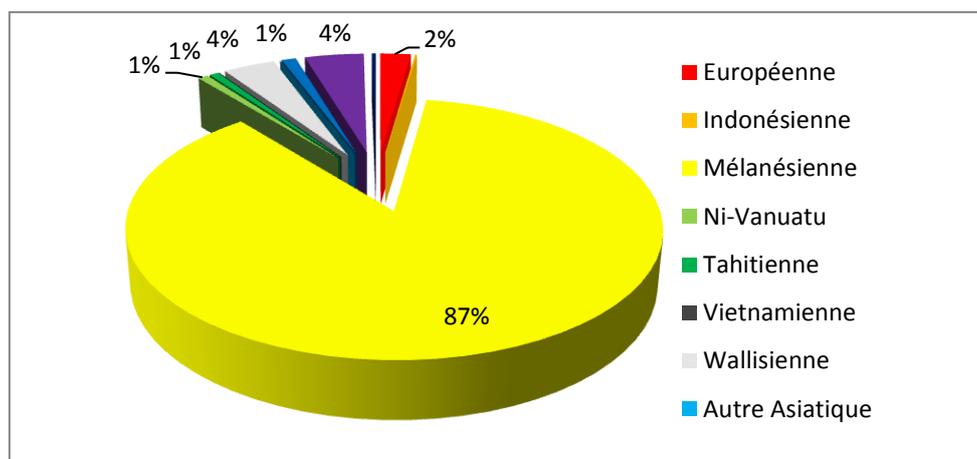
*Wallisienne : Wallisienne et Futunienne*

*Autre : y compris « Calédonien »*

*Plusieurs communautés : y compris métis sans autre indication*

*Source : ISEE 2009, dernières données disponibles à ce jour.*

**Figure 5 : La répartition de la population selon l'appartenance à une communauté**



*Source : ISEE, 2009*

On constate que la population de KOUAOUA est structurée par la présence largement majoritaire de la communauté mélanésienne (86,8 %). La population faisant partie de « plusieurs communautés » ou « wallisienne » représentent respectivement 4,3% et 3,8% de la population

de KOUAOUA. Les européens ne représentent qu'une très faible partie de la population : 2,2%. D'autres communautés sont représentées dans la commune dans une moindre mesure, notamment des vanuatais et des tahitiens mais leur taux respectifs restent inférieurs à 1%.

La répartition de la population de la commune de KOUAOUA se différencie des proportions de la province Nord, en particulier par une présence assez importante des communautés wallisiennes et futuniennes. Ces dernières se sont implantées sur la commune de KOUAOUA suite au développement minier.

#### V.1.8 UN TAUX DE SCOLARISATION SIMILAIRE A LA MOYENNE PROVINCIALE

**Tableau 11 : La population de 15 ans et plus selon le niveau d'étude atteint en 2009 à KOUAOUA, dans les communes alentours et en province Nord.**

	Pas de scolarisation	Primaire	Secondaire (6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup> )	Secondaire (après la 3 <sup>ème</sup> )	Supérieur	Total
<b>KOUAOUA</b>	<b>27</b>	<b>240</b>	<b>266</b>	<b>363</b>	<b>61</b>	<b>957</b>
	<b>2,8%</b>	<b>25,1%</b>	<b>27,8%</b>	<b>37,9%</b>	<b>6,4%</b>	<b>100%</b>
Canala	215	548	741	740	151	2 395
	9,0%	22,9%	30,9%	30,9%	6,3%	100%
Sarraméa	5	96	81	237	21	440
	1,1%	21,8%	18,4%	53,9%	4,8%	100%
Houaïlou	122	603	844	1081	231	2881
	4,2%	20,9%	29,3%	37,5%	8,0v	100%
<b>province Nord</b>	<b>1433</b>	<b>7861</b>	<b>8755</b>	<b>11248</b>	<b>3454</b>	<b>32751</b>
	<b>4,4%</b>	<b>24,0%</b>	<b>26,7%</b>	<b>34,3%</b>	<b>10,5%</b>	<b>100%</b>
<b>Nouvelle Calédonie</b>	<b>9 466</b>	<b>27 519</b>	<b>36 395</b>	<b>66 737</b>	<b>42 697</b>	<b>182 814</b>
	<b>5,2%</b>	<b>15,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>36,5%</b>	<b>23,3%</b>	<b>100%</b>

*Source: ISEE RGP, 2009*

D'après le tableau ci-dessus, nous pouvons noter que la commune de KOUAOUA connaît un taux de scolarisation similaire à la moyenne provinciale, voir du territoire calédonien dans son ensemble. Seul le taux de scolarisation concernant les études supérieures est sensiblement plus faible à KOUAOUA que dans la province Nord et plus encore sur le territoire calédonien.

**Tableau 12 : Niveau de diplôme de la population de 15 ans à KOUAOUA, dans les communes alentours et en province Nord, en 2009**

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	Bac général	Bac techno	1 <sup>er</sup> cycle	2, 3 <sup>ème</sup> cycle	Total
KOUAOUA	368	113	111	271	23	43	20	8	957
	38,5%	11,8%	11,6%	28,3%	2,4%	4,5%	2,1%	0,8%	100%
Canala	1 266	170	317	459	63	65	20	35	2 395
	52,9%	7,1%	13,2%	19,2%	2,6%	2,7%	0,8%	1,5%	100%
Sarraméa	143	62	58	134	14	16	6	7	440
	32,5%	14,1%	13,2%	30,5%	3,2%	3,6%	1,4%	1,6%	100%
Houaïlou	1174	323	419	652	106	105	50	52	2881
	40,7%	11,2%	14,5%	22,6%	3,7%	3,6%	1,7%	1,8%	100%
province Nord	14041	3115	4061	6806	1288	1378	1043	1019	32751
	43%	10%	12%	21%	4%	4%	3%	3%	100%
Nouvelle Calédonie	49 694	15 696	24 455	37 978	15 635	11 339	13 164	14 853	182 814
	27,20%	8,6%	13,4%	20,8%	8,5%	6,2%	7,2%	8,1%	100%

Source: ISEE RGP, 2009

La population de KOUAOUA a un taux de population sans diplôme inférieure à la moyenne provinciale, ce qui est une preuve de bonne scolarisation de la commune. Si les populations diplômées de Certificat, de BEPC, de CAP ou BEP sont bien représentées et sans grand écart par rapport aux moyennes provinciales, il n'en reste pas moins que les diplômés du BAC et au-delà sont sensiblement moins représentés. L'efficacité de la scolarisation est donc limitée à partir du niveau du BAC.

## CE QU'IL FAUT RETENIR...

## LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

- Une **démographie** très dynamique entre 1989 et 2004, puis **en ralentissement** depuis ces dernières années.
- Une **population croissante dans le village** au détriment des tribus.
- Des **tribus en cours d'équipement**.
- Une **population relativement jeune**.
- Une **population** largement **mélanésienne**.
- Un **taux de scolarisation satisfaisant**, uniquement jusqu'à la 3<sup>ème</sup>.

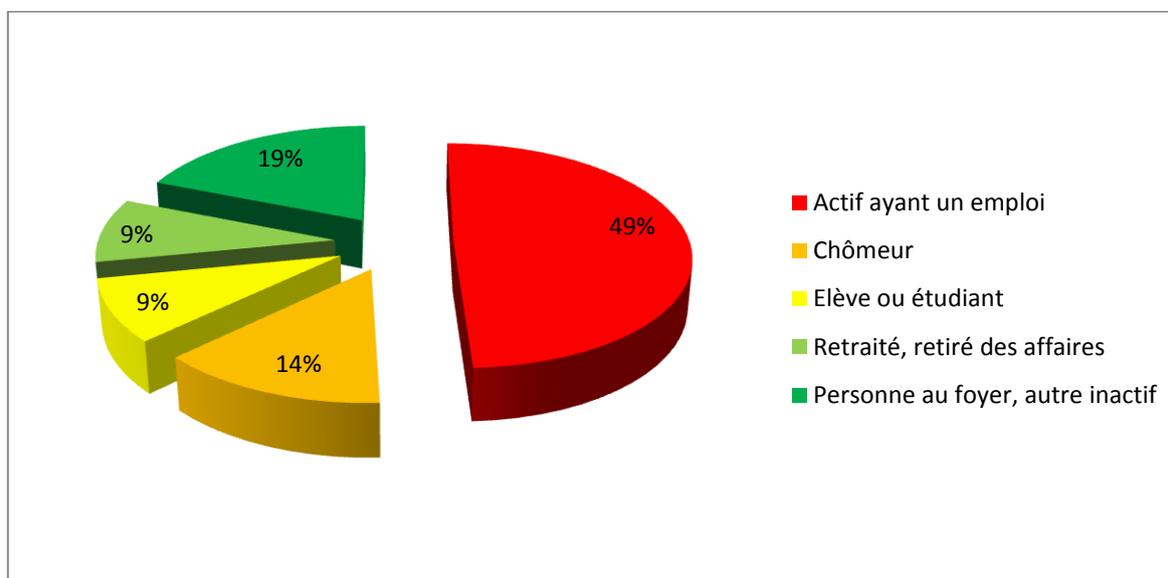
## V.2 L'EMPLOI

## V.2.1 UN ACCES A L'EMPLOI SATISFAISANT

**Tableau 13 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à KOUAOUA, et en province Nord, en 2009**

	KOUAOUA		province Nord		Nouvelle-Calédonie	
	En nombre	En part	En nombre	En part	En nombre	En part
Actif ayant un emploi	472	49%	13763	42%	96 410	52,7%
Chômeur	130	14%	5238	16%	15 496	8,5%
Elève ou étudiant	86	9%	3357	10%	20 066	11,0%
Retraité, retiré des affaires	88	9%	3421	10%	25 969	14,2%
Personne au foyer, autre inactif	181	19%	6972	21%	24 873	13,6%
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>100%</b>	<b>32751</b>	<b>100%</b>	<b>182 814</b>	<b>100%</b>

Source : ISEE, 2009

**Figure 6 : La population selon l'activité à KOUAOUA en 2009**

Source : ISEE, 2009

La commune de KOUAOUA connaît une part de population active ayant un emploi plus élevée que la moyenne provinciale mais qui reste en deçà de la moyenne calédonienne. Il en est de même pour le taux de chômage qui se maintient légèrement en dessous de la moyenne provinciale.

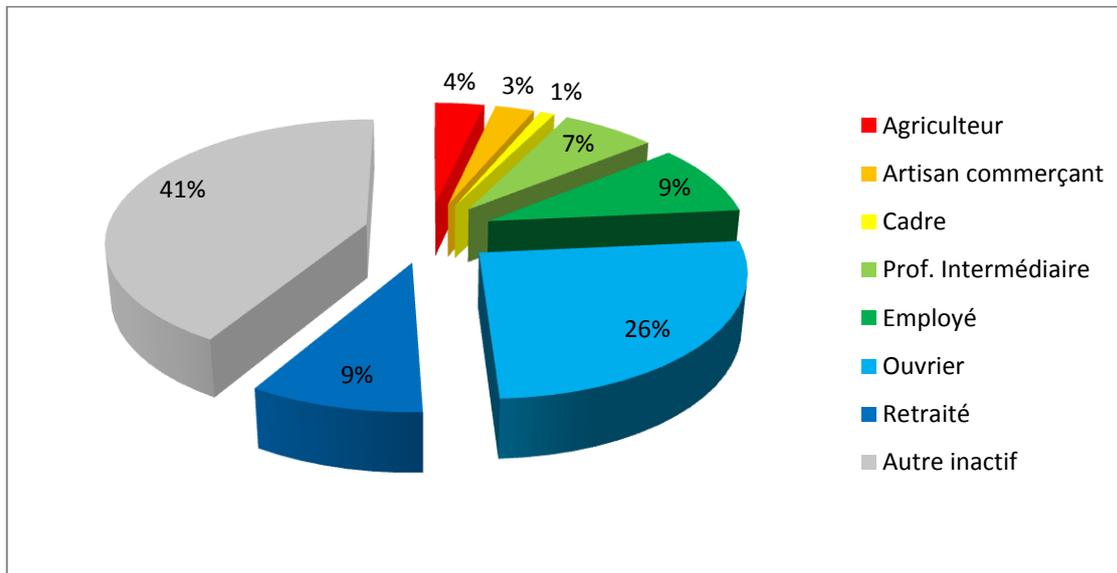
Cela révèle que l'accès à l'emploi pour la population de KOUAOUA est relativement satisfaisant mais il peut encore être amélioré.

## V.2.2 UNE PART IMPORTANTE D'OUVRIERS ET PEU D'ACTIFS QUALIFIES

**Tableau 14 : La population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle à KOUAOUA, en province Nord et en Nouvelle-Calédonie en 2009**

	KOUAOUA		province Nord		Nouvelle-Calédonie	
<b>Agriculteur</b>	<b>34</b>	<b>4%</b>	1057	3%	2500	1%
<b>Artisan Commerçant</b>	<b>27</b>	<b>3%</b>	1080	3%	9881	5%
<b>Cadre</b>	<b>10</b>	<b>1%</b>	734	2%	9438	5%
<b>Profession Intermédiaire</b>	<b>65</b>	<b>7%</b>	2516	8%	21181	12%
<b>Employé</b>	<b>89</b>	<b>9%</b>	3488	11%	28116	15%
<b>Ouvrier</b>	<b>247</b>	<b>26%</b>	4888	15%	25294	14%
<b>Retraité</b>	<b>88</b>	<b>9%</b>	3421	10%	25969	14%
<b>Aure Inactif</b>	<b>397</b>	<b>41%</b>	15567	48%	60435	33%
<b>TOTAL</b>	<b>957</b>	<b>100%</b>	<b>32751</b>	<b>100%</b>	<b>182814</b>	<b>100%</b>

Source : ISEE, 2009

**Figure 7 : La répartition de la population résidant à KOUAOUA en 2009 par catégorie socioprofessionnelle**

Source : ISEE, 2009

Les ouvriers et les employés sont les deux catégories socioprofessionnelles d'actifs les plus représentées, en particulier les ouvriers qui représentent 26% de la population contre environ 14% sur le reste du territoire calédonien. Ce phénomène s'explique par la présence importante de l'activité minière à KOUAOUA.

Il faut noter également que la part des agriculteurs (4%) est un peu plus importante que dans le reste des communes de Nouvelle Calédonie (1%).

A l'inverse, les cadres et les professions intermédiaires sont sous représentés (1% et 7%) par rapport au reste du territoire calédonien (5% et 12%).

La part des inactifs est très importante (la majorité de la population) mais ce chiffre est à relativiser car une catégorie d'individus pluriactifs (exerçant plusieurs activités de subsistance non économiques), et considérés par les services des statistiques comme inactifs ou en attente d'un emploi.

### V.2.3 DES ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LEUR COMMUNE

**Tableau 15 : La commune de travail des actifs résidents à KOUAOUA en 2009**

	Réside et travaille dans la même commune		Réside et travaille dans deux communes différentes		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
KOUAOUA	425	90%	47	10%	472	100%

Source : ISEE RGP, 2009

En 2009, la quasi-totalité des actifs qui vivent à KOUAOUA y travaillent aussi. Cette situation d'actifs travaillant et résidant dans la même commune permet un faible trafic pendulaire et est très conditionné par la présence des sociétés minières sur le territoire communal.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

#### L'EMPLOI

- Un **taux d'activité** et un **taux de chômage similaire à la moyenne provinciale**, qui révèle un **accès à l'emploi relativement satisfaisant**.
- Une **grande partie de la population** est dite « inactive », c'est-à-dire, **exerçant des activités non économiques**.
- **Des actifs qui travaillent** pour la grande majorité **dans leur commune de résidence**.

## V.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

### V.3.1 PORTRAITS SOCIO-ECONOMIQUES DE KOUAOUA

L'analyse du portrait social montre des modes de vie et d'accès différents aux divers équipements de la commune.

Sur la commune de KOUAOUA, deux groupes au comportement sociologique distinct coexistent:

- Le groupe du village, caractérisé par une population pluriethnique, au mode de vie rural à l'européenne
- Le groupe des tribus, caractérisé par une population généralement mono-ethnique, au mode de vie traditionnel mélanésien

#### V.3.1.1 LA VIE SOCIALE ET ECONOMIQUE EN TRIBU

Le groupe de recherche en économie rurale du CIRAD<sup>11</sup> a contribué à la définition d'une image représentative de la vie sociale et économique en tribu de la région de KOUAOUA.

La vie sociale et économique de la population en tribu est basée sur **la combinaison des activités rurales traditionnelles et des activités salariales.**

- **LES ACTIVITES RURALES TRADITIONNELLES EN TRIBU**

Trois activités rurales semblent structurer la vie économique et sociale des foyers en tribu et s'avèrent dominantes en termes de pratique :

- **l'agriculture** dans les jardins familiaux pratiquée par tous les foyers, sans grande exception, axée principalement sur l'autoconsommation et peu sur la vente
- **la pêche** : à KOUAOUA, le poids de l'activité minière étant particulièrement fort, la pêche n'est tournée que vers une autoconsommation, ceci malgré un fort potentiel.
- **la chasse** pratiquée par un peu plus de la moitié des foyers.

La finalité de ces activités vise la satisfaction des besoins alimentaires et matériels du foyer mais également à l'entretien des rapports sociaux communautaires. Ces activités sont dépendantes des ressources de l'environnement.

Les ventes de surplus des jardins familiaux sont fréquentes et concernent la population des tribus ayant facilement accès aux points de vente (marché communal, voie de communication). Ces ventes permettent un appoint monétaire.

- **LE TOURISME**

Des actions individuelles sont déjà en place comme l'accueil, et l'organisation de promenades à cheval dans la vallée. Il s'agit de les encourager, les accompagner et gérer leur développement de manière rationnelle.

- **LES ACTIVITES SALARIEES**

Les activités salariées constituent une ressource monétaire importante pour les foyers. A KOUAOUA, il s'agit principalement d'emplois tournés vers la mine et les activités connexes (transport, etc.) ou l'agriculture.

---

<sup>11</sup>CIRAD-Tera, 1999. Dynamiques rurales et développement régional dans la province Nord de Nouvelle-Calédonie.

#### ▪ L'ACCES A L'EMPLOI EN TRIBU

Les marchés porteurs de la région sont principalement axés sur la mine. Les emplois fluctuent en fonction de la conjoncture économique. En raison de leur faible niveau de qualification, les actifs mélanésiens des tribus sont généralement les premières victimes des retournements de conjoncture.

Cependant la faiblesse des charges (la plupart des ménages sont propriétaires de leur maison), la prise en charge par les institutions des frais de santé pour les plus démunis (la plupart des personnes bénéficient de l'aide médicale gratuite), l'entraide à caractère communautaire et la capacité à mobiliser des ressources autoconsommées (agriculture, pêche, chasse, etc.) tendent à atténuer une situation socio-économique pouvant paraître alarmante au regard des faibles revenus monétaires.

#### V.3.1.2 LA VIE SOCIALE ET ECONOMIQUE AU VILLAGE

La vie sociale et économique de la population du bourg demeure semblable au modèle rural européen, avec cependant dans le cas de KOUAOUA, une prédominance de l'emploi salarié dans le secteur minier.

#### ▪ LES ACTIVITES RURALES

Les activités rurales exercées par les habitants du bourg sont peu fréquentes et rarement à des fins économiques. En effet, la prépondérance de l'activité minière, la faible superficie des surfaces exploitables, le manque de circuits de distribution, la pollution des zones les plus fertiles (plaine de KOUAOUA) sont autant de freins au développement de l'activité agricole et ceci malgré un potentiel et une demande locale importants.

#### ▪ LES ACTIVITES SALARIEES ET COMMERCIALES

Les activités salariées dans l'administration ou dans le secteur de la mine constituent le mode de vie principal d'une partie des habitants du centre de KOUAOUA. Pratiquement tout est axé sur l'activité minière.

Les activités commerciales ou de services du bourg répondent juste aux besoins fondamentaux de la population locale (petits commerces et services de proximité) ou de passage (hôtels, stations-services).

Le dynamisme commercial ou le lancement d'activités moins ordinaires sont freinés d'une part, par l'insuffisance de la demande provenant de la clientèle solvable, et d'autre part, par la réalité des mœurs commerciales dans le milieu rural néo-calédonien, lesquels se caractérisent par un mode de règlement sous forme de crédit. Ces relations particulières de client à commerçant jouent en faveur du clientélisme mais rendent difficilement viable le lancement de nouvelles entreprises spécialisées dans la vente.

#### ▪ L'ACCES A L'EMPLOI

Au sortir du circuit éducatif, la possibilité de trouver un emploi pour un jeune, en dehors du secteur minier, demeure limitée.

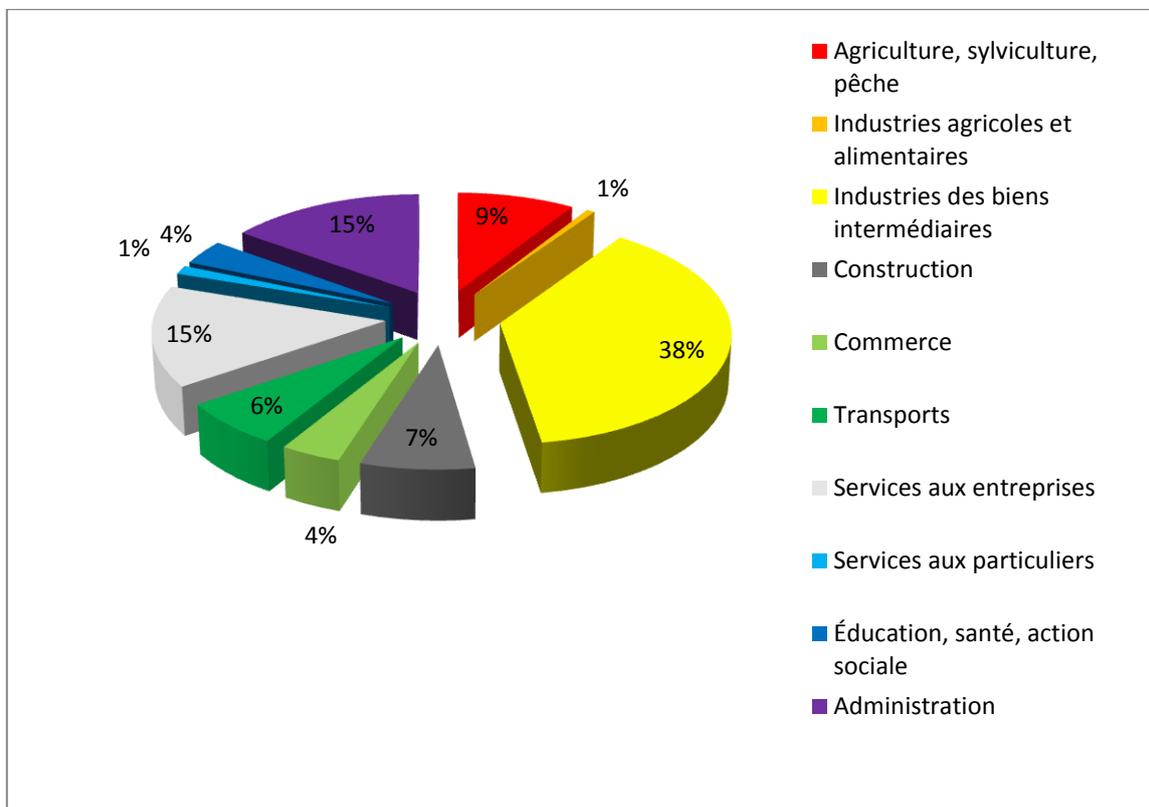
#### V.3.2 LES SECTEURS INDUSTRIELS ET TERTIAIRES : LES PLUS GRANDS EMPLOYEURS

Le secteur secondaire est la principale source d'emploi à KOUAOUA (46%), elle est essentiellement représentée par l'industrie de biens intermédiaires dont fait partie l'activité minière. La part du secteur tertiaire est également primordiale à KOUAOUA, avec une part de 45% des emplois. Il s'agit essentiellement du service aux entreprises (qui est également lié à l'activité minière) et de l'administration. L'agriculture, la construction et le transport sont des secteurs également relativement importants (respectivement 9%, 7% et 7% des emplois).

**Tableau 16 : Population de 15 ans et plus ayant un emploi, selon le secteur d'activité à KOUAOUA en 2009**

Activité	Nombre	Part
Agriculture, sylviculture, pêche	42	9%
<b>TOTAL SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>42</b>	<b>9%</b>
Industries agricoles et alimentaires	3	1%
Industrie des biens de consommation	1	0%
Industrie automobile	0	0%
Industries des biens d'équipement	2	0%
Industries des biens intermédiaires	178	38%
Energie	0	0%
Construction	34	7%
<b>TOTAL SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>218</b>	<b>46%</b>
Commerce	18	4%
Transports	31	7%
Activités financières	1	0%
Activités immobilières	0	0%
Services aux entreprises	69	15%
Services aux particuliers	6	1%
Éducation, santé, action sociale	17	4%
Administration	70	15%
<b>TOTAL SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>212</b>	<b>45%</b>
<b>Total</b>	<b>472</b>	<b>100%</b>

Source : ISEE, 2009

**Figure8 : Population de 15 ans et plus ayant un emploi, selon le secteur d'activité à KOUAOUA**

Source : ISEE, 2009

## V.3.3 UNE CROISSANCE RAPIDE DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS

Les données du RIDET permettent de dénombrer les établissements installés sur la commune selon leur secteur. Ainsi, en novembre 2012 les activités de services, le transport/entreposage, l'agriculture et la construction sont les secteurs qui développent le plus d'établissements.

On remarque aussi que la plupart des établissements ont tendance à se multiplier depuis 1996, notamment dans les secteurs de la construction, du transport, des activités financières et immobilières, dans les activités de services administratifs ainsi que dans la santé, l'action sociale et les activités récréatives.

Cependant, certains secteurs ont diminué leurs nombres d'établissements depuis 1996, il s'agit des commerces, des services d'hébergement et de restauration ainsi que de l'enseignement.

D'autres secteurs sont restés relativement stables : l'agriculture, les industries extractives et manufacturières. En ce qui concerne les industries extractives, les chiffres sont à relativiser car si le nombre d'établissement est resté le même cela ne retranscrit pas développement de l'activité minière au sein d'une même société, qui a été effectivement importante entre 1996 et 2012.

On note donc l'affaiblissement de certains secteurs, notamment, les services à la population, alors que les secteurs directement ou indirectement liés à l'activité minière se sont multipliés. On assiste donc à un développement mais également à une perte de diversification des établissements économiques de la commune.

**Tableau 17 : Les établissements de KOUAOUA inscrits au RIDET**

Section	Etablissements novembre 2012	Etablissements au 30 juin 1996
Agriculture, sylviculture, pêche	39	36
Industries extractives	6	5
Industrie manufacturière	9	8
Production et distribution d'électricité de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	1	0
Construction	38	21
Commerces, réparations automobile et motocycles	14	21
Transports et entreposage	47	31
Hébergement et restauration	4	9
Information et communication	2	0
Activités financières et d'assurance	6	2
Activités immobilières	10	4
Activités spécialisées scientifiques et techniques	2	2
Activité de services administratifs et de soutien	24	9
Administration publique	2	3
Enseignement	4	5
Santé humaine et action sociale	10	4
Art, spectacles et activités récréatives	23	9
Autres activités de services	68	20
Activités extraterritoriales	0	0
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>189</b>

*Source : ISEE/RIDET, 2012*

**Tableau 18 : La répartition des entreprises et des établissements de KOUAOUA inscrits au RIDET en novembre 2012**

Secteur	Nombre d'établissements
Privé	304
Public	6
<b>Total</b>	<b>310</b>

*Source: ISEE/RIDET, 2012*

On note que les établissements privés sont très majoritaires à KOUAOUA, cependant, il faut rappeler que le secteur public reste une source d'emploi non négligeable.

#### V.3.4 UN SECTEUR PRIMAIRE DOMINE PAR L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

**Tableau 19 : Nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur primaire à KOUAOUA en novembre 2012**

Section NAF	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
Cultures non permanentes	5
Cultures permanentes	6
Reproduction de plantes	2
Production animale	12
Culture et élevage associés	7
Activité de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	0
Chasse piégeage et services annexes	0
<b>TOTAL Culture et production animale, chasse et services annexes</b>	<b>32</b>
Sylviculture et autres activités forestières	1
Exploitations forestières	0
Récoltes de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	0
Services de soutien à l'exploitation forestière	0
<b>TOTAL Sylviculture et exploitation forestière</b>	<b>1</b>
Pêche	6
Aquaculture	0
<b>TOTAL Pêche, aquaculture</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>39</b>

*Source: ISEE/RIDET, 2012*

On note un nombre dominant d'établissements dans les domaines de la production animale et de la culture (32 entreprises). Si le secteur de la sylviculture quasi inexistant, il n'en est pas de même pour le secteur de la pêche, qui est présent (6 établissements), même s'il est faiblement représenté.

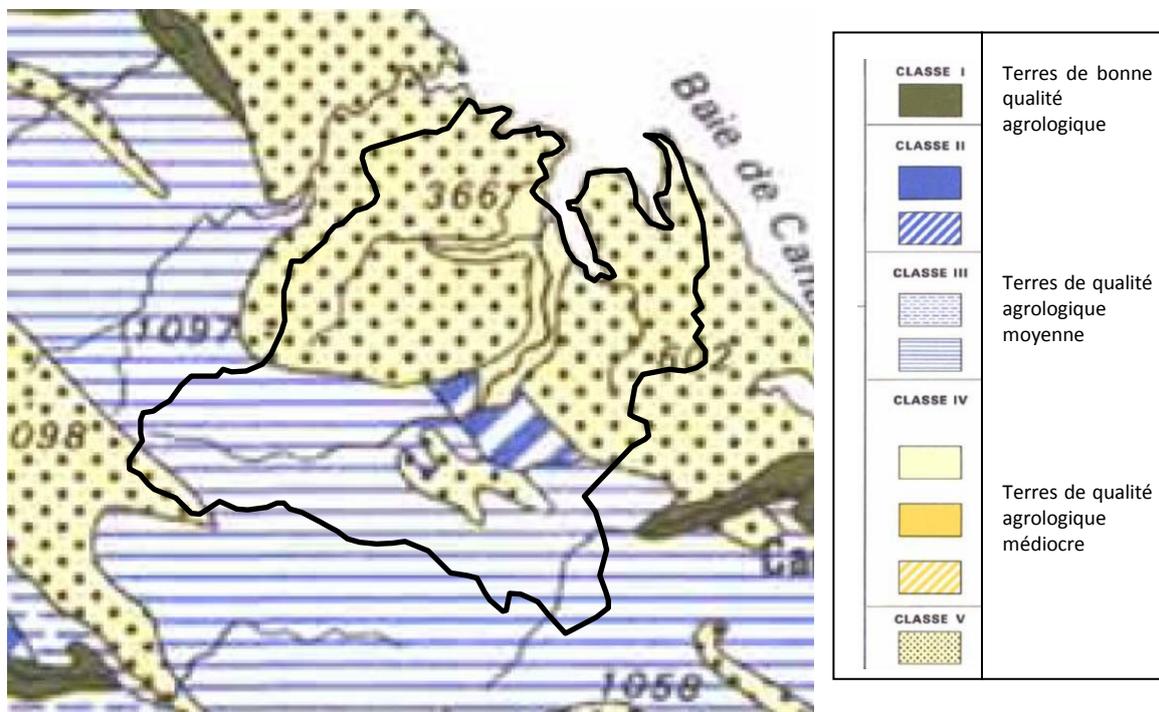
V.3.4.1 PEU DE TERRES PROPICE A L'ACTIVITE AGRICOLE<sup>12</sup>

Le substrat géologique de la commune de KOUAOUA est composé de roches sédimentaires (alluvions, calcaire), de roches éruptives (basaltes, péridotites, serpentinites) et de roches métamorphiques (schistes divers). La diversité géologique du sous-sol, couplée à des conditions climatiques de type tropicale sont à l'origine de la grande variabilité du potentiel agricole des sols. Les massifs ultrabasiques sont impropres à toute culture.

La carte ci-dessous présente la répartition des sols selon leur aptitude agronomique. L'interprétation de la carte géologique a permis de réaliser une répartition des terres selon leur qualité agronomique. Cinq classes de qualité des sols sont établies :

- **La catégorie I** correspond essentiellement aux plaines alluviales actuelles, permettant la réalisation de tout type de culture. Les terres arables sont propices aux activités maraîchères, fruitières et de grandes cultures, à forte valeur ajoutée. Elles correspondent aux terres de classe I.
- **La catégorie II** correspond aux terrains des plaines alluviales anciennes, permettant la céréaliculture, le pâturage et les cultures de plein champ et le maraîchage.
- **La catégorie III** correspond aux terrains sur sols fersiallitiques et sols bruns en position topographique défavorable, sur lesquels des pâturages sont réalisés. Les terres de classe II.4. et III.7. peuvent être mises en valeur au moyen du pastoralisme.
- **Les catégories IV et V** correspondent à des terrains sur alluvions ferrugineuses, sensibles à l'érosion, et sur sols salés, sur tannes de mangrove et sont de piètre qualité agronomique. Les terres appartenant à la classe IV sont de piètre qualité agronomique et sont exploitées à travers le pastoralisme sur pâturage amélioré. Elles peuvent être également valorisées à travers les plantations forestières. Les terres de classe V. sont les terres saturées en sels, d'arrière mangrove. Elles peuvent être valorisées à travers l'aquaculture, moyennant la réalisation d'études d'impact et hydraulique.

**Carte 24 : Carte d'aptitude culturale et forestière des sols de la Nouvelle Calédonie**



Source : M. Latham ; avec la collaboration de G. Aubert et P. Quantin, [illustrée par] G. Le Rouget. - Paris (FRA) : ORSTOM, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, 1978

<sup>12</sup>Source : SEFP

Il apparaît que la commune de KOUAOUA ne dispose que de très peu de terres propices à l'activité agricole ; celles-ci sont principalement situées dans les lits majeurs des rivières, notamment dans les plaines inondables de la Kouaoua. On peut dénombrer environ 7,6% de terres au potentiel agricole intéressant.

Les terres situées dans les plaines inondables sont donc soumises aux aléas des inondations ; si le terrain y est de bonne qualité agronomique, le risque de perdre les cultures à cause des inondations est présent. La dernière dépression tropicale de Janvier 2013 « Freda » a causé la destruction de nombreuses exploitations.

Il s'agit donc de gérer voir de réduire les cultures en zone inondable afin de minimiser les pertes en cas d'inondations lors de la saison des pluies. Ces terres sont également propices à l'élevage et les troupeaux peuvent être déplacés à l'approche des épisodes dépressionnaires.

D'autre part le développement de l'agriculture hors zone inondable, sur le modèle des cultures ancestrales avec des plateaux en hauteur de type tarodières en remontant sur les contreforts montagneux, reste l'option la moins risquée et encouragée par la municipalité.

Une étude sur l'intégralité de la vallée de la Kouaoua est en cours de réalisation. Cette étude devra déterminer l'impact de la sédimentation due à l'activité minière sur les inondations de ce secteur. L'étude devra également proposer des mesures compensatoires afin de minimiser les risques d'inondation.

#### V.3.4.2 UNE ACTIVITE AGRICOLE PEU INTEGRE A L'ECONOMIE

La commune de KOUAOUA compte 79 exploitations agricoles en 2002, qui occupent une superficie totale de 714 ha, c'est-à-dire 1,9% du territoire communal. L'agriculture représente donc une activité secondaire à KOUAOUA.

**Figure 9 : Chiffres sur l'activité agricole à KOUAOUA**

<b>GÉNÉRALITÉS</b>		
	Ha	%
Superficie totale	38 530	
dont : superficie agricole totale	714	1,9
superficie agricole utilisée (SAU)	606	1,6
superficie agricole entretenue (SAE)	284	0,7
	Nbre	%
Exploitations agricoles	79	100,0
sur terres coutumières uniquement	66	83,5
sur terres privées uniquement	1	1,3
sur terres domaniales uniquement	1	1,3
sur foncier mixte	11	13,9
Exploitations dites marchandes	8	10,1
Exploitations dites professionnelles	16	20,3
Exploitations marchandes et professionnelles	6	7,6
Exploitations ni marchandes ni professionnelles	61	77,2

*Source : recensement RGA, 2002*

Une grande majorité (77,2%) d'exploitations ne sont ni marchandes, ni professionnelles, ce qui induit donc une faible intégration de l'activité agricole dans l'économie de la commune et du pays. Par ailleurs, la commercialisation de la production est relativement faible : 49,4% des exploitations ne font aucune vente.

Le tableau suivant montre que la part de l'agriculture pour l'autoconsommation est importante dans le cadre d'une activité agricole annexe à l'activité principale.

**Tableau 20 : Exercice de l'agriculture comme une activité annexe à KOUAOUA (population de 15 ans et plus)**

N'exerçant pas d'activité agricole à titre annexe	Activité annexe agricole pour la consommation personnelle	Activité annexe agricole pour la vente	Total population de 15 ans et plus
183	671	103	957
19%	70%	11%	100%

Source : ISEE, 2009

L'agriculture reste donc très peu développée : malgré quelques expériences de cultures fruitières à caractère commercial (café...) la production agricole reste très faible. En 2000, KOUAOUA ne commercialisait sur le territoire que 0,9% des ananas, 0,3% des bananes, 0,4% des citrons, 2,2% des mandarines et 0,4% des oranges<sup>13</sup>.

L'agriculture reste encore vivrière alors que la demande sur le marché local de la commune est importante et non satisfaite par les productions commerciales. En effet, cantines, marché et commerces d'alimentation sont ravitaillés principalement par l'extérieur.

Le développement de l'agriculture s'avère donc important même s'il reste difficile à mettre en œuvre. La superficie des surfaces exploitables est faible, et si la plaine de KOUAOUA, en zone inondable, est d'une grande fertilité, sa pollution est importante et la mise en place de cultures est possible mais difficile à gérer.

De plus les circuits de distribution sur la commune de KOUAOUA dans ce domaine restent encore inexistantes. Toutefois, des projets commencent à voir le jour et en particulier un groupement de producteurs est en réalisation au sein d'une structure au fonctionnement stable dans le but de créer une coopérative assurant rassemblement et vente des produits qui pourrait devenir à terme une structure de type OGAF.

#### V.3.4.3 L'ÉLEVAGE : UN SECTEUR AUPARAVANT DÉVELOPPÉ MAIS AUJOURD'HUI EN DECLIN

L'élevage a bénéficié d'un développement plus important. De 1970 à 1982 la SLN a créé et géré une filière bovine pour assurer l'approvisionnement de ses employés. En 1982, l'activité est transférée aux tribus et suivie par la SLN jusqu'en 1986. Dès 1986, Le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) auquel est confiée la gestion de cette filière, subit des difficultés suite à des dysfonctionnements internes, qui provoquent alors le déclin de l'activité.

En 2010, le cheptel ne se composait plus que de 350 têtes pour le GIE Amon-Kasiori, 255 têtes pour le GIEMéa, 350 têtes pour M Dianon qui approvisionne l'OCEF (Office de Commercialisation et d'entreposage Frigorifique) et enfin de 200 à 300 têtes en tribu.

Par conséquent, l'élevage nécessite une nouvelle organisation sur la commune de KOUAOUA. Non seulement, les quotas de l'OCEF pour la Côte Est, mais aussi les besoins de viande sur le marché local ne sont pas assurés. Actuellement l'élevage local ne fournit que la moitié des besoins locaux.

<sup>13</sup>Source : SEFP

#### V.3.4.4 LA PECHE : UNE ACTIVITE EXISTANTE MAIS NON COMMERCIALISEE

La pêche se fait principalement, voire uniquement dans un cadre d'autoconsommation. Il n'y a pas réellement de pêcheurs occasionnels car le poids de la mine est trop fort, alors que le potentiel est intéressant et permettrait non seulement d'approvisionner le marché local de la commune, mais aussi quelques ventes sur le territoire.

Le site est adapté à la pêche professionnelle mais il n'y a pas de pêcheurs professionnels. En revanche, la commune de KOUAOUA ne possède pas de sites intéressants et adaptés à l'aquaculture.

#### V.3.4.5 LA SYLVICULTURE : UN POTENTIEL NON EXPLOITE

Enfin, la sylviculture ne connaît que des développements timides. La forêt est de type primaire et représente un intérêt certain pour les circuits éco touristiques : elle est composée de 95% d'espèces endémiques (chênes gommés, kaoris, etc.).

La forêt est toutefois convoitée pour l'exploitation forestière, mais des études du CIRAD qui ont montré une pauvreté en espèces commercialisables, la difficulté des accès et l'absence de forêt artificielle rendent l'exploitation forestière peu rentable et peu intéressante.

Toutefois, des programmes de reboisement en partenariat avec les mines représentent de forts débouchés ; dans ce cadre des pépinières se montent sur la commune dans la perspective du reboisement des sites miniers.

#### V.3.4.6 LE SECTEUR PRIMAIRE : UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT A INVESTIR

Les activités agricoles et les activités connexes à l'agriculture sont garantes du maintien d'un mode de vie rural et permettent la diversification du tissu économique. Encore très peu développées sur la commune de KOUAOUA, ces activités peuvent contribuer à la diversification d'activité nécessaire à la commune.

De plus, la région formée par Canala, KOUAOUA, Houailou, Sarraméa semble posséder un fort potentiel de développement dans le domaine des fruits et légumes. En effet, le Schéma d'Aménagement du territoire actuellement en cours d'étude préconiserait une usine de jus de fruits sur La Foa ; ainsi, KOUAOUA pourrait participer aisément à son approvisionnement. Par conséquent, le développement des cultures fruitières permettrait dans le cadre d'une économie plus vaste de diversifier l'activité économique à KOUAOUA. Afin de conserver le potentiel agricole de la commune de KOUAOUA, il convient d'éviter une urbanisation excessive sur les terres arables. La terre agricole est un bien rare qu'il convient de protéger.

#### V.3.5 UN SECTEUR SECONDAIRE MARQUE PAR LE SECTEUR MINIER, LA CONSTRUCTION ET L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Le secteur secondaire est marqué par un nombre important d'établissements dans le secteur de la construction (essentiellement de la démolition et préparation des sites) ainsi que dans l'industrie extractive et manufacturière. Il faut noter que les chiffres concernant l'industrie extractive doivent être relativisés : si seulement 5 établissements sont recensés, l'activité minière reste la plus représentée sur la commune de KOUAOUA. De très grandes entreprises, telles que la SLN, sont implantées sur le territoire et emploie un nombre de personnes très important.

**Tableau 21 : Nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur secondaire à KOUAOUA en novembre 2012**

SECTION	DIVISION	NAF	NOMBRE D'ENTREPRISES	
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	Extraction de minerais de métaux non ferreux	5	
<b>TOTAL Industries extractives</b>			<b>5</b>	
Industries manufacturières	Industries alimentaires	Fabrication de produit de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	1	
	Industrie de l'habillement et des fourrures	Fabrication de vêtements autre qu'en fourrure	1	
	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie	1	
	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Fabrication d'ouvrage en béton, en ciment ou en plâtre	1	
<b>TOTAL Industries manufacturières</b>			<b>4</b>	
Construction	Construction de bâtiments	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	4	
	Génie civil	Construction de réseaux et de lignes	1	
	Travaux de construction spécialisés	Démolition et préparation des sites		16
		Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation		6
		Travaux de finition		4
		Autres travaux de construction spécialisée		5
<b>TOTAL Construction</b>			<b>36</b>	
<b>TOTAL Production, transport et distribution d'électricité</b>			<b>1</b>	
<b>TOTAL SECTEUR SECONDAIRE</b>			<b>46</b>	

*Source: ISEE/RIDET, 2012*

#### V.3.5.1 L'ACTIVITE MINIERE : LA PRINCIPALE ACTIVITE ECONOMIQUE

La région de KOUAOUA étant essentiellement sur des massifs ultrabasiques, son territoire est presque entièrement recouvert de titres miniers. Les terrains sédimentaires et volcaniques occupant la zone sud-ouest présentent notamment des indices de tungstène également couverts par les concessions.

Aujourd'hui, le secteur minier assure le quasi plein emploi sur la commune. Le tableau qui suit montre que les effectifs ont tendance à augmenter ces dernières années, justifiés par une production et exportation annuelle importante, tout particulièrement entre 2010 et 2012.

Le décapage des latérites qui constituent le recouvrement, et l'extraction du minerai "tout-venant" nécessite de gros engins : 6 pelles hydrauliques en butte de 70 à 80 tonnes, une

vingtaine de tombereaux de 50 tonnes de capacité, ainsi que boteurs, perforatrices, compacteurs, niveleuses. L'accent est mis sur la meilleure récupération des gisements, sur la sélectivité du "tout-venant" aux fronts, sur la technicité des engins et des hommes qui les pilotent et qui les entretiennent. Après avoir été extrait, le tout-venant subit un tri granulométrique : le minerai marchand est ainsi obtenu par élimination des blocs stériles.

Le mode de transport du minerai jusqu'à la mer est l'un des facteurs essentiels de la compétitivité. A KOUAOUA, la SLN a opté pour un convoyeur curviligne unique, appelé "Serpentine", allant de la mine jusqu'aux stocks du bord de mer. Sa longueur est de 11 km.

Le minerai, acheminé par "Serpentine", est ensuite stocké en bord de mer. Lors des enlèvements, les minéraliers accostent sur le terminal en baie de KOUAOUA. La "roue-pelle", montée sur rails, permet le chargement des minéraliers à une cadence de 1 200 tonnes par heure. Le minerai est extrait, voyage sur de longs stéréoducs avant d'atterrir directement dans les entrailles d'un cargo.

**Tableau 22 : Production, exportation minière et évolution des effectifs à KOUAOUA**

ANNEE	Production minière (en tonnage humide)	Exportation minière (en tonnage humide)	Effectif
2012	950 000	455 000	330
2011	11 370 000	457 000	319
2010	1 206 000	487 000	291
2009	848 000	422 000	320
2008	1 109 000	298 000	329
2007	1 206 000	490 000	309
2006	1 063 000	373 000	278
2005	920 000	360 000	282
2004	1 310 000	456 000	266
2003	1 163 000	402 000	290
2002	1 272 000	558 000	295

*Source : DIMENC, 2012*

**Figure 10 : Photographie des traces de l'activité minière à KOUAOUA**



*Source : Design Construction, 2013*

**Figure 11 : Photographie des traces de l'activité minière à KOUAOUA**

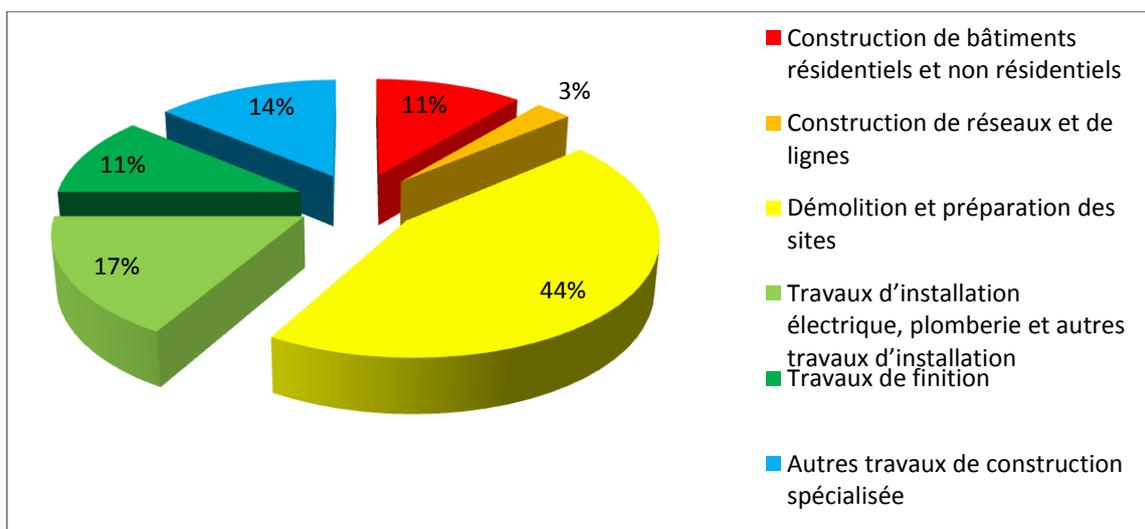
*Source : Design Construction, 2013*

Etant donnée la dépendance économique de la commune face aux géants que sont les entreprises minière, la question de la reconversion économique de la commune est primordiale. Cette problématique a déjà été soulevée mais n'a pas donné lieu au développement d'une alternative solide.

#### V.3.5.2 LA CONSTRUCTION : UN SECTEUR ECONOMIQUE IMPORTANT

La construction, bien que loin derrière l'activité minière, est tout de même l'un des secteurs qui a le plus évolué ces dernières années : de 21 établissements en 1996, il est passé à 36 en 2012. En 2009, il représentait 34 emplois.

Les établissements existants dans ce secteur sont essentiellement de démolition et préparation de sites, et liés à la construction résidentielle.

**Figure 12 : Répartition des établissements dans le domaine de la construction à KOUAOUA**

*Source : ISEE / RIDET, 2012*

## V.3.5.3 L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE : UN SECTEUR ECONOMIQUE NOTABLE

Représentant 4 entreprises dans la commune, le secteur de l'industrie manufacturière a une place dans l'économie communale, qu'il convient de souligner. Il s'agit de 4 établissements : boulangerie, fabrication de vêtement, fabrication d'article en bois, fabrication d'ouvrage en béton, en ciment ou en plâtre. Ces établissements ne sont pas pour autant des sources d'emploi importantes.

## V.3.6 LE SECTEUR TERTIAIRE

**Tableau 23 : Nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur tertiaire à KOUAOUA en 2012**

SECTION	DIVISION	NAF	ENTREPRISES
Commerce ; réparations automobile et motocycles	Commerce et réparation automobiles et motocycles	Entretien et réparation de véhicules automobiles	2
		Commerce d'équipements automobile	1
	Commerce de gros à l'exception des automobiles et motocycles	Intermédiaires du commerce de gros	1
		Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	1
	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	Commerce de détail en magasin non spécialisé	4
		Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	1
		Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2
		Autres commerces de détail en magasin spécialisé	1
		Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés	1
	<b>TOTAL Commerce, réparations automobile et motocycles</b>		
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	Autres transports terrestres de voyageurs	21
		Transports routiers de fret et services de déménagement	18
	Entreposage et services auxiliaires des transports	Services auxiliaires des transports	4
	Activités de poste et de courrier	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	1
		Autres activités de poste et de courrier	3
<b>TOTAL Transports et entreposage</b>			<b>47</b>
Hébergement et restauration	Hébergement	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1
	Restauration	Restaurants et services de restauration mobile	2
		Traiteurs et autres services de restauration	1
<b>TOTAL Hébergement et restauration</b>			<b>4</b>
Information et communication	Services d'information	Autres services d'information	2
<b>TOTAL Information et communication</b>			<b>2</b>
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	Intermédiation monétaire	1
		Activités des sociétés holding	3
		Fonds de placement et entités financières similaires	1
	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite	1
<b>TOTAL Activités financières et d'assurance</b>			<b>6</b>

Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	Activités de contrôle et analyses techniques	2
<b>TOTAL Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>			<b>2</b>
Activités de services administratifs et de soutien	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	Activités de nettoyage	5
		Services d'aménagement paysager	14
	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	Activités administratives	1
		Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	4
<b>TOTAL Activités de services administratifs et de soutien</b>			<b>24</b>
Administration publique	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Administration générale, économique et sociale	1
		Services de prérogative publique	1
<b>TOTAL Administration publique</b>			<b>2</b>
Enseignement	Enseignement	Enseignement pré-primaire	2
		Enseignement secondaire	1
		Autres activités d'enseignement	1
<b>TOTAL Enseignement</b>			<b>4</b>
Santé humaine et action sociale	Activités pour la santé humaine	Activité des médecins et des dentistes	2
		Autres activités pour la santé humaine	1
	Action sociale sans hébergement	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées	1
		Autre action sociale sans hébergement	6
<b>TOTAL Santé humaine et action sociale</b>			<b>10</b>
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités créatives, artistiques et de spectacle	Activités créatives, artistiques et de spectacle	3
		Activités liées au sport	17
	Activités sportives, récréatives et de loisirs	Activités récréatives et de loisirs	3
<b>TOTAL Arts, spectacles et activités récréatives</b>			<b>23</b>
Autres activités de services	Activités des organisations associatives	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	1
		Activités des syndicats de salariés	1
		Activités des autres organisations associatives	65
	Autres services personnels	Autres services personnels	1
<b>TOTAL Autres activités de services</b>			<b>68</b>
<b>TOTAL SECTEUR TERTIAIRE</b>			<b>206</b>

*Source: ISEE/RIDET, 2011*

Le secteur tertiaire est la part la plus importante de l'économie de KOUAOUA: elle rassemble le plus d'établissement et induit presque autant d'emploi que le secteur secondaire.

Il s'agit d'un secteur diversifié. On peut tout de même relever des sous-secteurs plus représentés : il s'agit du transport terrestre de voyageurs et de fret, des services d'aménagement paysagers, des établissements d'activités récréatives et des organisations associatives. Cependant, la part de ces deux derniers sous-secteurs doit être relativisée car les organisations associatives ne participent que peu au système économique de la commune. Il faut remarquer qu'une grande partie du secteur tertiaire est, une fois de plus, indirectement lié au secteur minier (transport terrestre, activités des sociétés holding, activité de contrôle et d'analyse technique, service d'aménagements paysagers, hébergements et associations sportives pour les mineurs, etc.)

### V.3.6.1 LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE KOUAOUA

Dans le cadre d'une diversification des activités économiques de la commune de KOUAOUA, il est important de s'attarder sur le développement touristique qui pourrait être une alternative économique potentielle.

KOUAOUA est une commune enclavée et difficile d'accès ; elle n'est pas un lieu de passage et les échanges et flux avec l'extérieur se font principalement sur la base de l'activité minière.

Si l'activité touristique sur la commune reste encore timide, des initiatives privées et communales commencent à voir le jour, et les potentiels semblent suffisamment importants pour développer cette activité de façon significative.

Des projets ont vu le jour ou sont en cours de réflexion :

- Etude commandée par la municipalité au cabinet NC Consultant pour le développement du tourisme.
- Recensement avec différents partenaires, province, mairie, coutumiers, des sites potentiels pour le tourisme.
- La construction de deux cases traditionnelles à la tribu de Méa Mébara.
- L'accueil à la tribu de Konoyes Shaoué.
- La création d'un gîte par un particulier.
- Mise en place et gestion d'activités touristiques par l'association ADASK.
- La création d'un gîte touristique municipal. Ce dernier composé de 6 bungalows, disposés autour d'un restaurant comprend également une case traditionnelle.
- Organisation de promenades à cheval en tribu.

Ainsi, le développement du tourisme est un axe de développement qui peut être amélioré sur la commune de KOUAOUA. En effet, de nombreux sites naturels et culturels intéressants sont présents sur la commune de KOUAOUA:

- Les grottes, cascades, trous d'eau et sites de baignades: éloignés des voies d'accès, ces sites nécessitent la mise en place de sentiers de randonnées, différents parcours (1, 2 ou 3 jours,) dans un cadre de sensibilisation et formation de la population.
- La route Poro - KOUAOUA: Ce site peut faire l'objet d'un partenariat pour une meilleure valorisation (signalisation, aires, etc....).
- La baie de KOUAOUA: Ce site peut faire l'objet d'une escale pour les plaisanciers (labellisation 3 étoiles par le guide des mouillages en Nouvelle Calédonie).
- Les fonds marins: Ils seraient équivalents aux sites de Hienghène (3 à 4 étoiles). Un club associatif est existant, il y a une possibilité d'élargissement de la clientèle.
- Le canyoning à Koh : Activité d'ores et déjà existante qui mériterait d'être développée.
- Les sites miniers: des visites organisées occasionnellement par sociétés minières peuvent être mise en place, il est possible de développer un produit touristique sur cette thématique. La mise en valeur du produit industriel au travers d'un circuit touristique basé sur l'activité minière (sites miniers, serpentine, quai de déchargement, etc.) pourrait être envisageable.
- Le village: le village minier typique pourrait être valorisé.
- Les pétroglyphes: la présence de pétroglyphes sur la presqu'île de Mara peuvent faire l'objet d'une mise en valeur.
- La sculpture : la présence du sculpteur M Guey NOMAI présente une opportunité de développement du tourisme culturel et artistique.
- Les zones à potentiels archéologiques importants : il s'agit essentiellement des lits des rivières).
- Les sites de randonnées: les sites de promenades pédestres, équestres ou à vélo sont nombreux. Il serait intéressant de développer ces sites en partenariat avec les tribus, et en lien avec une offre d'hébergement, de tables d'hôtes, d'accueil en tribus, etc.

- L'artisanat: Il serait riche d'associer le développement du tourisme à l'activité artisanale, par exemple la sculpture, les activités des femmes, etc.
- L'événementiel: Il existe déjà le marché du village et le rallye de KOUAOUA. Dans cette même optique, des événements sont à imaginer, qui pourraient être source d'activité touristique sur la commune : concours de pêche, activités sportives (stock-car, moto cross, etc.).

Leur mise en valeur dans un contexte culturel et touristique permettait d'associer non seulement différents pôles historiques aux identités complémentaires, mais aussi la participation des tribus en matière de développement touristique et culturel.

Enfin, un projet de création d'un office culturel est en cours. Son but sera de fédérer les associations du territoire et de mettre en place un programme de priorités des développements touristiques et culturels à venir.

#### V.3.7 CONCLUSION : UNE ECONOMIE DEPENDANTE DE L'ACTIVITE MINIERE ET EN COURSE DE DIVERSIFICATION

En résumé, la population active sur KOUAOUA, est basée sur l'activité minière. Cette dernière occupe la majeure partie des emplois sur la commune et rythme les modes de vie.

Les autres secteurs d'activités sont eux aussi axés sur la mine ; ils offrent les services nécessaires au bon fonctionnement de la mine et de ses employés. En cas de départ de cette activité KOUAOUA, ne possède pas encore aujourd'hui les moyens de capter la population.

Le secteur agricole est sous-développé et le tourisme commence timidement à apparaître. Par conséquent, afin de fixer et faire perdurer l'emploi sur la commune, la diversification des secteurs d'activité est un élément important. Il permet d'offrir un panel d'activités plus large, qui concerne donc plus de personnes. La diversification est donc un moyen de prévoir et accompagner une éventuelle diminution des activités minières.

Les hypothèses démographiques annoncent une augmentation sensible de la population, mais celles-ci sont réalisées toujours dans l'optique de la continuité des activités minières. Il semble clair, en effet, que si l'activité minière cesse sur KOUAOUA, les taux de populations, l'emploi, chuteront, pour faire de KOUAOUA un village fantôme. Pour éviter au mieux ce phénomène, d'autres activités et secteurs doivent être développés dans une optique de diversification. L'identité de KOUAOUA ne doit plus être seulement basée sur l'activité minière ; les activités agricoles et le tourisme semble alors des orientations de développement et de diversification facile et relativement rapides à mettre en œuvre. Ces dernières offriront alors de nouveaux horizons d'activités à la commune.

Le secteur agricole semble donc posséder des potentiels de développement durable ; d'une part, l'alimentation du marché local et d'autre part la culture fruitière dans le cadre de la création d'une usine de jus de fruits sur La Foa ou dans le secteur, et encore d'une façon plus large pour l'alimentation du marché territorial. La pêche et l'élevage possèdent également des potentiels de développement qui pourraient alimenter le marché local et même territorial.

Enfin, le développement du tourisme à thème, comme l'écotourisme, le tourisme minier, le tourisme de chasse, de pêche qui commence à voir le jour sur la commune semble être également un axe de développement intéressant. De même le tourisme événementiel peut être développé en créant des événements sportifs, foires ou marchés qui attirent la population et font découvrir la commune. Il s'agit de faire de KOUAOUA une commune de destination.

**CE QU'IL FAUT RETENIR...****LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

- Des **portraits socio-économiques qui se distinguent selon les secteurs géographiques** : **le village** (semblable au modèle rural européen et accueillant essentiellement une main d'œuvre salariale du secteur minier) et **les tribus** (combinant les activités traditionnelles et salariales).
- Une **économie dominée par les secteurs industriels et tertiaires**, tous deux directement ou indirectement **liés à l'activité minière**.
- Une importante **augmentation des établissements professionnels** entre 1996 et 2012, essentiellement dans les domaines de la construction, du transport, des activités immobilières et des activités de services.
- Une **agriculture** existante mais **peu intégrée à l'économie**.
- L'**élevage** : un secteur aujourd'hui **en déclin**.
- La **pêche** : une activité **non commercialisée**.
- Le **tourisme** : une activité peu développée mais qui représente un **potentiel important**.
- Une **nécessité d'amorcer une diversification économique** de la commune.

## V.4 L'HABITAT

## V.4.1 UNE CONSTRUCTION DE LOGEMENT PEU DYNAMIQUE

**Tableau 24 : Les résidences principales selon leur année d'achèvement en 2009 à KOUAOUA**

Année	Avant 1990	1990 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	Total
Nombre	908	208	106	123	1345
Pourcentage	68 %	15%	8%	9%	100%

*Source: ISEE RGP 2009*

En 2009, KOUAOUA possédait 1345 résidences principales. La majeure partie des résidences principales ont été construites avant 1990. Puis, jusqu'en 2004, la production de résidences principales s'est fortement ralenti. Cependant, depuis 2005, cette tendance s'est inversée et on observe une légère augmentation des résidences principales.

**Tableau 25 : Le nombre de permis de construire délivrés entre 1993 et 2011 à KOUAOUA**

Années	Nombres de PC délivrés
2011	1
2010	1
2009	2
2008	4
2007	1
2005	1
2004	1
2001	1
1997	1
1993	1

*Source : DAF, province Nord, 2011*

L'analyse des délivrances de permis de construire sur la commune montre une faible dynamique de construction de nouveaux logements.

## V.4.2 LE TYPE DE CONSTRUCTION DOMINANT : LA MAISON INDIVIDUELLE

**Tableau 26 : Les constructions selon leur type en 2009 à KOUAOUA**

	Maison individuelle	Appartement	Case mélanésienne	Cabane, construction provisoire	Total
Nombre	344	0	13	11	368
Pourcentage	93%	0%	4%	3%	100%

*Source: ISEE RGP 2009*

Le type de construction largement dominant est la maison individuelle (99% en 1996, 95,1% en 2004), laquelle est généralement moderne. Les constructions provisoires semblent s'être développées sur le territoire communal. L'habitat en tribu mêle à la fois des cases traditionnelles, des habitations en tôle et des logements modernes ou acquis dans le cadre des programmes d'habitat social.

## V.4.3 CATEGORIE DE LOGEMENTS : UNE MAJORITE DE RESIDENCES PRINCIPALES

Tableau 27 : Les catégories de logements en 2009 à KOUAOUA

	Résidence principale	Logement occasionnel	Résidence secondaire	Logement vacant	Total
<b>Nombre</b>	368	106	46	68	588
<b>Part</b>	63%	18%	8%	11%	100%

Source: ISEE RGP 2009

En 2009, les logements sont en grande majorité des résidences principales. Toutefois, il est important de rappeler le fait que KOUAOUA est principalement une cité minière et que le village se vide les fins de semaine.

Depuis 1996, les catégories des logements ont très nettement évolué, on peut ainsi observer une baisse des résidences principales tandis que toutes les autres catégories ont augmenté. Les logements occasionnels possèdent l'accroissement le plus visible. De plus, entre 1996 et 2004, 164 logements ont été construits ce qui permet à la commune d'avoir un taux de vacance de 4,89%.

Le taux de vacance des logements était de 1,03%. Il est de 3,5% pour la Province Nord. Par conséquent, il est primordial de prévoir de nouvelles zones de logement sur la commune de KOUAOUA. Des projets sont d'ailleurs à l'étude, que ce soit des lotissements tribaux (Méchin) ou communaux. Le village de KOUAOUA, et le lotissement F.S.H. constituent les principales zones d'habitat concentrées de la commune.

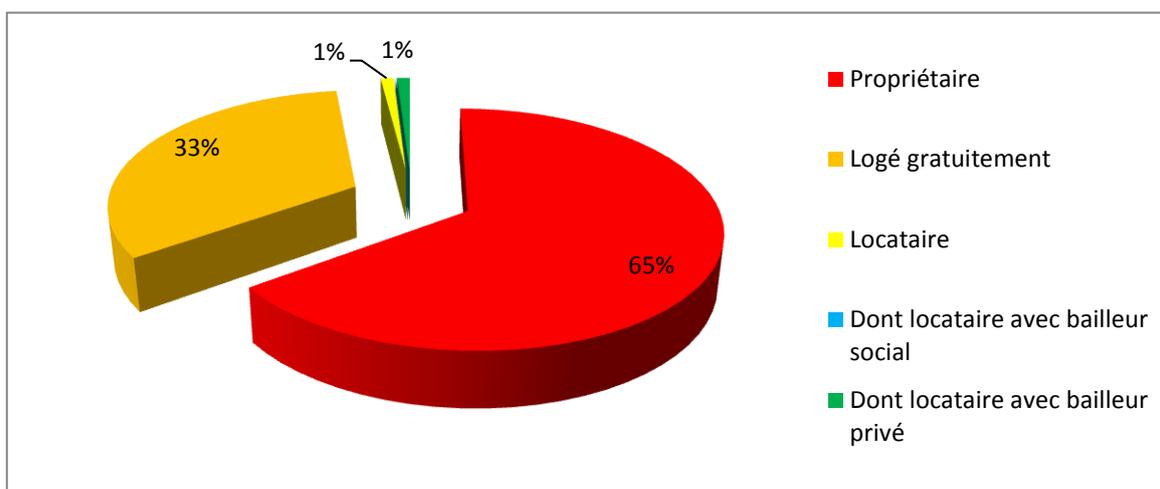
## V.4.4 LE STATUT D'OCCUPATION DES MENAGES : UN NOMBRE IMPORTANT DE PERSONNES LOGEES GRATUITEMENT

Tableau 28 : Les résidences principales à KOUAOUA selon le statut d'occupation du ménage

	Propriétaire	Logé gratuitement	Locataire	Dont locataire avec bailleur social	Dont locataire avec bailleur privé	Total
<b>Nombre</b>	239	122	7	1	6	368
<b>Part</b>	65%	33%	1%	0%	1%	100%

Source: ISEE RGP, 2009

Figure 13 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage



Source: ISEE RGP, 2009

Entre 1996 et 2004, il semble que le nombre de propriétaire n'a pas beaucoup évolué, tandis que le nombre de personnes logé gratuitement semble augmenter. Il semble également qu'il n'y ait pas assez de logement locatif vide, puisqu'en 2004, il ne restait que 2 locataires pour ce type de logement, alors qu'en 1996 il y en avait 16.

Il faut donc que la commune puisse utiliser les possibilités de logements aidé afin de mieux répondre à la demande notamment celle des locataires logé gratuitement.

Les principaux opérateurs sociaux qui sont intervenus à KOUAOUA ces dernières années sont : MARAMWA de Thio, la SECAL avec les maisons ERICA, et TEASOA.

Depuis la provincialisation, il est constaté un essor de l'accession aidée, résultant de la mise en place de cinq programmes d'habitat social soutenus par la Province Nord et accompagnés par les opérateurs sociaux (F.S.H., TEASOA, S.I.C, SECAL). Quatre des cinq programmes sont appliqués sur KOUAOUA:

- Le programme « Accession aidée ».
- Le programme « Amélioration de l'habitat ».
- Le programme « Aides à la viabilisation de lots ».
- Le plan habitat social en milieu tribal.

**Tableau 29 : Evolution des projets sociaux depuis 2002**

Année d'achèvement	ASA	ASI	ASTH	HPN	Total
2002		4	13	2	19
2003				1	1
2004		1	6	1	8
2005			6		6
2006	1	2	1	6	10
2007			1		1
2008		4		1	5
2009		2		3	5
2010			2	2	4
2011			2	6	8
2012		3	2	3	8
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>75</b>

**ASA** : Accession sociale aidée (programme pour le tout public),

**ASI** : Action Sociale intégrée, (programme dédié aux personnes âgées et/ou avec handicap),

**ASTH** : Aide Subventionnelle et Technique à l'Habitat communément appelé auto-construction (programme pour le tout public),

**HPN** : Habitat de la Province Nord (programme pour le tout public).

*Source : DAF, province Nord, 2012*

L'évolution des projets sociaux réalisés démontre l'essor de ce type d'actions en comparaison de la construction privée.

## V.4.5 DES LOGEMENTS RELATIVEMENT BIEN EQUIPES

Tableau 30 : Les équipements des résidences principales en 2009 à KOUAOUA

		Nombre de résidences sur 368	Part
Alimentation en eau	Eau courante à l'intérieur du logement	262	71%
	Point d'eau individuelle (puits, citerne)	44	12%
	Point d'eau collective	62	17%
Douche ou baignoire à l'intérieur	Oui	256	69%
	Non	112	30%
WC à l'intérieur	Oui	248	67%
	Non	120	33%
Climatisation	Oui	48	13%
	Non	320	87%
Mode d'éclairage	Réseau général	281	76%
	Groupe électrogène	36	10%
	Panneaux solaires	2	0,5%
	Autres	49	13%

Source: ISEE RG, 2009

En grande majorité, les logements de résidences principales sont reliés au réseau général d'eau et d'électricité, respectivement 71% et 76%. Cependant, un nombre non négligeable de logements dépendent d'autres moyens d'éclairage et ont des installations d'adduction d'eau potable précaires.

## V.4.6. DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS HORS DU VILLAGE MINIER

Alors que le village est situé dans sa totalité en zone inondable, les projets de construction se développent en dehors, notamment sur les terres coutumières.

Trois nouvelles constructions d'habitat individuel doivent être livrées en février 2013elles sont situées sur des terres coutumières. De même, le principal projet en cours se situe à Vieux-Méchin. Il s'agit de la création d'un lotissement tribal sur des terres du GDPL. Le foncier a été réservé en 2008 et est séparé en 15 lots. La viabilisation est terminée et la construction en cours.

Les prochains projets en réflexion sont situés à Faja, dans le cadre du déplacement du centre-ville. Cependant la municipalité est confrontée aux difficultés d'acquisition du foncier pour les mettre en œuvre.

## CE QU'IL FAUT RETENIR...

## L'HABITAT

- Une **grande majorité de résidence principale** de type **maison individuelle**
- Un parc de **logements social** important mais **non suffisant** face à la demande.
- Des **logements** relativement **bien équipés**.
- Des projets de construction en tribus et zones non inondables

## V.5 LES EQUIPEMENTS

### V.5.1 L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES PUBLICS

Les structures publiques se regroupent essentiellement au village. On compte :

- La Mairie
- Les annexes de la Mairie
- Les docks
- L'Office des Postes et des Télécommunication
- La cantine scolaire
- Une salle de réunion appelée le « faré de l'îlot »
- La gendarmerie (accompagnée par une tournée à cheval par trimestre du GIR de Canala)

### V.5.2 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES EN BAISSÉ PROGRESSIVE D'EFFECTIFS

KOUAOUA compte parmi ces différentes installations, deux écoles du premier degré (maternelle et primaire) et un G.O.D (Groupement d'Observation Dispersé, soit une annexe rattachée à un collège) rattaché au collège de Canala.

Les établissements de l'enseignement public étaient situés dans le village minier et depuis la rentrée 2013 à Faja. En tribu, il n'y a aucune école publique. Les enfants ont accès à la cité scolaire de Faja grâce au ramassage scolaire. Seule la tribu de Méchin est aussi équipée d'une école regroupant des classes de maternelles et primaires et accueille les enfants des tribus voisines.

Ainsi, la situation en tribu au niveau des écoles apparaît insuffisante. Il s'agit donc de renforcer les équipements scolaires et le ramassage scolaire. De plus l'école de Méchin ne possède pas de cantine et ne peut donc accueillir que les enfants des tribus proches. Pour le secondaire, les élèves ont accès au G.O.D (Groupement d'Observation Dispersé) à KOUAOUA jusqu'à la classe de 4<sup>ème</sup> puis s'orientent généralement sur Canala au collège dont dépend le G.O.D.

#### ▪ ETAT DES LIEUX DES EFFECTIFS EN 2012

**Tableau 31 : Les établissements scolaires publics du premier degré de KOUAOUA- 2012**

MATERNELLE Ecole de KOUAOUA	Petits		Moyens		Grands		Nombre total de Classes	Effectif Total				
	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.						
	17	0.7	21	1.0	30	1.3				3	68	
PRIMAIRE Ecole de KOUAOUA	CP		CE1		CE2		CM1		CM2		total Classes	Effectif total
	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.		
	20	1.7	30	2.3	22	1.2	32	1.8	31	2.0		

*Source : Vice Rectorat, 2012*

**Tableau 32 : Les établissements scolaires privés du premier degré de KOUAOUA– 2012**

MATERNELLE Ecole de Méchin	Petits		Moyens		Grands		Nombre total de Classes	Effectif Total
	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.		
	4	0,3	/	/	4	0,3		

PRIMAIRE Ecole de Méchin	CP		CE1		CE2		CM1		CM2		total Classes	Effectif total
	Eff.	Clas.										
	3	0,3	1	0,1	/	/	/	/	/	/		

*Source : Vice Rectorat, 2012*

**Tableau 33 : Les établissements scolaires du second degré de KOUAOUA- 2012**

	6ème		5ème		4ème		3ème		Nombre total de Div.	Effectif total
	Eff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.		
<b>G.O.D rattaché à Canala</b>	21	1	19	1	21	1	19	1	4	80

*Eff. : Nombre d'effectif par section - Div. : Nombre de classe par section*

*Source : Vice Rectorat, 2012*

Au total sur la commune, ce sont 203 élèves répartis en 12 classes qui étaient scolarisés en 2012 dans l'enseignement du premier degré public ce qui démontre une situation satisfaisante de ces établissements. L'enseignement privé concerne l'école de la commune de Méchin qui est en sous-effectif puisqu'elle n'accueillait que 12 élèves en 2008. Dans l'enseignement secondaire, la commune de KOUAOUA ne dispose pas de collège mais d'un G.O.D qui atteint des effectifs satisfaisant puisqu'une classe est formée à chaque niveau.

#### **EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRE ENTRE 2000 ET 2011**

**Tableau 34: L'évolution des effectifs scolaires des premier et second degrés entre 2000 et 2012**

		2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
<b>1<sup>ER</sup> DEGRÉ</b>	Ecole de KOUAOUA maternelle	92	106	75	66	75	74	68
	Ecole de KOUAOUA primaire	162	172	181	170	147	141	135
<b>2<sup>ND</sup> DEGRÉ</b>	G.O.D de KOUAOUA (rattaché à Canala)	59	90	87	84	79	82	80

De manière générale, les tendances de diminution et d'augmentation des effectifs sont semblables pour le premier et le second degré. On note clairement une première tendance entre les années 2000 et 2005 de forte augmentation des effectifs scolaires. Par contre, à partir de 2005, la tendance s'inverse : les effectifs baissent progressivement jusqu'à la période actuelle.

#### ▪ LE PROJET DE LA CITE SCOLAIRE DE FAJA

L'école du village étant petite, obsolète et en zone inondable, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Ainsi, une nouvelle cité scolaire est en cours de construction, située à Faja celle-ci sera mise en service à la rentrée 2013. Regroupant toutes les classes du premier degré et la cantine, elle assurera par sa position plus centrale dans la commune une meilleure accessibilité aux enfants des tribus de la vallée de la Kouaoua. Plus grande et hors zone inondable cette école remplacera efficacement l'école du village de nouveau inondée par la dernière dépression tropicale « Freda ».

#### ▪ AUTRES FORMATIONS

- Une personne a été mobilisée par l'opération 400 cadres<sup>14</sup>.
- 4 personnes ont suivis une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en 1996 et inscrites au BAFD. Le manque d'activités à KOUAOUA dans ce domaine les a sûrement fait quitter la commune.
- Le centre de formation aux techniques de la mine et des carrières a formé 3 personnes.
- 7 jeunes ont été formés au CAP agricole à la MFR (Maison Familiale Rurale) de Canala.
- Une personne a été formée au lycée agricole de Pouembout, pour l'élevage.
- Une personne a été formée au lycée agricole de Houailou pour l'arboriculture.
- La MIJ (Mission Insertion Jeune) a suivi 36 personnes pour des formations emploi, montage de projets dans le secteur agricole.

En conclusion, aux vues de ces chiffres la situation actuelle en matière d'écoles primaires et secondaires est relativement satisfaisante et suffisante à l'horizon 2020. Toutefois il est important de consolider et renforcer la situation en tribu : densifier le ramassage scolaire, et prévoir d'autres établissements sur les tribus les plus éloignées.

### V.5.3 LES EQUIPEMENTS ET SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX

La commune de KOUAOUA dispose d'un dispensaire, situé sur un terrain appartenant à la SLN au centre bourg. Celui-ci ne dispose pas de lits. Les hospitalisations lourdes et les accouchements sont effectués sur Koumac ou Nouméa. Ce dispensaire devenant vétuste, un projet de nouvel équipement déplacé hors zone inondable est en cours de réflexion.

Un ambulancier équipé de deux véhicules (1 ambulance et 1 berline) est également présent sur la commune de KOUAOUA.

Au niveau des tribus, seule celle de Koh possède une salle de soins, et pour toutes, les vacations médicales se font 4 fois par mois.

La protection incendie est marquée par la présence d'un camion de Pompier. De plus une convention avec la Province Nord est établie pour l'utilisation d'hélicoptère. En effet, il y a un héliport à proximité immédiate du centre bourg. Ainsi les blessés peuvent rapidement être évacués vers Nouméa.

En ce qui concerne les équipements liés aux affaires sociales et à la politique de la famille, il n'existe pas d'équipement spécifique au service du troisième âge et des handicapés sur la commune de KOUAOUA. Leur prise en charge est effectuée par les services de médecine. En revanche, une assistante sociale est présente sur la commune et des permanences régulières ont lieu, en particulier au niveau de la Mairie et de son annexe. On retrouve ainsi les services de la MIJ, TEASOA, ainsi qu'un agent permanent de la CAFAT.

---

<sup>14</sup> Bac et formation de 2 ans en gestion et administration des entreprises.

#### V.5.4 LES EQUIPEMENTSSPORTIFS, SOCIOCULTURELS ET COMMUNAUTAIRES

##### ▪ **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

L'offre en équipements sportifs est importante sur la commune de KOUAOUA. On compte :

- Au village, un terrain de football et ses vestiaires, ainsi qu'un terrain mixte (Volley-ball, Handball, Basket-ball, Tennis)
- Des terrains de football dans les tribus de Koh, d'Amon Kassiori et de Méa.

Cependant il est important de noter que les équipements situés en centre bourg appartiennent à la SLN (au comité d'entreprise). Par conséquent ils ne sont en principe accessibles qu'aux employés de la SLN. Toutefois les équipes communales les utilisent avec seulement un accord tacite de l'entreprise.

Les tribus ont quant à elles un niveau d'équipement minimum permettant des activités de loisir mais pas réellement sportives : impossibilité de réaliser des compétitions en tribu, etc.

##### ▪ **LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS**

L'offre en équipements socioculturels est assez disparate sur la commune et encore peu mise en valeur. Aussi, la municipalité s'emploie à renforcer l'offre, justifiée par le dynamisme général, et le manque de tels équipements dans le secteur. Le projet de création d'un office culturel pour fédérer les actions associatives et organiser les priorités de développement touristique et culturel va dans ce sens.

En ce qui concerne les maisons communes, seule la tribu de Ceynon n'en possède pas.

Au niveau associatif, peu d'associations sont présentes sur la commune. On peut relever :

- "Club lapidaire", qui est géré par la SLN, a une activité artistique importante, avec toutefois l'interdiction de vendre
- L'association ADASK, qui s'occupe de la gestion du camping et projette d'animer des activités touristiques sur la commune.

En matière d'équipements socioculturels, la situation actuelle repose donc sur le stade et le Faré de l'îlot, lesquels offrent un espace polyvalent pour les manifestations culturelles. Les équipements culturels et d'animation secondaires sont identifiés en tribu dans l'espace communautaire, généralement dominé par la maison commune. La tribu de Koh possède en plus un foyer socioculturel.

Il faut noter que si l'offre en équipements sportifs et de loisir est relativement satisfaisante, elle ne touche que peu les enfants de 2 à 14 ans. Par conséquent il est important de développer l'offre en la matière et renforcer le tissu existant.

##### ▪ **LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Sur la commune de KOUAOUA, ces équipements rassemblent les édifices religieux (église, chapelle, temple) le cimetière et les maisons communes. Ces édifices et leurs annexes dominent généralement la place communautaire au sein des tribus.

#### V.5.5 PEU D'ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES

On recense sur la commune :

- Un hôtel restaurant « La Serpentine » : Le complexe hôtelier et restaurant est situé à l'entrée du bourg de la commune. Ce dernier, qui compte 8 chambres à 2 lits, une salle de restauration de 50 couvert et un salon privé de 12 couverts, est une structure de la SLN.
- Une location de maison F3 à la tribu de Méa Mébara mise en place par un particulier.
- Un camping, géré par l'association ADASK mettant en location 19 tentes.
- Une table d'hôte à la tribu de Méa Mébara.
- Un espace de détente avec bancs et tables

De plus, des projets commencent à voir le jour sur la commune :

- La construction de deux cases traditionnelles à la tribu de Méa Mébara
- L'accueil à la tribu de Konoyes Shaoué
- La création d'un gîte par un particulier
- Mise en place et gestion d'activités touristiques par l'association ADASK
- La création d'un gîte touristique municipal. Ce dernier composé de 6 bungalows, disposés autour d'un restaurant comprend également une case traditionnelle.

#### V.5.6 L'OFFRE COMMERCIALE

Les commerces sont de petite capacité et peu nombreux, il s'agit essentiellement des épiceries de quartier (Alimentation Kaboe, Mageco). Les commerces présentent une diversité d'articles (alimentaire, petit électroménager). On compte également une boulangerie, une boucherie, une pharmacie et deux stations-services. A cela doit être ajouté la mise en place d'un marché communal 2 fois par semaine au village, les vendredis à la tribu de Méa Mébara, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois à la tribu de Méchin et le dernier samedi du mois à la tribu de Konoyes Shaoué. Les services sont représentés par les banques (permanences) et une poste.

La situation d'équipements commerciaux est donc plutôt bonne malgré un manque de snack, et de garage : il n'y en a pas dans le secteur Houaïlou Canala.

En revanche il persiste un net besoin de commerces en tribus ; la solution d'un commerce ambulant serait une alternative rapide qui permettrait dans un premier temps de combler ce manque.

## VI. LES RESEAUX

## VI.1 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE

A la demande de la municipalité, le bureau d'études SEFP a réalisé en 1997 le schéma directeur d'AEP de la commune. Il en est ressorti à l'époque qu'aucun réseau ne connaît de réelles insuffisances de ressources. Cependant, une actualisation de cette étude serait pertinente étant donné l'importante évolution de la population.

La répartition, en ce qui concerne l'alimentation en eau des habitants de la commune de KOUAOUA, se décompose ainsi :

- d'une part, par la municipalité pour les réseaux de Koh, Konoé-Méchin, Ceynon, Méa-Mébara, Facha et Niminra,
- d'autre part, par la SLN pour les villages miniers de Kouaoua, de Méa-Mébara et pour les lotissements FSH et Niminra Cadres SLN.

La commune de KOUAOUA est dotée de 6 captages toujours en service.

**Tableau 35 : Inventaire et état général des captages en 1997**

Désignation	FACHA	NIMINRA	CEYNON	KOH	MÉA-MÉBARA	KONOE-MÉCHIN
<b>Localisation</b>	Fanitia	Niminra	Ceynon	Faniaea	Méa-Mébara	Fanierre
<b>Retenue amont</b>	oui	oui	oui	petite	petite 2.84 m <sup>3</sup>	oui
<b>Stabilité des berges</b>	oui	non	non	oui	oui	non
<b>Nature</b>	B.A.	B.A.	BA	B.A.	B.A.	B.A.
<b>Altitude : m</b>	102,85	81,50	195,35	130,23	118,64	141,00
<b>Ancienneté</b>	1987-88	1967-68	1985	1970 - 72	années 70	1978 - 79
<b>Etat général :</b>						
<b>ouvrage</b>	Bon	médiocre	médiocre	médiocre	moyen	bon
<b>équipement</b>	bon	moyen	médiocre	médiocre	moyen	absent
<b>Observations</b>		Ni élevage ni cultures au-dessus	Zone d'élevage	Ni élevage ni cultures au-dessus		Ni élevage ni cultures au-dessus

Si 3 périmètres de protection des eaux ont été mis en place, on note tout de même l'absence de ces périmètres de protection immédiate pour les 3 autres captages. La présence de tels périmètres est primordiale dans le but d'assurer une qualité d'eau et éviter sa pollution.

**Carte 24 : Périmètre de protection des eaux sur la commune de KOUAOUA**

*Source : Géorep, 2011.*

## VI.2 L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement a pour but la collecte et le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel des différentes eaux :

- Les eaux usées.
- Les eaux industrielles.
- Les eaux pluviales.

Les filières de traitement doivent être adaptées à la nature des eaux à rejeter ainsi qu'au niveau de protection recherchée des milieux récepteurs.

Un réseau d'assainissement dûment dimensionné et permettant une épuration fiable des effluents est indispensable pour permettre le développement du bourg en respect avec les exigences en matière de santé publique et de protection de l'environnement.

Actuellement, la commune de KOUAOUA dispose de réseaux collectifs fonctionnant selon le mode unitaire ou séparatif.

Dans le bourg et les hameaux, l'épuration des eaux usées est réalisée au moyen de fosses septiques. Dans les hameaux délocalisés et en tribu, cette solution de traitement est adaptée, moyennant la réhabilitation des équipements afin de les rendre conformes aux prescriptions

techniques définies dans la délibération n°151-97/APN du 20 novembre 1997 relative à l'assainissement autonome.

Par contre, dans un contexte de dense, cette solution devient inadaptée. De même, pour les groupements d'habitations situés à proximité des forages, les systèmes de traitement doivent permettre la protection de la nappe. Afin d'anticiper et soutenir le développement de l'agglomération de KOUAOUA, la mise à niveau du réseau d'assainissement et des dispositifs d'épuration doit être programmée.

Par ailleurs, une étude réalisée en octobre 2008 par le bureau d'étude NORAMAP, réalisant le diagnostic assainissement du village SLN sur la commune de KOUAOUA, révèle une nécessité de mise aux normes et de réhabilitation des structures d'assainissement.

D'autre part, le programme "fosse septique" qui est initié en tribu par la DASSPS (Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et des Problèmes de Société) est l'occasion d'accéder à la résorption des points d'insalubrité en tribu. L'équipement des foyers, proche des cours d'eau et des points de prélèvement en eau, est à réaliser en priorité.

Parallèlement à ces initiatives, la mise en place d'un service d'entretien des équipements d'assainissement collectif et non collectif, chargé du contrôle de l'entretien des équipements, est réalisée en partenariat avec TEASOA.

Enfin, la carte géologique, permet de définir les zones dans lesquelles l'assainissement autonome est possible. Sur les terres de type basaltes, dans le cadre d'opérations d'aménagement, l'assainissement autonome ou semi-autonome est réalisable sans gros risques de pollution du site. Par conséquent, les zones du littoral, du creek et des hautes plaines salées se prêtent à ce type d'assainissement.

### VI.3 LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE<sup>15</sup>

L'alimentation électrique est réalisée par le réseau électrique de la Nouvelle-Calédonie, composé de centrales hydroélectriques et thermiques. La centrale thermique de Népoui est la plus proche, avec une production de 53 MW. Elle est couplée aux autres centrales de la Nouvelle-Calédonie, dont les ouvrages hydroélectriques de Yaté et de Houaïlou et les centrales thermiques de Doniambo et Ducos. Au départ de la centrale, le réseau électrique est composé d'une ligne 33 kV, mais qui est prévue pour transporter du 150 kV, en cas de nécessité, au moins sur le tronçon Népoui – Témala.

Enfin, des captages solaires individuels par cellule photovoltaïque sont disséminés pour répondre aux besoins éloignés.

Le vieux Méchin et la tribu de Koh ont été l'objet de projets d'électrification et sont désormais raccordés au réseau.

La couverture électrique du territoire communal est donc satisfaisante et les travaux d'extension et de renforcement de la couverture électrique projetés et en cours assureront une meilleure desserte électrique des tribus et habitats isolés.

<sup>15</sup> Voir carte ci-dessous : Le réseau électrique de transport de l'énergie

## VI.4 LE RESEAU VIAIRE

Carte 25 : Le réseau viaire



Source : Géoprep, 2011.

Le réseau routier est composé de trois catégories de voies : territoriale, municipales et rurales (pistes et chemins). Il existe également des pistes d'exploitation privées.

Par sa situation sur la côte Est, la commune de KOUAOUA est enclavée et ses accès sont relativement rédhibitoires. La route transversale venant de La Foa (RPN3), surnommée la route aux 511 virages est en effet très sinueuse, mais pratiquement goudronnée. Le tronçon de la RPN3 venant de Poro est difficilement praticable mais son intérêt touristique est important. Les paysages y sont en effet remarquables. Enfin le tronçon Thio - Canala, appelé route à horaire, qui permet également d'accéder à KOUAOUA en longeant la côte Est, est difficile d'accès mais son intérêt touristique est important. Cette dernière voie est en cours de rénovation en 2013 afin de faciliter la circulation des véhicules autres que les tout terrains.

Conforter des réseaux de désenclavement vers les tribus, moyennant le revêtement et l'amélioration des passages difficiles (radiers) constitue un objectif de la municipalité à court terme, afin de favoriser l'accès des tribus aux emplois engendrés l'activité minière.

Tableau 36 : Tableau de classement des Routes municipales de KOUAOUA

ROUTES MUNICIPALES				
N°	Désignation	Longueur en mètre	Emprise	Définition
RM1	Route de la Vallée	14500	10	de la RP3 à Konoyes Shaoué
RM2	Route de Ceynon	1 200	10	de la RPN3 aux habitations de Ceynon en allant vers le lot 17
RM3	Route de Méa	3 600	10	De la RPN3 à la tribu de MEA
RM4	Route de la cité scolaire	1 000	10	de la RPN3 et passe devant la cité scolaire
RM5	Route de la Baie	2 000	10	de la RPN3 vers la baie suivant le tracé de l'ex CR n°13
RM6	Route de la tribu de Koh	500	10	de la RPN3 à la RPN5
RM7	Route d'Aoumou	2 800		de la RPN3 vers le village SNL
TRIBU DE KONOYES-SHAOUE				
RM 8	Route de l'antenne	1 100	10	de la RM1 sur la rive gauche de la rivière KOUAOUA la traversant pour remonter sur le pic MEKOUÉARI
RM 9	Route ATE Auguste	700	10	de la RM1 avant le cimetière de KONOYES SHAOUE en rentrant sur la rive gauche de la KOUAOUA et suivant la vallée du ruisseau FANIERE sur la rive droite
TRIBU DE OUEROU-PIMET				
RM10	Route de la mission	700	10	de la RM1 en rentrant sur la rive droite du creek FANOAMI, en passant par la maison commune pour rejoindre à nouveau la RM1, y compris la route du bassin - 2 tronçons
RM11	Route du captage	2 500	10	de la RM1, à 500 m de l'intersection nord de la RM1 et la RM 10 en suivant la vallée du ruisseau FANIERE sur la rive gauche jusqu'au captage.
RM13	Route BOGIHONDIHA Baptiste	300	10	de la RM1 rive gauche du creek FANOAMI jusqu'à chez BOGIHONDIHA Baptiste
TRIBU DE MECHIN				
RM14	Route de l'école	100	10	de la RM1 à l'école sur la rive gauche de la rivière "La Kouaoua"
RM15	Route WAOUPONT	500	10	de la RM1 niveau de l'ancienne micro unité à Méchin en traversant la tribu de Méchin sud pour rejoindre la RM1 au niveau du cimetière de MECHIN
VIEUX MECHIN				
RM16	Route de VIEUX MECHIN rive gauche	1 200	10	de la RM1 à l'extrémité nord du Pont FAOUROU en longeant la rive gauche jusqu'à chez HOMBOE Léopold et Honoré : 200 m et le tronçon en remontant dans la vallée 400 m + route du bassin : 400 m.

RM17	Route de VIEUX MECHIN rive droite	800	10	de la RM16 à 300 M de son extrémité, traversant le creek FAOUROU en remontant la rive droite jusqu'à l'entrée chez HOMBOE Daniel et la bretelle menant chez HOMBOE Albert en aval.
<b>TRIBU DE MEA-MEBARA</b>				
RM 18	Route KAYDIEU	1 400	10	Ancien CR3, de laRPN3 (limite est du lot 3 de Faja) en traversant la rivière de Kouaoua prolongé du tronçon ayant son extrémité à la RM3 chez KAYDIEU Maurice, passant devant le terrain de football, traversant la rivière pour rejoindre l'ex CR3.
RM19	Raccourci la vallée	1 700	10	de la RM18 en longeant la rivière Kouaoua et en la traversant au nord pour rejoindre la RM1
RM20	Route du bassin	200	10	de la maison commune à partir de la RM3 au bassin
<b>TRIBU DE CEYNON</b>				
RM21	Route BRUMOERE Jean-Claude	500	10	De la RPN3 sur la droite en direction de KOH, jusqu'à chez Monsieur BRUMOERE Jean-Claude
RM 22	Route du captage de FAJA	1 500	10	De la RPN3, sur la rive gauche du creek Faourou jusqu'au captage
RM 23	Route du Cimetière municipal	100	10	de la RPN3 jusqu'au cimetière communal
RM 24	Route TATE	400	10	de la RPN3 jusqu'à chez Monsieur TATE
<b>TRIBU DE KOH</b>				
RM 26	Route HARI Albert	2 900	10	De la RPN3 sur la gauche en allant sur Nouméa, en traversant la rivière en amont et en aval pour rejoindre la RPN3 au niveau de la Maison commune de KOH.
RM6 à prolonger	Route terrain de football	3 000	10	Prolongement de la RM6, de son extrémité en longeant la rive gauche de la KOH, la traversant, en passant par le terrain de football pour rejoindre la RPN5 à 1100 M de l'intersection de la RPN3 et de la RPN2 en direction du Sud.

*Source : Mairie de KOUAOUA, 2013*

**Tableau 37 : Tableau de classement des chemins ruraux et voies urbaines de KOUAOUA**

	<b>Routes municipales (m)</b>	<b>Chemins ruraux (m)</b>	<b>Voies urbaines (m)</b>
1	14 500	12 000	248
2	1 200	10 000	481
3	3 600		183
4	1 000	10800	830
5	2 000	4 000	463
6	3 000	3 000	242
7	2 800	6 000	465
8	1 100		115
9	700	6 000	262
10	700	3 000	293
11	2 500	2 500	182
12		7 500	115
13	300	9 000	85
14	100	8 500	230
15	500	6 000	270
16	1 800	6 000	285
17	800	6 000	145
18	1 400	7 800	95
19	700	1 500	
20	1 700		
21	200	3 500	
22	500	2 700	
23	1 500	500	
24	100	1 000	
25	400		
26	2 900		
<b>Total</b>		<b>120 200</b>	<b>4989</b>

*Source : DITTT, 2012*

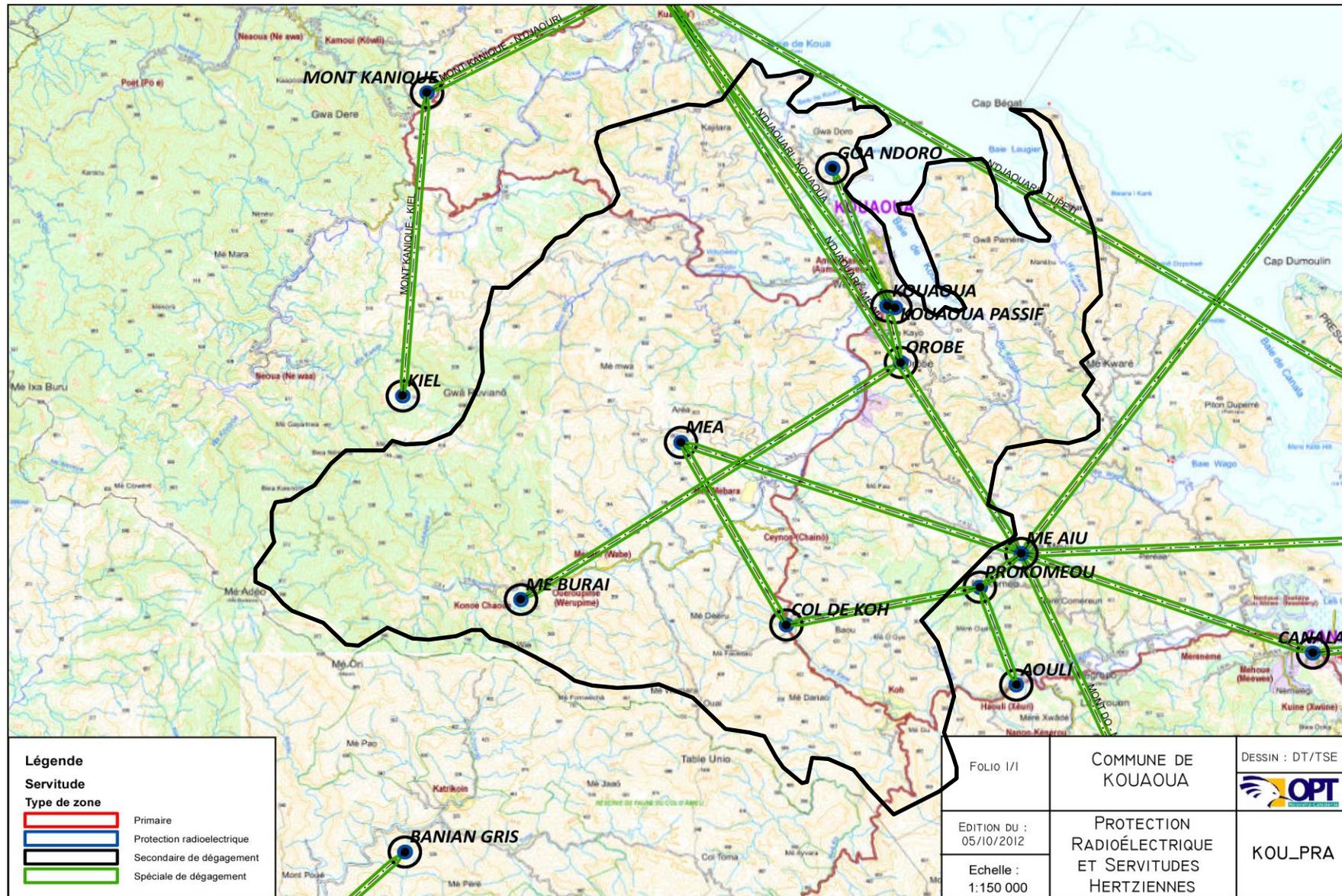
#### ▪ LES INFRASTRUCTURES SPECIFIQUES

La commune de KOUAOUA, en raison de la présence de la SLN est dotée d'infrastructures importantes, mais qui restent principalement voire uniquement réservées aux besoins de la SLN.

- Le wharf  
Aujourd'hui, cet équipement sert au chargement du minerai ; son utilisation est donc focalisée sur la mine mais à terme la possibilité de sa reconversion pour des activités portuaires plus diversifiées peut être envisagée. Par exemple, ce wharf pourrait être utilisé à des fins touristiques, commerciales et économiques tels que la mise en place de relations avec les îles, le cabotage, et la pêche.  
La création d'un port de plaisance sur la commune de KOUAOUA permettrait de fournir une escale aux plaisanciers et autres navires.
- L'aérodrome  
Cet équipement est uniquement dédié à la desserte aérienne privée dans le cadre de l'activité minière.
- Hélistation  
L'héliport de KOUAOUA est principalement dédié à l'activité minière de la SLN. Toutefois une convention existe afin de permettre les évacuations des blessés vers Nouméa.

VI.5 LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Carte 26 : Le réseau de télécommunication à KOUAOUA



Source : OPT, 2012

Le taux d'équipement en réseaux de télécommunications est satisfaisant. Le village, le lotissement FSH et les habitations dans ce secteur sont bien desservis par le réseau OPT. L'alimentation et le transport se font en souterrain dans le village et ses alentours.

Depuis les derniers projets d'électrification réalisés par la municipalité, les tribus sont également desservies par les réseaux GSM.

De plus, les tribus et les points principaux du village et de la commune sont équipés d'une cabine téléphonique.

## VI.6 LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun sont majoritairement représentés par des transports scolaires, permettant le transport quotidien de quelques 200 à 250 élèves. Le week-end, des cars réalisent des navettes entre KOUAOUA et les pôles éducatifs de la Nouvelle-Calédonie.

La sécurisation et la mise en place de structures de type halte routière ou parkings balisés pour l'accueil des bus scolaires aux endroits stratégiques du village est un projet de la municipalité en cours de réalisation.

Le transport des particuliers est assuré par des navettes depuis les tribus et vers les équipements publics du village. Le même type de service de navette sera mis en place en direction de Faja lors du déplacement d'équipement dans cette zone de la commune.

La liaison jusqu'à Nouméa par une ligne de bus interurbaine n'est pas assurée directement depuis Kouaoua. Seules les liaisons Canala-Nouméa et Houaïlou-Nouméa sont assurées une fois par jour par un trajet de respectivement 3 et 4 heures.

## VI.7 LA GESTION DES DECHETS

Comme la plupart des communes de Nouvelle Calédonie, la commune de KOUAOUA, la plus récente des 34 divisions administratives de base du territoire de Nouvelle-Calédonie est confrontée depuis sa création en 1995, au problème de la gestion de ses déchets ménagers et assimilés.

Si pendant longtemps, la faible densité humaine, les faibles consommations de produits manufacturés ou d'emballages faisaient que les nuisances engendrées étaient tout à fait restreintes, il n'en est plus de même depuis les années 1970 avec les essors démographiques et économiques et leurs conséquences sur les niveaux de vie, les consommations des ménages et des collectivités en croissance continue.

### ▪ La collecte actuelle organisée par les sociétés minières

Actuellement, la gestion des déchets ménagers et assimilés est soit gérée par les entreprises minières installées sur son territoire, soit laissée à la charge des administrés.

L'aire géographique desservie par la collecte de la S.L.N. comprend le village de KOUAOUA, et les tribus d'Aoumou Kasiori, de Niminra et de Ouéna.

La S.L.N. exploite deux décharges :

- une décharge pour le dépôt des ordures ménagères située au lieu-dit Néjerhara,
- une décharge pour le dépôt des déchets verts, des encombrants et des déchets industriels située au lieu-dit Néjerhara.

La société minière Pentecost organise une collecte des déchets ménagers produits par ses employés résidant sur le territoire de la commune. Un employé de la société est chargé de ramasser les déchets ménagers qui sont déposés sur une décharge exploitée par la société située

près de ses ateliers. L'aire géographique desservie par la collecte comprend les campements miniers Pentecost (avec dépôt sur la décharge Pentecost) et le lotissement Pentecost (avec dépôt à la décharge S.L.N.) soit un total de 90 personnes collectées.

La société minière Maï organise une collecte des déchets ménagers produits par ses employés résidant sur le territoire de la commune. Un employé de la société est chargé de ramasser les déchets ménagers qui sont déposés à la décharge exploitée par l'entreprise Pentecost. L'aire géographique desservie par la collecte comprend le campement minier Maï soit une population de 80 personnes collectées.

La municipalité organise une collecte hebdomadaire des déchets assimilés produits par les établissements publics (écoles et cantine scolaire) et par la Mairie.

#### ▪ **Le projet de collecte intercommunale des déchets**

Un Syndicat Intercommunal à vocation Unique (SIVU) pour la collecte et le tri des ordures ménagères est en projet. Le SIVU regroupera les communes de Canala, KOUAOUA et Houaïlou. Un centre de tri et de dépôt doit être réalisé à KOUAOUA, sa localisation est en cours de réflexion pour que les déchets rejoignent ensuite l'installation de stockage des déchets située à Canala et qui est en cours de construction.

Des bennes de collecte seront placées au niveau de chaque tribu pour apport par la population des déchets ménagers et assimilés. Ces déchets seront acheminés vers le centre de transfert et de tri communal. Après tri, les déchets seront orientés vers l'ISD de Canala.

Le souhait de la municipalité est de mettre en place une collecte sélective municipale et de l'organiser comme suit :

- une collecte municipale des ordures ménagères bihebdomadaire sur l'ensemble de la commune ;
- les déchets verts et encombrants seront ramassés sur demande ;
- les déchets verts seront transformés en compost au centre de transfert et de tri de la commune.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

## **LES RESEAUX**

- **Un réseau AEP satisfaisant.**
- **Un besoin de création de nouveaux PPE.**
- **Un réseau d'assainissement autonome à améliorer.**
- **Une alimentation électrique principalement assurée.**
- **Un réseau routier de qualité moyenne** mais pouvant comporter **un intérêt touristique.**
- **Des transports en commun en cours de structuration.**
- **Un réseau de télécommunication satisfaisant.**
- **La gestion des déchets en projet dans le cadre d'un SIVU.**

Tableau récapitulatif et définition des enjeux

POSITIF	NÉGATIF
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des milieux naturels riches et variés (forêt humide, maquis, littoral, cascades)</li> <li>▪ Un patrimoine historique minier important</li> <li>▪ 17 sites de pétroglyphes identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accessibilité limitée de la commune étant donné sa position en retrait des voies de passage</li> <li>▪ Peu de foncier constructible en raison des zones inondables et des concessions minières</li> <li>▪ Peu de foncier communal.</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le développement du tourisme culturel, historique et vert</li> <li>▪ Les secteurs de l'agriculture et de la pêche à consolider, (dans le cadre de la production, de la commercialisation et du contact producteur - consommateur).</li> <li>▪ Quelques éléments historiques et patrimoniaux de l'activité minière à mettre en valeur.</li> <li>▪ Le développement d'une diversification d'activités et de services portuaires à KOUAOUA</li> <li>▪ Le développement d'une mutualisation des équipements avec les communes voisines, voire d'une intercommunalité</li> <li>▪ Amélioration de l'accessibilité de la commune en travaillant notamment sur les carrefours principaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une urbanisation croissante dans des zones potentiellement à risques (inondations, glissement de terrain, présence d'amiante)</li> <li>▪ Une baisse démographique signe d'une perte d'attractivité de la commune</li> <li>▪ Risque de mitage urbain en linéaire autour de la RPN3</li> <li>▪ Risque d'une désertion de la commune au départ des activités minières</li> </ul>

## VII. LE PROJET DE TERRITOIRE OU SCHEMA STRATEGIQUE COMMUNAL

Les orientations d'aménagement exprimées dans le projet de territoire manifestent les préoccupations et les volontés à l'égard des questions relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire municipal.

L'élaboration du plan d'urbanisme directeur se veut être la traduction réglementaire conforme aux orientations de développement exprimées par la municipalité, en partenariat avec les différentes communautés pour définir leur besoins et projets de développement: sites de développement stratégiques, espaces inaltérables du fait notamment de l'intérêt paysager, etc.

Ces objectifs d'aménagement sont par conséquent le fruit d'un travail de concertation et reflètent les différentes orientations générales souhaitées par l'exécutif communal, l'ensemble des acteurs socioéconomiques et les administrés.

Le projet de territoire définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme qui concerne l'organisation générale du territoire communal. Elaboré à partir du diagnostic de la commune, il exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager.

Le projet de territoire permet donc d'engager une réflexion générale en définissant des grandes orientations de développement, mais également de préciser certains projets plus ponctuels prévus par la municipalité, et de justifier leur cohérence par rapport au développement global de la commune.

Le projet de ville, en croisant les orientations générales et les enjeux de territoire, traduit les orientations spécifiques, notamment:

- Renforcer l'identité de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable
- Déterminer les zones futures d'habitat, de loisirs ou d'activités en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements ;
- Mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage et l'environnement des zones d'extension du village et notamment traiter les espaces de transition entre le village et le naturel ;
- Améliorer et protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune (espaces verts - accompagnement d'itinéraires piétonniers par exemple) ;
- Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique ;
- Préserver et améliorer l'image de la commune en particulier au niveau de la perception visuelle des entrées ;
- Faciliter les déplacements dans la commune ;
- Prévoir l'accueil de nouvelles activités en utilisant les potentialités du site, en structurant les activités économiques, en développant les zones de services à la population et les équipements de proximité ;

**Les enjeux de KOUAOUA :****Restructurer le centre urbain et amorcer une diversification économique**

Comme nous l'avons évoqué à l'issu du diagnostic, la commune de KOUAOUA se caractérise essentiellement par le poids primordial de l'activité minière, qui a conditionné son développement économique, urbain, social et qui a radicalement façonné de nouveaux paysages.

La réduction des activités minières, associée à la volonté municipale d'impulser une nouvelle dynamique à KOUAOUA, conduit l'exécutif communal à envisager de nouvelles pistes de développement. Aujourd'hui, la volonté affichée est d'amorcer un rééquilibrage du territoire, essentiellement économique.

En effet, on constate à ce jour que la commune pâtit d'un certain nombre de difficultés de développement :

- aucun secteur économique ne fait réellement le poids face à l'activité minière qui est en baisse progressive ;
- la présence de risques naturels est une préoccupation quotidienne ;
- la population diminue depuis plusieurs années ;
- la gouvernance est complexe étant donné l'engagement historique de la SLN dans la construction de la commune (cessions foncières, partage de réseaux, etc.).

Cependant, d'autres éléments témoignent d'un potentiel de développement non négligeable. Dans ce cadre, le projet de territoire se doit de proposer des orientations de développement permettant à la commune de se redynamiser et de se diversifier en termes d'activités.

**Trois grandes orientations définissent les actions sur le territoire à court et à moyen termes et sont déclinées comme suit :**

- 1. Restructurer l'habitat en tenant compte des besoins de la population et des risques naturels**
  - Créer un centre urbain attractif et identifié à Faja
  - Conforter les zones d'habitat existantes
  - Mettre en valeur et développer l'habitat tribal
- 2. Développer l'attractivité du territoire**
  - Diversifier les activités économiques
  - Implanter de nouveaux équipements publics
  - Moderniser les infrastructures et services publics
- 3. Protéger et mettre en valeur le patrimoine environnemental pour les générations futures**
  - Protéger les ressources en eau
  - Identifier et compenser les impacts de l'activité minière
  - Sensibiliser la population locale et de passage et créer des espaces naturels protégés

## VII.1 RESTRUCTURER L'HABITAT EN TENANT COMPTE DES BESOINS DE LA POPULATION ET DES RISQUES NATURELS

Actuellement la commune de KOUAOUA s'articule autour du centre urbain, village minier, et des activités minières. Ces dernières ont modifié les comportements humains au point de créer la désertion des tribus et des activités coutumières.

La volonté municipale est donc double; d'une part il s'agit d'accompagner et de prévoir dès aujourd'hui la fin et le départ des activités minières et d'autre part de recréer une synergie coutumière en favorisant un développement cohérent et équilibré de la commune basé sur une mise en valeur et un développement des tribus.

La restructuration de l'espace communal passe donc par la réalisation des objectifs suivants :

- Constituer un centre bourg affirmé et attractif
- Définir de nouvelles zones d'habitat hors zones inondables
- Développer l'habitat en terres tribales en partenariat avec les coutumiers

Par ailleurs, il n'existe pas de législation de la province Nord sur les constructions en terres inondables. Afin de permettre un développement sécuritaire, cohérent et équilibré du territoire, la municipalité a pris la décision forte de mieux encadrer la constructibilité en zones à risques naturels dans le village. Par ailleurs, le déplacement du centre-bourg hors zone inondable au lieu-dit Faja constitue une alternative.

### VII.1.1 CREATION D'UN NOUVEAU CENTRE URBAIN ATTRACTIF ET IDENTIFIE A FAJA

La politique communale en termes d'aménagement est double :

1 – maintenir et améliorer les conditions de vie dans le centre urbain historique du village de Kouaoua. Situé en zone inondable et presque à saturation, le village est soumis à des conditions de construction bien encadrées. En effet, toute construction nouvelle ainsi que les déblais et remblais ne peuvent y être entrepris qu'à la condition qu'une étude hydraulique, sur l'ensemble de la zone, intégrant les préconisations et aménagements possibles, liés à la constructibilité des terrains, existe.

2 – envisager la création d'un nouveau centre urbain pour la commune de KAA WI PAA (KOUAOUA). En effet, le choix du site d'un nouveau centre urbain est intéressant ; il doit être central, hors zone inondable, hors concessions minières, facile d'accès pour la majorité des habitants de la commune mais également pour les gens de passage.

Le site retenu par la municipalité regroupe toutes ces caractéristiques ; il s'agit du Lieu-dit Faja, au bord de la RM4. Ce site, hors zone inondable, est à proximité immédiate des tribus de Ceynon, Méa-Mébara, Méchin, Ouérou-Pimet, Koné-Shaoué et de Koh, et des zones d'habitat existantes (FSH, etc.).

Ce futur centre comprend déjà la cité scolaire. D'autre part sont prévus le déplacement et la modernisation de la plupart des équipements publics (dispensaire, mairie, gendarmerie, équipements sportifs, place publique), des zones d'habitats dont une forme de lotissement tribal, et un espace coutumier traditionnel et culturel.

Facilement accessible depuis la route provinciale ce site est bien desservi par les réseaux existants et a une position centrale sur la commune. Ainsi le nouveau centre urbain ne serait plus en bout de route mais au bord de la route provinciale, avant le carrefour qui mène à Poro, donc une situation géographique plus adaptée pour un lieu de centralité et de passage.

Cette nouvelle zone d'aménagement pourrait devenir le nouveau centre urbain de KOUAOUA regroupant progressivement tous les services, des équipements et de l'habitat. Dans une perspective de retour et de réinvestissement des tribus, la réalisation de ce projet devient un point clé de l'aménagement de la commune.

### VII.1.2 Conforter les zones d'habitat existantes HORS ZONES A Risques

Le pôle économique principal qui reste attractif pour de nouveaux habitants est l'activité minière. L'exploitation du Nickel à KOUAOUA devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Ainsi le besoin en logements sur la commune, même si la population est en baisse ces dernières années reste avéré, mais doit trouver une réponse hors zones à risques.

Il est alors nécessaire de définir des zones d'habitats relativement regroupées à l'extérieur du centre pour assurer une fonctionnalité cohérente, viable, tant dans le domaine de la gestion communale (réseaux, équipements, voiries) que dans le domaine humain (proximité des services, éviter l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels).

Le secteur FSH comprend le lotissement résidentiel, et une zone d'habitat sur des terrains de la SLN. Les terrains jouxtant ce secteur à l'est du lotissement peuvent être aménageables en zone non inondable. Pour conforter l'habitat dans cette zone des mesures peuvent être entreprises :

- études d'inondabilité du secteur plus précises : limites et côtes d'inondation,
- mise aux normes du lotissement FSH,
- récupération de foncier auprès de la Nouvelle-Calédonie,
- rétrocession de l'habitat situé sur le foncier de la Nouvelle-Calédonie,
- aménagement de l'accès sur la RP,
- aménagement du site pour en faire une zone d'habitat plus étendue,
- aménagement du secteur.

Selon la hauteur d'inondabilité déterminée et la vitesse d'écoulement en cas d'événements pluvieux, des constructions sur pilotis pourraient être autorisées.

Les terrains en zone inondable ne peuvent être aménagés comme les autres. La mise en place du PUD permet d'établir un règlement strict et clair en la matière. Toute décision dans ce type de zone est délicate car il y existe déjà des constructions avec les infrastructures de réseaux nécessaires à de nouveaux développements. Cependant le risque d'inondation est avéré, des règles spécifiques de protection des constructions doivent être suivies pour prévenir ce risque.

La constructibilité en zone inondable à KOUAOUA est soumise à de strictes conditions. Les constructions sont uniquement permises sur pilotis si :

- la dalle de la construction est située au-dessus de la limite des plus hautes eaux constatée lors de la plus haute crue connue,
- la hauteur des pilotis doit être inférieure à 1,5 mètre au-dessus du terrain naturel,
- un levé topographique est fourni pas le pétitionnaire.

Il serait également nécessaire de disposer à titre d'exemple d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) comme il en est question en Métropole afin de matérialiser sur support cartographique les zones d'aléa fort qui sont conditionnées par des hauteurs se situant à partir de 50 cm et des zones d'aléa modéré où les hauteurs d'eau ne dépassent pas les 50 cm. Ainsi, les aménagements pourraient être autorisés en zone d'aléa modéré et interdits en zone d'aléa fort.

D'autre part, il est important que la municipalité informe les résidents du village de KOUAOUA de leurs implantations en zone inondable en développant la concertation avec les services administratifs. Cette démarche permettrait de maintenir une culture du risque dans les esprits de tous. La municipalité doit également pouvoir protéger la vie de la population en mettant en place des aménagements structurels (ouvrages écrêteurs de crues) comme des aménagements non-structurels (Plan d'évacuation des risques, Plan de Prévention des Risques d'Inondation, étroite collaboration avec les services météo).

Toutefois, il est indispensable d'obtenir de la part des services compétents un discours clair sur l'interprétation des textes de manière à définir avec précisions les modalités de gestion du risque sur la commune de Kouaoua. A ce jour, le cadre juridique d'intervention des risques d'inondation se heurte à de nombreuses interrogations. C'est un thème qui pourrait faire l'objet d'une intense réflexion afin de mettre en lumière les points de divergences et d'aboutir à la création d'une nouvelle législation pour la bonne gestion des territoires à risque d'inondation.

Les campements miniers sont également des zones d'habitat qui si besoin pourraient être renforcées après étude plus précise des risques, récupération du foncier et réalisation des réseaux nécessaires.

Pour l'utilisation rationnelle du foncier disponible, la politique d'aménagement devra considérer la délocalisation de certaines activités consommatrices d'espace, devenues indésirables pour des raisons esthétiques ou de voisinage (ateliers, docks etc.) ou bien le déplacement d'activités se situant actuellement dans des zones à risques. Cette perspective entraîne la nécessité de définir et préparer de nouveaux espaces permettant l'accueil de ces activités et une marge de manœuvre suffisante pour répondre à la demande.

Ainsi, les projets structurants permettront de créer des pôles d'activités à vocations diverses, tourisme, économique, enseignement, autour desquels des zones d'habitations plus ou moins diffuses se grefferont. Il devient alors très important d'avoir une gestion ferme et cohérente du foncier pour éviter un développement dispersé de la commune, phénomène coûteux et peu viable.

### VII.1.3 METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER L'HABITAT TRIBAL

Il est important de rappeler, le rôle et l'impact des documents d'urbanisme sur les terres coutumières. Si sur les terres de droit commun le PUD sera de fait réglementaire, **sur les terres de droit coutumier, son application ne sera que partielle**. En effet, les autorités coutumières sont et resteront toujours maîtres des choix du développement sur les terres de droit coutumier de par le fait que la demande de permis de construire ne s'y applique pas.

Les études actuellement menées sur ces terres ainsi que la mobilisation des tribus montrent la volonté d'un engagement des autorités coutumières dans le cadre d'un développement plus global qu'est celui de la commune.

L'application du PUD pourra être faite par les autorités coutumières en collaboration avec la municipalité dans le souci d'une meilleure gestion des espaces et des finances publiques, de la protection des sites naturels, ainsi que de la prise en compte du mode de vie des habitants.

Les terres coutumières représentent un capital foncier qui doit, comme sur les terres de droit commun, être utilisé au mieux de ses capacités. Ainsi en fonction de leur potentiel, ces terres sont affectées d'un indice pour la culture (TCc), l'habitat (TCh), ou la protection(TCp), en harmonie avec les contraintes naturelles et les volontés des coutumiers.

L'évolution du paysage urbain montre une densification du tissu urbain de KOUAOUA. La marge de manœuvre pour l'implantation de nouvelles zones résidentielles ou de nouveaux équipements est aujourd'hui limitée. D'une part, l'importance des zones inondables, et d'autres parts la présence de nombreuses concessions minières, le manque de terrains communaux et la faible proportion de terrains privés sont autant de facteurs limitant le foncier disponible pour le développement de la commune. Ainsi, suivant l'exemple des projets de constructions de lotissement et de viabilisation des terrains à Vieux Méchin, une collaboration entre la municipalité et les coutumiers pourrait permettre de développer l'aménagement sur terrains de GDPL : aménagements tribaux, municipaux et mixtes. De plus le déplacement du centre urbain à Faja, lieu central des tribus de la vallée de la Kouaoua, confirme le bien-fondé de cette tendance au développement de l'habitat en tribus.

Enfin, il faut noter la mise en place d'un fonds de garantie, conformément à l'article 210 de la loi organique n°99-209 relative à la Nouvelle Calédonie, créé le 22 juillet 2012, afin de faciliter le financement des projets de développement sur les terres coutumières. Il s'agit d'une convention entre le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et la Banque Calédonienne d'Investissement qui ouvre un fonds de 100 Millions de francs pour permettre aux investisseurs sur terres coutumières de bénéficier de garanties, afin d'obtenir des prêts bancaires. Ceci représente un élément de levier qui pourra bénéficier aux coutumiers installés sur la commune.

## VII.2 DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'attractivité du territoire peut être développée par une diversification des activités économiques, des équipements et des services offerts sur la commune. Il s'agit de :

- Diversifier les activités économiques assurant une multiplicité des sources de revenus et en faisant intégrer de manière importante toutes les populations
- Développer une participation active des coutumiers dans une double perspective de protection des patrimoines culturels et de développement économique
- Assurer l'autosuffisance, au niveau des familles par un accroissement des productions et des revenus et au niveau communal en réduisant la dépendance de l'extérieur, ceci dans un cadre pérenne de multi-activités
- Etablir un partenariat intercommunal pour un développement durable
- Assurer une politique de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et socioculturels

### VII.2.1 DIVERSIFIER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Pour rendre une certaine attractivité à la commune il est primordial de diversifier les activités pour fixer et faire perdurer l'emploi sur la commune. En effet, outre un accompagnement de la fin des activités minières, la diversification permet d'offrir un panel d'activités plus large, qui concerne donc plus de personnes.

La définition de ces nouveaux secteurs d'activités doit être en adéquation avec les demandes de la population environnante, dans un souci de compétitivité. Certains services insuffisamment développés peuvent être rendus à distance grâce aux démarches administratives par téléphone ou par réseaux informatiques.

En cela, les secteurs agricoles, artisanal et touristique doivent être développés de manière à fournir des activités plus diversifiées à la population résidente, dans le cadre essentiellement de microprojets.

- Prévoir et accompagner le départ des activités minières

Pour atténuer voir empêcher le phénomène de départ massif de la population à la fin des activités minières, plusieurs types d'actions sont considérés :

- Donner les moyens à la population de vivre sur place d'un point de vue économique, humain et social.
- Développer et dynamiser les activités existantes agricoles pour alimenter le marché local.
- Diversifier les activités de la commune.
- Développer le caractère rural.
- Combinaison des activités rurales traditionnelles et des activités salariales.
- Encourager, accompagner et gérer globalement le développement activités touristiques en tribu et sur le reste de la commune.
- Développer les programmes de reboisement en partenariat avec les mines.

#### **Diversification d'activité nécessaire à la commune**

- Dynamiser le secteur agricole :
  - Utiliser au mieux le potentiel agricole des terres en sortant des zones à risque et retrouvant les modes de cultures ancestraux de type tarodière en plateau élevés dans les contreforts du relief.
  - Gérer les cultures en zone inondable afin de minimiser les pertes en cas d'inondation.
  - Développer l'exploitation fruitière ou d'autres spécialités notamment dans le cadre d'une économie plus vaste, en partenariat avec les communes voisines.
  - Formation et information suivies pour développer des projets durables.

- Créer et développer des circuits de collecte et de distribution sur la commune : projets de groupement de producteurs.
- Réorganisation et développement de l'élevage.

D'autre part, bien que la majorité des parcelles en zone NC soient inférieures à 50 hectares, afin de conserver l'activité agricole, dans le cadre des opérations foncières, l'exécutif communal a souhaité fixer la superficie minimal de ces zones à 50 hectares.

- Dynamiser le secteur artisanal :
  - Développer l'artisanat d'art en partenariat avec une politique de tourisme.
  - Structurer et dynamiser le travail traditionnel (sculpture, travail des femmes, etc.).
- Développer le tourisme, faire de KOUAOUA une destination touristique en partenariat avec les communes voisines ; création d'un circuit touristique touchant les sites de la commune et de ses voisines :
  - Sensibiliser et former la population.
  - Mettre en place un partenariat avec les tribus, les impliquant dans un cadre de développement touristique.
  - Renforcer le partenariat entre les institutions, municipalités, coutumiers et organismes de tourisme.
  - Développer l'hébergement, les tables d'hôtes, l'accueil en tribus, dans un cadre cohérent.
  - Mettre en valeur les sites naturels et culturels.
  - Mettre en place des sentiers de randonnées, différents parcours (1, 2 ou 3 jours), avec différentes possibilités (pédestres, équestres, à vélo).
  - Valoriser la route Poro-Kouaoua en partenariat avec les communes concernées, les institutions et les coutumiers.
  - Valoriser la baie de Kouaoua pour en faire une escale incontournable pour les plaisanciers.
  - Valoriser les pétroglyphes et développer l'activité archéologique.
  - Développer et relancer les activités nautiques, proposer des excursions en mer de découverte des riches fonds marins de la région.
- Développer le tourisme à thème :
  - Développer le tourisme minier : créer un produit touristique avec la mise en valeur du produit et du patrimoine industriel au travers d'un circuit touristique basé sur l'activité minière (sites miniers, serpentine, quai de déchargement, visite du village, etc.).
  - Développer le tourisme artisanal : associer le développement du tourisme à l'activité artisanale ; sculpture, travail des femmes, etc.
  - Développer le tourisme "vert" : mise en valeur des sites naturels, "Bleu", mise en valeur du lagon.
  - Créer un tourisme événementiel : créer des activités événementielles qui peuvent être sources d'activités touristiques sur la commune sur une période donnée (week-end, etc.) : concours de pêche, activités sportives (stock-car, moto cross, etc.).
- Développer une offre de bureaux pour petites entreprises.

Sur la commune de KOUAOUA, les espaces réservés aux bureaux ne sont pas définis.

Ainsi, le manque de bureaux et d'espaces de ce type est flagrant ; il n'existe pas de locaux vacants à usage de bureaux. Il est donc primordial de prendre en compte ce manque dans la mise en place du PUD.

Pour ce faire, le mélange des activités, à savoir bureaux logements et commerces, est un parti d'aménagement intéressant adapté à une commune comme KOUAOUA. En effet, créer une zone spécifique pour des bâtiments à usage de bureaux créerait un espace dont l'activité serait inexistante le soir et le week-end. La mixité en zone U permet d'éviter ce phénomène de quartier mort sans gêner les activités.

- Développer l'influence de la commune

Les activités économiques peuvent être développées en partenariat avec les communes du secteur afin de pouvoir créer des pôles de production importants sur une zone élargie.

La région formée par Canala, KOUAOUA, Houaïlou, Sarraméa possède un fort potentiel de développement dans le domaine des fruits et légumes. Ainsi des coopératives peuvent être mise en place avec ces communes. Elles permettraient une organisation groupée du transport et de la commercialisation de la production à une échelle communale, intercommunale voir régionale.

De même, la réalisation d'équipements intercommunaux comme pour la gestion des déchets permet des coûts d'investissement et d'entretien partagés entre les communes.

Par ailleurs, l'influence touristique de la commune peut s'étendre et se développer grâce à la mise en place de partenariats avec les communes voisines.

## VII.2.2 IMPLANTER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS PUBLICS

- **La relocalisation progressive des équipements à Faja**

Dans l'optique de la concentration des activités et habitations hors de la zone inondable certaines relocalisations d'équipements sont déjà prévues. La construction de la cité scolaire est une première étape. Dès la rentrée 2013, la cité a accueilli les élèves des premier et second degrés qui se dirigeaient auparavant vers le village minier et pourvoira aux besoins de cantine scolaire.

De même le projet de rénovation et délocalisation du dispensaire vers le lieu-dit Faja est en cours de réflexion et pourra être suivi du déplacement des bureaux de l'OPT et de la gendarmerie.

L'objectif de ces projets est la sécurisation des équipements hors zone à risque d'inondations et la réponse à tous les besoins de la population locale sur un site aisément accessible au centre de la commune.

Le projet de création d'un office socioculturel pour fédérer les actions des associations de KOUAOUA est également en cours de réflexion et sera idéalement implanté au lieu-dit Faja.

- **Le wharf existant : reconversion pour des activités portuaires plus diversifiées**

Dans l'optique de la diminution des activités minières, la reconversion du port est un élément intéressant à développer, non seulement dans un cadre touristique mais aussi dans un cadre économique et d'échanges de flux.

- Mise en place de relations avec les îles : cabotage, pêche.
- Création d'un port de plaisance avec marina.
- Création d'une station d'accueil : petit commerce, station.

Le Wharf deviendrait alors un nouvel espace économique utilisé par tous et au service de la population.

De même dans un objectif de patrimonialisation des outils miniers, la roue à pelle pourrait être mise en valeur, témoigner de l'histoire minière de KOUAOUA et devenir un élément touristique marquant de cet espace.

### VII.2.3 MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES PUBLICS

#### ▪ Développement de transports en communs desservant le lieu-dit Faja

Le déplacement du centre urbain vers le centre géographique de la commune, c'est-à-dire le lieu-dit Faja, permet une meilleure accessibilité du centre pour toute la population communale. Grâce à sa position sur un carrefour routier important, l'accessibilité des communes voisines sera aussi favorisée.

Cependant les déplacements des habitants provenant du village et des tribus vers le centre urbain de Faja est à prévoir. Ainsi un programme de navettes géré par la municipalité afin de relier toutes les zones d'habitat actuelles avec ce nouveau centre est en cours de réflexion. Ce système de transports sera mis en place progressivement. Ces navettes sont indispensables pour assurer l'accès aux équipements nouvellement créés ou bientôt relocalisés à Faja.

#### ▪ Entretien et modernisation des voiries

L'aménagement des carrefours importants est en cours de réalisation depuis plusieurs années dans un but de sécurité routière et de désenclavement des quartiers.

Ainsi le développement d'un circuit routier global pour faciliter les échanges avec les communes voisines et le reste du territoire comme le goudronnage des pistes les plus importantes et pratiquées a été réalisé. En particulier l'accès aux tribus a été facilité : revêtement, amélioration des passages difficiles (radiers), ouverture de pistes.

De plus, dans ce même objectif de fluidification des échanges, la mise en place d'un giratoire est en réflexion au carrefour des RPN3/RM7/RM5.

L'entretien de ces routes est prévu dans le cadre du partenariat avec la SLN en cours de signature en 2013 avec la SLN et la province Nord.

#### ▪ Création d'un SIVU pour la collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés sera améliorée par l'intermédiaire du syndicat intercommunal à vocation unique regroupant les communes de Canala, KOUAOUA et Houailou.

Un centre de tri et de dépôt doit être réalisé à KOUAOUA, sa localisation est en cours de réflexion pour que les déchets rejoignent ensuite l'installation de stockage des déchets située à Canala et qui est en cours de construction.

Des bennes de collecte seront placées au niveau de chaque tribu pour apport par la population des déchets ménagers et assimilés. Ces déchets seront acheminés vers le centre de transfert et de tri communal. Après triage, les déchets seront orientés vers l'ISD de Canala.

Le souhait de la municipalité est de mettre en place une collecte sélective municipale et de l'organiser comme suit :

- une collecte municipale des ordures ménagères bihebdomadaire sur l'ensemble de la commune,
- les déchets verts et encombrants seront ramassés sur demande,
- les déchets verts seront transformés en compost au centre de transfert et de tri de la commune.

### VII.3 PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

#### ▪ Protéger les ressources en eau potable de la commune

Les environs des captages d'eau potable doivent être protégés des pollutions liés à l'urbanisation ou aux activités anthropiques afin d'éviter la pollution des nappes d'eau souterraines. Pour cela des périmètres de protection sont mis en place autour des captages. Ceux-ci règlementent les activités autorisées et les utilisations du sol pour éviter l'infiltration de produits nocifs dans le sol. En 2013, sur les six captages actuels existants sur la commune, trois seulement bénéficient de périmètres de protection. C'est pour cela que la municipalité a demandé aux services compétents de mettre en place les procédures pour délimiter les derniers périmètres de protection. Ainsi l'établissement d'un quatrième périmètre de protection des eaux pour le captage Ceynon est en cours de réalisation.

#### ▪ Identifier et compenser les impacts de l'activité minière

Le patrimoine environnemental de KOUAOUA, nécessite des mesures de protections renforcées. En effet la richesse de ce patrimoine reste menacée par les risques de feux de brousse et les activités minières. L'exploitation minière présente sur la commune depuis la fin du XIXe siècle a dégradé au cours du temps une grande quantité des espaces naturels de la commune.

La délibération 104 permet de financer la réhabilitation de sites miniers mais les dégradations du domaine naturel en aval des sites d'exploitations sont aussi importantes à KOUAOUA. Les rivières sont engravées et des débris rejetés notamment par les mines, composés de latérites, sont entraînés jusqu'aux plaines alluvionnaires. Ceux-ci stérilisent les sols en aval ce qui rend les terres de moins en moins propices aux activités agricoles. Une étude plus précise des impacts de l'activité minière est en cours en 2013. Cette étude devrait permettre d'identifier les menaces les plus fortes et les moyens d'actions dont dispose la commune.

La municipalité souhaite d'ores et déjà s'engager dans la dépollution des terrains en aval, notamment grâce à la mise en place d'ouvrages de filtration des rejets comme des bassins de décantation.

#### ▪ Sensibiliser la population locale et temporaire, créer des espaces naturels protégés

Caractérisé par la forêt humide, le maquis minier, la mangrove et le lagon, le patrimoine naturel de KOUAOUA est d'une grande richesse, comme nombre de communes de la côte Est, loin de l'urbanisation des villes denses.

KOUAOUA bénéficie de sites de grande qualité : nombreuses rivières et cascades et une côte formée de longues plages. Ainsi les actions de sensibilisation et les mesures de protection de l'environnement peuvent être organisées tant pour la population locale que dans le cadre de développements touristiques respectueux du patrimoine naturel.

Cependant, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, en particulier dans une commune qui présente de nombreuses zones dégradées par l'activité minière, nécessite la mise en place d'une politique forte prévoyant notamment :

- l'information et la formation auprès des autorités et des populations dans un cadre préventif afin d'exposer les différentes conséquences des feux et de déforestations massives,
- la sensibilisation de la population,
- l'utilisation de supports photographiques,
- la création de sites protégés,
- des reboisements.

La forte volonté de l'exécutif municipal de protéger la qualité de l'environnement de la commune se traduit par un classement en zones naturelles protégées (ND) d'une grande partie du territoire communal, qu'il soit constitué de propriétés publiques ou privées. La réflexion a été menée de la

même manière sur les terres de droit coutumier, qui en fonction des enjeux relèvent d'un classement adapté.

**Conclusion du projet de territoire :****De l'importance d'afficher une volonté de redynamisation de la commune**

A travers la rédaction de son PUD, la commune souhaite aujourd'hui afficher sa volonté de rééquilibrer le territoire pour ce qui concerne les activités économiques, l'habitat et l'environnement, tout en prenant en compte la gestion des risques naturels.

En effet, c'est par l'élaboration d'un projet de territoire ambitieux que la municipalité peut renforcer sa marche de manœuvre pour le développement de son territoire. Ces orientations clairement définies pourront permettre notamment de cadrer le prochain contrat de partenariat entre la municipalité, la SLN et la province Nord prévu pour 2013 et d'exprimer clairement les besoins de la commune.

Par ailleurs, la réalisation de l'état des lieux de la commune a permis de constater certaines difficultés de développement du territoire (notamment, en ce qui concerne les problèmes de gestion entre la municipalité et la SLN sur les questions du foncier, des réseaux, ou à plus long terme la prévision du départ des activités minières), pour lesquelles il serait intéressant que la commune bénéficie d'un accompagnement.

Enfin, l'élaboration de ce projet de territoire a été l'occasion pour la commune de réfléchir à son développement étroitement lié avec l'activité minière et à s'ouvrir, dans ce cadre, à des coopérations internationales. Par exemple, des partenariats pourraient être mis en place avec certaines villes d'Australie ou de métropole (Mission Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais). Ces partenariats pourraient être à l'origine d'échanges de procédés, voire de financements s'ils sont approfondis.

## VIII. LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

### VIII.1 LE ZONAGE ET LE REGLEMENT :

Le zonage présenté dans les documents graphiques, traduit la volonté des responsables communaux et coutumiers, sur la destination souhaitée des sols de KOUAOUA pour la décennie à venir.

Le zonage tient compte d'objectifs d'aménagements fonctionnels et structurels définis lors d'entretiens menés notamment avec les responsables des commissions techniques et lors des réunions du groupe de travail.

Dans le cadre de la prévention des risques, la prise en compte de ceux-ci implique d'intégrer des contraintes réglementaires dans l'utilisation des sols.

Selon la hauteur d'inondabilité déterminée et la vitesse d'écoulement en cas d'événements pluvieux, des constructions sur pilotis peuvent être autorisées.

Cependant, la constructibilité en zone inondable à KOUAOUA est soumise à de strictes conditions. Les constructions sont uniquement permises sur pilotis si :

- la dalle de la construction est située au-dessus de la limite des plus hautes eaux constatée lors de la plus haute crue connue ;
- la hauteur des pilotis ne doit pas dépasser les 1,5 mètres au à partir du terrain naturel ;
- un levé topographique est fourni pas le pétitionnaire.

De même des contrainte règlementaires sont appliquées pour toute construction dans une zone ravinée ou pouvant être affectée d'un risque de mouvement de terrain. Ainsi les constructions sont permises dans ces zones si :

- un levé topographique est fourni par le pétitionnaire ;
- une étude géologique d'évaluation précise du risque confirme l'absence de risque de mouvement de terrain.

#### VIII.1.1 LA DIVISION DU TERRITOIRE COMMUNAL EN ZONES

Afin d'établir le zonage, une méthode en trois étapes a été suivie.

Dans un premier temps, sur la base d'une lecture du régime foncier et de l'utilisation du territoire, les grands ensembles géographiques homogènes ont été identifiés :

- Les espaces naturels renfermant des ressources naturelles préservées mais pouvant être valorisées selon les principes du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
- Les espaces naturels des vallées à vocation agropastorale et à potentiel d'écotourisme.
- les espaces d'habitat, déclinés en habitat à organisation groupée ou diffuse.

Dans un second temps, en ce qui concerne la zone rurale, les limites d'emprise de l'espace destiné à l'habitat ont été définies, sur la base de la desserte en réseaux, notamment eau et électricité.

Dans un troisième temps, les limites d'emprise des différentes zones ont été identifiées, moyennant l'utilisation des photos aériennes de la commune.

En conclusion, le découpage de l'espace est basé sur des critères de proximité des infrastructures et des équipements. Il répond à l'objectif de la municipalité **de pouvoir cadrer un minimum,**

**notamment le développement de l'habitat**, dans un **souci de maîtrise des dépenses**, tout en programmant les extensions de réseaux à prévoir pour desservir les futures zones.

Le plan d'urbanisme divise le territoire de la commune en trois sortes de zones :

- les zones urbaines (U),
- les zones naturelles (N),
- les zones de terres coutumières (TC).

En zone autre que UI, les établissements artisanaux et industriels existants peuvent être maintenus à leur emplacement actuel sous condition d'isolement sonore et olfactif satisfaisant à déterminer, lors de l'instruction du dossier, conformément :

- au code de l'Environnement, pour les installations classées pour la protection de l'environnement,
- au pouvoir de police du Maire de la commune de KOUAOUA, pour les autres établissements.

Cette instruction peut imposer toutes mesures utiles, notamment en matière de traitement des eaux usées et des déchets et de prévention des nuisances sonores, des rejets atmosphériques et des fumées.

#### VIII.1.1.2 LES ZONES URBAINES

##### ▪ **La zone centrale UA**

Cette zone correspond au futur centre urbain de KOUAOUA, situé à Faja, et devrait se densifier pour caractériser cette centralité. Pour se faire, la possibilité de construire de l'habitat, des équipements publics ou privés, des commerces et des services est clairement définie.

Les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 8 ou 12 ares en fonction du type d'assainissement retenu (collectif ou non).

L'emprise au sol des constructions est limitée à 50 % de la surface de parcelle.

Les constructions en R+2 sont autorisées ainsi que celles dont la hauteur ne dépasse pas 9.00 m.

Des espaces verts doivent être aménagés sur au moins 10 % de la parcelle.

##### ▪ **Les zones résidentielles UB**

Ces zones sont à vocation d'habitat, à la fois individuel et collectif, et comprennent également les équipements publics ou privés, les commerces et les services indispensables à la vie quotidienne des quartiers qu'elles recouvrent. Ce sont les zones d'habitat dense où les équipements sont suffisants pour une urbanisation immédiate.

Les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 8 ou 12 ares en fonction du type d'assainissement retenu (collectif ou non).

L'emprise au sol des constructions est limitée à 30 % de la surface de la parcelle.

Les constructions en R+1 sont autorisées ainsi que celles dont la hauteur ne dépasse pas 6,00 m.

Des espaces verts doivent être aménagés sur au moins 10 % de la parcelle.

##### ▪ **La zone résidentielle Historique UH**

Cette zone vise à mettre en place les conditions et les moyens d'une gestion de qualité pour les territoires confrontés à des risques d'inondation.

Pour ne pas figer le village, les constructions et aménagements sont autorisés à la condition qu'une étude hydraulique, sur l'ensemble de la zone, intégrant les préconisations et aménagements possibles, liés à la constructibilité des terrains, existe. Sont autorisés les

constructions et ouvrages d'intérêt général nécessaires à l'exercice d'un service public ou à la gestion des espaces, ainsi que les aménagements nécessaires pour ne pas mettre en état de « péril d'immeubles », les constructions existantes.

▪ **Les zones d'activités artisanales et industrielles UI**

Elles accueillent les installations artisanales et industrielles, notamment celles dont l'implantation dans d'autres secteurs n'est pas possible du fait des nuisances spécifiques engendrées.

Le transfert dans ces zones, d'activités implantées ailleurs est rendu obligatoire lors de mutation, modification ou agrandissement.

Pour être constructibles, les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 8 ares et 12 ares.

Pour la construction de petits équipements techniques, d'intérêt public ou collectif la superficie et la taille minimale des côtés de la parcelle peuvent être inférieures au minimum requis.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 60 % afin que les espaces libres soient aménagés de manière à faciliter la circulation et le stationnement des véhicules.

VIII.1.1.3 LES ZONES A URBANISER NA

Les zones dites NA, couvrent des parties de territoire insuffisamment équipées pour une urbanisation immédiate. Elles sont destinées à être ouvertes à l'urbanisation sous une échéance plus ou moins proche à mesure que les équipements d'infrastructure et de réseaux le permettent.

L'objectif de ce zonage est de permettre un développement cohérent, durable et progressif de la commune et vise à :

- inscrire de façon stratégique, des réserves d'espaces à fort potentiel de développement, qui ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'à plus ou moins long terme.
- inciter à la réflexion sur une occupation et une utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées pour ces zones

Ainsi, toute opération dans une zone NA devra faire l'objet d'un plan d'aménagement et de financement portant sur la totalité de la zone, préalablement approuvés par la municipalité.

Il est alors possible de les affecter avec un indice (NAB pour les zones résidentielles, NAI pour les zones d'activités artisanales et industrielles...) afin de planifier l'évolution de la commune. La réglementation qui s'applique une fois ces zones ouvertes à l'urbanisation est celle de la zone U ayant le même indice (UA pour NAA, UB pour NAB,...).

L'ouverture à l'urbanisation ne nécessite pas une procédure de modification ou de révision du PUD.

VIII.1.1.4 LES ZONES NATURELLES

▪ **Les zones naturelles agricoles NC**

Ces zones correspondent aux terres à vocation agricole et d'exploitation forestière. Toutes les occupations du sol nécessaires à l'installation agricole ainsi que les carrières y sont autorisées.

Au niveau des constructions, seules celles utiles au fonctionnement de l'activité et pour l'habitation du propriétaire si l'agriculture est son activité principale sont autorisées

La taille minimale des parcelles doit être de 50 hectares sauf exceptions expressément citées au règlement.

Il existe un secteur particulier nommé NCmin qui correspond aux ex aux surfaces regroupant le cadastre minier et le contour des péridotites, et qui représentent de façon très globale, les secteurs géologiques qui sont potentiellement exploitables. A l'intérieur de ce secteur, les autorisations doivent être soumises à l'avis des services compétents, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur (code minier, code de l'environnement). La plupart des articles du règlement ne sont pas réglementés mais la revégétalisation doit être prévue après exploitation des parcelles.

▪ **Les zones naturelles protégées ND**

Ces zones correspondent aux espaces à protéger en raison de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie ou de la richesse de la faune et de la flore existante.

L'état naturel doit y être conservé, et seuls les aménagements nécessaires à l'ouverture au public des lieux peuvent être autorisés, après avis des services compétents. Il y a la possibilité d'y créer de petits équipements.

Pour ce qui concerne les aires protégées définies par le code de l'environnement, est également autorisée la réalisation des aménagements et constructions liées à la vocation d'accueil du public dès lors qu'ils sont compatibles avec les objectifs de gestion visés aux articles en vigueur dans le code de l'environnement ou conformes aux plans de gestion approuvés de ces aires protégées.

#### VIII.1.1.5 LES ZONES DE TERRES COUTUMIERES

Ces zones intéressent les terres coutumières de réserves, (TC1) et les terres de Groupement de Droit Particulier Local (TC2). Le statut du foncier et l'organisation de l'habitat sont particuliers et sont régis par les autorités coutumières.

Il s'y applique le droit coutumier et tout aménagement doit être réalisé avec l'accord préalable des autorités coutumières (consignés dans un acte coutumier).

Ces terres sont inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles.

Plusieurs types de zones TC peuvent être distinguées :

- **TC1c** : Elles concernent les secteurs à vocation principale d'agriculture ; elles sont classées ainsi soit pour leur occupation actuelle, soit pour une valeur agronomique des sols.
- **TC1h** : Elles concernent les secteurs à vocation d'habitat traditionnel ou moderne. Elles sont situées dans des secteurs déjà habités et présentent des aptitudes à l'aménagement favorable (pentes et nature du relief favorables, possibilité de desserte en eau potable etc.).
- **TC1p** : Elles correspondent aux espaces à protéger en raison de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie, de la richesse de la faune et de la flore existante ou de sites tabous ou reconnus comme étant indissociables du patrimoine culturel coutumier. L'état naturel doit être conservé et seuls les aménagements nécessaires à l'ouverture au public des lieux sont autorisés. Le développement du tourisme vert sur ces terres constitue une forme de valorisation privilégiée.

Ces différentes dispositions ne sont applicables dans les terres coutumières qu'à partir du moment où le plan de zonage est validé par les autorités coutumières. En outre, la réglementation pour les terres coutumières se limite à l'article 4 (desserte par les réseaux) et permet ainsi l'implication de la municipalité dans les aménagements réalisés, notamment sa participation aux divers équipements nécessaires.

#### VIII.1.1.6 LE RECAPITULATIF DU ZONAGE DU PUD

Tableau récapitulatif du zonage

ZONE	SURFACE (EN HA)	PART (EN %)
zone UB (zone résidentielle)	68	0,18%
zone UH (zone résidentielle Historique)	53	0,14%
zone UI (zone industrielle)	33	0,09%
<b>Total zones urbaines U</b>	<b>154</b>	<b>0,40%</b>
zone NA (zone à urbaniser)	79	0,21%
zone NAA (zone à urbaniser en UA)	58	0,15%
zone NAB (zone à urbaniser en UB)	122	0,32%
<b>Total zones à urbaniser NA</b>	<b>259</b>	<b>0,67%</b>
zone NC (zone de ressources naturelles)	2 282	5,94%
secteur NCmin (Secteur à potentialité minière)	18 896	49,20%
zone ND (zone naturelle protégée)	12 499	32,54%
<b>Total zones naturelles N</b>	<b>33 677</b>	<b>87,68%</b>
zone TC1 (zone de terres coutumières - réserve)	3 432	8,94%
zone TC2 (zone de terres coutumières GDPL)	803	2,09%
<b>Total zones coutumières TC</b>	<b>4235</b>	<b>11,03%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 407</b>	<b>100%</b>

Les zones urbaines (U) représentent 154 hectares soit 0,40 % de la superficie de la commune.

Les zones à urbaniser représentent 259 hectares soit 0,67 %

Les zones naturelles (N) occupent une place prépondérantes dans la commune avec une superficie 33 677 hectares, soit 87,68 %. Les zones de terres coutumières (TC) ont une superficie de 4 235 hectares soit 11,03%.

---

#### VIII.1.2 LES 14 ARTICLES APPLICABLES AUX DIFFERENTES ZONES

- Article 1 : Occupations et utilisations du sol interdites
- Article 2 : Occupations et utilisations du sol autorisées
- Article 3 : Accès et voirie
- Article 4 : Desserte par les réseaux
- Article 5 : Caractéristiques des parcelles
- Article 6 : Hauteur des constructions
- Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 8 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Article 9 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- Article 10 : Emprise au sol des constructions
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions
- Article 12 : Stationnement
- Article 13 : Espaces libres et plantations
- Article 14 : Coefficient d'occupation des sols

**IX. TABLE DES CARTES**

Carte 1 : La situation de KOUAOUA en Nouvelle-Calédonie .....	10
Carte 2 : Présentation générale de la commune de KOUAOUA.....	11
Carte 3 : La domanialité à KOUAOUA.....	14
Carte 4 : La domanialité au village de KOUAOUA .....	15
Carte 5 : Répartition foncière des zones NC selon la taille des parcelles .....	19
Carte 6 : Les emprises des concessions minières sur la commune de KOUAOUA.....	21
Carte 7 : Le relief de KOUAOUA .....	23
Carte 8 : La carte géologique de la région de KOUAOUA.....	25
Carte 10 : La biodiversité des poissons côtiers .....	29
Carte 11 : Carte de l'occupation du sol et de la végétation de la commune de KOUAOUA .....	31
Carte 12 : Localisation des zones dégradées par l'activité minière .....	35
Carte 13 : Plan Pluri annuel de réhabilitation du Fonds Nickel – Programmation 2011-2015 .....	37
Carte 14 : Les pétroglyphes recensés à KOUAOUA.....	40
Carte 15 : La zone inondable de KOUAOUA.....	43
Carte 16 : Synthèse de l'étude sur l'inondabilité de quatre cours d'eau de la commune de KOUAOUA.....	44
Carte 17 : Localisation des ravines identifiées comme dangereuses.....	46
Carte 18 : La ravine du creek Wayö Wia .....	47
Carte 19 : Les ravines sous la mine de Méa .....	47
Carte 20 : Cartographie des sites dégradés par l'activité minière et des risques de mouvements de terrain.....	48
Carte 21 : Carte récapitulative des risques inondation et mouvement de terrains sur la commune de KOUAOUA.....	49
Carte 22 : L'amiante environnemental à KOUAOUA.....	52
Carte 23 : Localisation des tribus de KOUAOUA .....	57
Carte 24 : Carte d'aptitude culturelle et forestière des sols de la Nouvelle Calédonie .....	71
Carte 24 : Périmètre de protection des eaux sur la commune de KOUAOUA .....	93
Carte 25 : Le réseau viaire .....	95
Carte 26 : Le réseau de télécommunication à KOUAOUA.....	99

**X. TABLE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Répartition foncières des zones NC selon la taille des parcelles.....	18
Tableau 2 : Statistiques des quantités de précipitations en millimètres, station météorologique de Méa entre 2003 et 2012.....	26
Tableau 3 : Liste des ICPE de KOUAOUA .....	38
Tableau 4 : La population de la commune de KOUAOUA, des communes voisines, de la province Nord et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009 .....	53
Tableau 5 : Le taux annuel de croissance démographique de KOUAOUA, des communes voisines, de la province Nord et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009.....	53
Tableau 6 : La répartition de la population de KOUAOUA en 2009 .....	56
Tableau 7 : Degré de réseaux et d'équipements selon les différentes tribus de KOUAOUA.....	57
Tableau 8 : La répartition de la population de KOUAOUA en 2009 .....	58
Tableau 9 : La taille des ménages en 2009 à KOUAOUA.....	59
Tableau 10 : La répartition ethnique des populations de KOUAOUA en 2009 .....	60
Tableau 11 : La population de 15 ans et plus selon le niveau d'étude atteint en 2009 à KOUAOUA, dans les communes alentours et en province Nord. ....	61
Tableau 12 : Niveau de diplôme de la population de 15 ans à KOUAOUA, dans les communes alentours et en province Nord, en 2009 .....	62
Tableau 13 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à KOUAOUA, et en province Nord, en 2009.....	63
Tableau 14 : La population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle à KOUAOUA, en province Nord et en Nouvelle-Calédonie en 2009.....	64
Tableau 15 : La commune de travail des actifs résidents à KOUAOUA en 2009.....	65
Tableau 16 : Population de 15 ans et plus ayant un emploi, selon le secteur d'activité à KOUAOUA en 2009.....	68
Tableau 17 : Les établissements de KOUAOUA inscrits au RIDET .....	69
Tableau 18 : La répartition des entreprises et des établissements de KOUAOUA inscrits au RIDET en novembre 2012 .....	70
Tableau 19 : Nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur primaire à KOUAOUA en novembre 2012 .....	70
Tableau 20 : Exercice de l'agriculture comme une activité annexe à KOUAOUA (population de 15 ans et plus) .....	73
Tableau 21 : Nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur secondaire à KOUAOUA en novembre 2012 .....	75
Tableau 22 : Production, exportation minière et évolution des effectifs à KOUAOUA .....	76
Tableau 23 : Nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur tertiaire à KOUAOUA en 2012 .....	78
Tableau 24 : Les résidences principales selon leur année d'achèvement en 2009 à KOUAOUA....	83
Tableau 25 : Le nombre de permis de construire délivrés entre 1993 et 2011 à KOUAOUA .....	83
Tableau 26 : Les constructions selon leur type en 2009 à KOUAOUA .....	83
Tableau 27 : Les catégories de logements en 2009 à KOUAOUA.....	84

Tableau 28 : Les résidences principales à KOUAOUA selon le statut d'occupation du ménage.....	84
Tableau 29 : Evolution des projets sociaux depuis 2002 .....	85
Tableau 30 : Les équipements des résidences principales en 2009 à KOUAOUA.....	86
Tableau 31 : Les établissements scolaires publics du premier degré de KOUAOUA- 2012 .....	87
Tableau 32 : Les établissements scolaires privés du premier degré de KOUAOUA– 2012 .....	88
Tableau 33 : Les établissements scolaires du second degré de KOUAOUA- 2012.....	88
Tableau 34: L'évolution des effectifs scolaires des premier et second degrés entre 2000 et 2012	88
Tableau 35 : Inventaire et état général des captages en 1997 .....	92
Tableau 36 : Tableau de classement des Routes municipales de KOUAOUA .....	96
Tableau 37 : Tableau de classement des chemins ruraux et voies urbaines de KOUAOUA .....	98
Tableau récapitulatif et définition des enjeux .....	102
Tableau récapitulatif du zonage.....	119

## XI. TABLE DES FIGURES

Figure 1 : La répartition du domaine minier par commune.....	22
Figure 2 : Répartition communale des 454 sites dégradés identifiés par le Fond nickel.....	36
Figure 3 : Le graphique de la répartition de la population par âge en 2009 à KOUAOUA.....	58
Figure 4 : La répartition de la taille des ménages à KOUAOUA en 2009.....	59
Figure 5 : La répartition de la population selon l'appartenance à une communauté .....	60
Figure 6 : La population selon l'activité à KOUAOUA en 2009 .....	63
Figure 7 : La répartition de la population résidant à KOUAOUA en 2009 par catégorie socioprofessionnelle .....	64
Figure8 : Population de 15 ans et plus ayant un emploi, selon le secteur d'activité à KOUAOUA.	68
Figure 9 : Chiffres sur l'activité agricole à KOUAOUA .....	72
Figure 10 : Photographie des traces de l'activité minière à KOUAOUA.....	76
Figure 11 : Photographie des traces de l'activité minière à KOUAOUA.....	77
Figure 12 : Répartition des établissements dans le domaine de la construction à KOUAOUA .....	77
Figure 13 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage.....	84

**XII. LEXIQUE**

- **ADRAF** : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
- **AEP** : Adduction en Eau Potable
- **BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- **BAFD** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
- **BRGM** : Bureau de Recherche Géologique et Minière
- **CAFAT** : Caisse des Allocations Familiales et des Accidents du Travail
- **CAUPN** : Commission d'Aménagement et d'Urbanisme de la province Nord
- **CR** : Chemin Rural
- **DAVAR** : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- **DIMENC** : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie
- **DITTT** : Direction des Infrastructures de la Topographie et des Transports Terrestres
- **FSH** : Fonds Social de l'Habitat
- **GDPL** : Groupement de Droit Particulier Local
- **GIE** : Groupement d'Intérêt Economique
- **GOD** : Groupement d'Observation Dispersé
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **ISEE** : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
- **IRD** : Institut de Recherche pour le Développement
- **MFR** : Maison Familiale Rurale
- **MIJ** : Mission d'Insertion des Jeunes
- **OCEF** : Office de Commercialisation et d'entreposage Frigorifique
- **OGAF** : Opération Groupée d'Aménagement Foncier
- **OPT** : Office des Postes et des Télécommunications
- **ORSTOM** : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre Mer
- **PUD** : Plan d'Urbanisme Directeur
- **RGA** : Recensement Général Agricole
- **RGP** : Recensement Général de la Population
- **RM** : Route Municipale
- **RP** : Route Provinciale
- **RT** : Route Territoriale
- **SIC** : Société Immobilière de Nouvelle Calédonie
- **SIVM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- **SLN** : Société Le Nickel
- **VKP** : Voh, Koné, Pouembout
- **VU** : Voie Urbaine